La condition économique des femmes au Québec

Volume 1: L'exposé de la question

Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu
Conseil du statut de la femme

LEGISLATIVE LIBRARY
LEGISLATIVE ASSEMBLY
ONTARIO
NOV 05 1979
RECEIVED

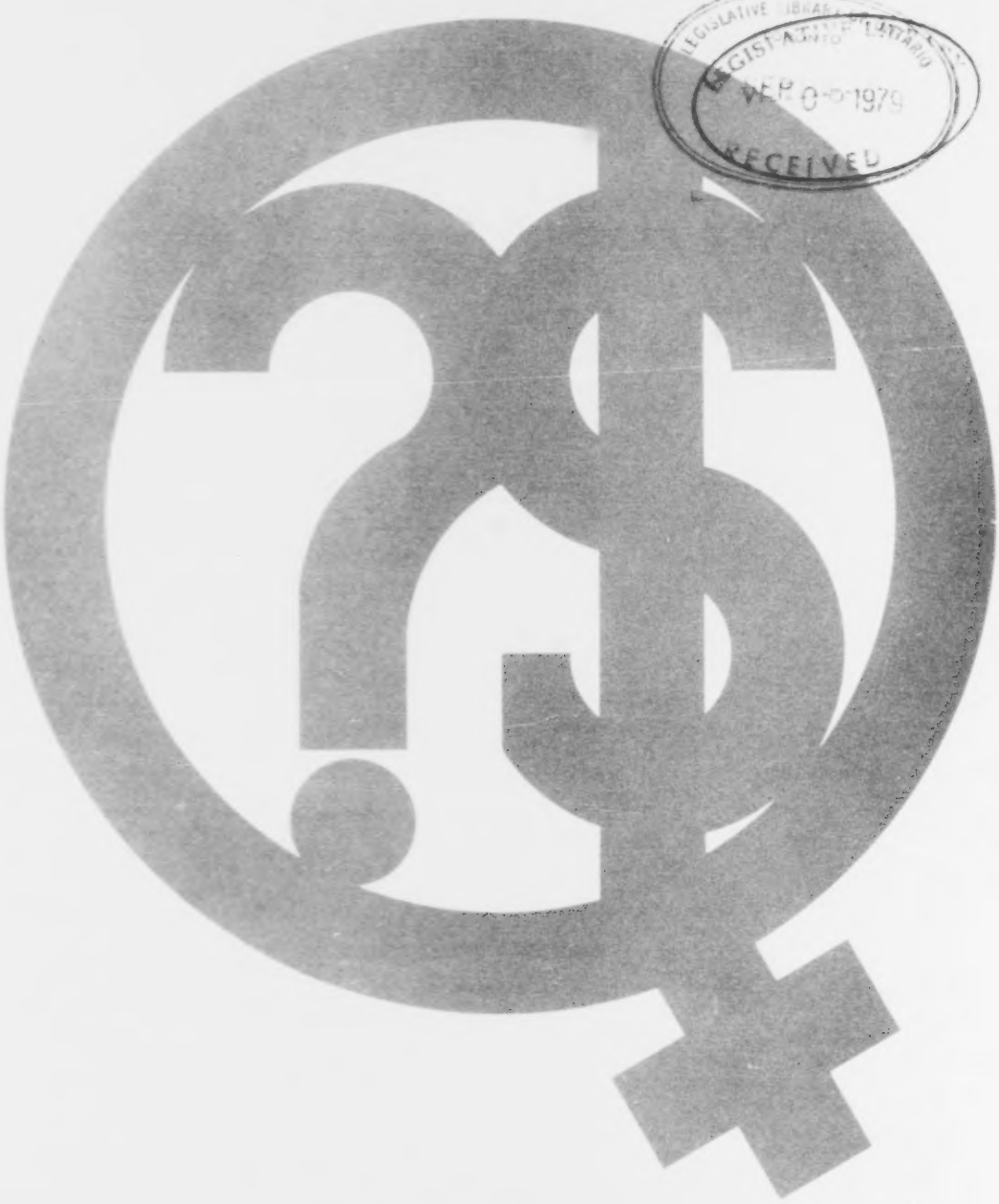

La Documentation québécoise
Éditeur officiel du Québec

La condition économique des femmes au Québec

CATALOGUED
NOV 16 1979

104-04385/

Volume 1: L'exposé de la question

La condition économique des femmes au Québec

Volume 1: L'exposé de la question

Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu
Conseil du statut de la femme

Collection Études et Dossiers
La Documentation québécoise
Ministère des Communications

Éditeur officiel du Québec
Québec, 1978

Cet ouvrage a été publié sous la direction
de Jacques Maher

Directeur de la recherche: Gilles Beausoleil

Coordonnateur à la rédaction: Francine Lepage

Graphisme de la couverture:
Céline Kirouac Légaré

© Editeur officiel du Québec, 1977

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Editeur officiel du Québec.

Dépôt légal - 1er trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0 - 7754 - 2954 - 6 (Volume 1)
ISBN 0 - 7754 - 2955 - 4 (Volume 2)

TABLE DES MATIERES DU PREMIER VOLUME

PREFACE - Gilles Beausoleil

LES AUTEURS

INTRODUCTION - Francine Lepage

PREMIER TOME - L'EXPOSE DE LA QUESTION

CHAPITRE I - PROBLEMATIQUE SUR LA CONDITION ECONOMIQUE DES FEMMES AU QUEBEC - Francine Lepage..... 7

1.1 La reproduction démographique en tant que fonction privée et en tant que fonction socialement productive..... 8

1.1.1 Production, consommation et reproduction démographique..... 8

1.1.2 Avantages privés et avantages collectifs provenant de l'entretien et du renouvellement de la force de travail..... 9

1.1.3 Coûts privés et coûts collectifs résultant de l'entretien et du renouvellement de la force de travail..... 10

1.2 La valeur du travail effectué à l'intérieur de l'unité familiale et sa reconnaissance économique..... 14

1.2.1 Contribution au bien-être de la famille.... 14

1.2.2 Reconnaissance économique reçue..... 15

1.3 La division du travail et le coût de la reproduction démographique pour chacun des conjoints... 18

1.3.1 Considérations sur l'affectation du temps productif de la femme..... 18

1.3.2 Partage des coûts de la reproduction démographique entre conjoints..... 21

CHAPITRE II - LA LITTERATURE ECONOMIQUE SUR L'ACTIVITE DES FEMMES - Isabel Figueroa..... 27

2.1 La reconnaissance économique du travail des femmes à l'intérieur de l'unité familiale..... 27

2.1.1 Quelques estimations de la valeur imputée au travail des femmes au foyer..... 29

2.1.2 Résultats de certaines études portant sur le budget de temps consacré aux travaux ménagers..... 30

2.2 L'offre de travail féminin..... 34

2.2.1 Considérations théoriques..... 34

2.2.2 Comportement de l'offre de travail face aux changements de la conjoncture économique..... 36

2.2.3 Principaux facteurs influençant la décision des femmes de participer au marché du travail..... 39

2.3 La demande de travail féminin..... 47

2.3.1 La théorie de la discrimination..... 48

2.3.2 La théorie du capital humain..... 50

2.3.3 Quelques résultats de travaux empiriques... 51

2.4 Sommaire..... 54

CHAPITRE III - CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SCOLARISATION DE LA POPULATION FEMININE DU QUEBEC - Isabel Figueroa..... 63

3.1 Quelques indicateurs socio-démographiques touchant la population féminine..... 63

3.1.1 Evolution de la population féminine selon le groupe d'âge..... 63
3.1.2 Rapport de masculinité et espérance de vie des hommes et des femmes..... 64
3.1.3 Taux d'accroissement naturel de la population..... 65
3.1.4 Taux de nuptialité..... 66
3.1.5 Taux de divorce..... 67
3.1.6 Mesures de la reproduction démographique... 68
3.1.7 Naissances selon l'âge de la mère..... 69
3.1.8 Nombre d'enfants dans la famille..... 70
3.1.9 Naissances hors mariage..... 71
3.2 Le degré de scolarisation des femmes..... 72
3.2.1 La situation actuelle..... 72
3.2.2 Participation aux programmes de formation des adultes..... 74
3.2.3 Participation des jeunes aux études à plein temps et niveau du revenu familial... 76
3.2.4 Fréquentation scolaire des hommes et des femmes des différentes générations..... 78
3.3 Sommaire..... 79
Annexe III.1 Tableaux statistiques relatifs aux indicateurs démographiques et à la scolarisation au Québec..... 83
Annexe III.2 Graphiques portant sur certains indicateurs socio-démographiques au Québec... 100

CHAPITRE IV - PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION FEMININE DU QUEBEC - Isabel Figueroa en collaboration avec Diane Sicotte..... 103

4.1 Caractéristiques des femmes qui sont hors du marché du travail..... 104

4.1.1 L'âge des femmes hors du marché du travail.. 104

4.1.2 L'âge et l'état civil des femmes hors du marché du travail..... 105

4.1.3 La scolarisation des femmes hors du marché du travail..... 106

4.1.4 Les enfants des femmes hors du marché du travail..... 107

4.1.5 Le degré de dépendance financière des femmes hors du marché du travail..... 108

4.2 Caractéristiques des femmes qui sont sur le marché du travail..... 111

4.2.1 Influence de l'âge, de la génération, de l'état civil, du niveau de scolarité et des enfants des femmes sur le marché du travail..... 112

4.2.2 Le travail rémunéré à temps plein et à temps partiel..... 115

4.2.3 Les femmes immigrantes sur le marché du travail..... 116

4.2.4 Le chômage chez les femmes..... 116

4.2.5 Secteurs d'activité et catégories professionnelles des femmes sur le marché du travail.. 118

4.2.6 Revenus féminins et revenus masculins; les disparités salariales..... 120

4.2.7 Les femmes collaboratrices de leur conjoint dans une entreprise à but lucratif..... 126

4.3 Les familles biparentales et les familles monoparentales..... 127

4.3.1 Caractérisation sommaire des familles biparentales et monoparentales..... 127

4.3.2 Le niveau des revenus familiaux des familles biparentales et monoparentales..... 129

4.4 Les familles et les personnes seules à faible revenu..... 130

4.5 Sommaire..... 134

Annexe IV. 1 Tableaux statistiques portant sur la situation socio-économique de la population féminine au Québec..... 140

Annexe IV. 2 Graphiques portant sur la situation socio-économique de la population féminine au Québec..... 172

CHAPITRE V - OBJECTIF ET STRATEGIE D'ACTION POUR LA POPULATION FEMININE - Francine Lepage..... 177

5.1 Rappel du problème et suggestion d'un objectif global..... 177

5.1.1 Le problème..... 177

5.1.2 Un objectif global..... 179

5.2 Ce que l'égalité économique implique..... 179

5.2.1 Les rôles sociaux..... 180

5.2.2 Des solutions dans le contexte de la division actuelle du travail selon le sexe..... 183

5.2.3 Les limites de la division actuelle du travail selon le sexe..... 193

5.3 Les lignes directrices d'une stratégie d'action... 195

5.3.1 Considérations sur les rôles sociaux..... 196

5.3.2 Considérations sur les solutions au problème de dépendance et d'infériorité économiques des femmes dans le contexte de la division actuelle du travail selon le sexe..... 197

5.3.3 Considérations sur les limites de la division actuelle du travail selon le sexe..... 198

5.3.4 Enoncé des lignes directrices..... 199

LISTE DES TABLEAUX DU PREMIER TOME..... 211

LISTE DES GRAPHIQUES DU PREMIER TOME..... 217

LISTE DES ANNEXES DU PREMIER TOME..... 219

TABLE DES MATIERES DU SECOND VOLUME..... XVII

PREFACE - Gilles Beausoleil

Les problèmes de la condition féminine se sont imposés à l'attention de l'opinion publique des pays occidentaux au cours des dernières années. Les mouvements de revendication féminins et l'action de divers milieux intellectuels ont contribué à cette prise de conscience. Les problèmes qui sont souvent évoqués se rapportent à l'exercice des rôles sociaux féminins, à la nature des relations entre les hommes et les femmes et à la place générale des femmes dans la société. Un examen universel de la condition féminine révélerait facilement que des problèmes analogues se retrouvent à des divers degrés dans toutes les sociétés humaines, quelle qu'en soit l'organisation économique, sociale et politique.

Un courant important de pensée dans le monde contemporain vise à modifier les rapports sociaux de façon à assurer aux femmes une égalité des chances et des conditions économiques et sociales relativement aux hommes. Pour atteindre un tel objectif, il importe non seulement de s'appuyer sur des principes solides d'égalité, mais de mener une action collective propre à corriger les inégalités existantes et à prévenir les inégalités futures. Dans ce but, des actions spécifiques doivent être menées sur des plans multiples; pour n'en nommer que quelques-uns, mentionnons l'éducation et la formation professionnelle, l'organisation du travail, les mécanismes de passage à l'intérieur et à l'extérieur de la main-d'oeuvre, la disponibilité de substituts familiaux, l'accès à des revenus appropriés à l'intérieur du couple ou dans des conditions de séparation ou de divorce, l'existence d'une protection sociale suffisante au cours de la vie active comme au moment de la retraite.

Pour conduire une action efficace, une connaissance scientifique minimale de la situation féminine est nécessaire si l'on veut éviter de se perdre dans des interventions superficielles qui ne s'attaquent qu'aux symptômes des problèmes plutôt qu'à

leur source même. Dans les pays occidentaux, des travaux se poursuivent sur la situation de la femme au foyer, sur les relations entre les femmes et les enfants, sur la femme et l'activité économique, sur la condition sociale des femmes et leur présence sur le plan politique. Dans notre propre milieu, on s'est intéressé à la situation féminine dans son contexte juridique, aux conditions de travail des femmes, à l'incidence de la pauvreté chez elles, aux problèmes de séparation et de divorce.

Dans l'éventail de ces travaux, on pouvait noter toutefois une carence sérieuse, soit l'absence d'une problématique économique globale sur la situation féminine. Quand le Conseil du statut de la femme du Québec a proposé à des chercheurs du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu (Labrev) de s'engager dans la préparation d'une telle étude, une réponse positive s'imposait pour plusieurs raisons. La première raison en est son aspect novateur au Québec. La seconde réside dans l'intérêt qu'une telle démarche suscite en tant qu'étape préalable à la définition d'interventions politiques et à l'établissement d'un programme de recherche dans ce domaine. Une troisième raison a trait à la responsabilité sociale des universitaires qui se définit à l'UQAM sous le vocable de "service à la collectivité". Nous croyons qu'un groupe de recherche universitaire doit apporter un éclairage sur des problèmes importants de société et non pas seulement produire des travaux hautement spécialisés dont le contenu ne sort pas du circuit des initiés.

Le chapitre d'introduction précise le contenu des deux tomes de cette étude. Le lecteur doit cependant se rappeler que celle-ci ne constitue qu'une première étape d'un ensemble de travaux scientifiques nécessaire sur la condition féminine. Nous croyons que les ressources de recherche disponibles au Québec et au Canada sont suffisantes pour assurer la poursuite de tels travaux, mais que, plus généralement, une plus grande proportion de celles-ci devrait être consacrée à des études de cet ordre à caractère social et économique. Contrairement à ce qui se passe dans le cas de certaines études relevant des sciences naturelles et biomédicales, les résultats spécifiques des travaux de recherche dans le domaine social peuvent être moins aisément importés de l'étranger.

LES AUTEURS

Gilles Beausoleil

Après avoir poursuivi des études supérieures à l'Université Laval de Québec et au Massachusetts Institute of Technology de Cambridge, le professeur Beausoleil a enseigné au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal et, par la suite, est devenu Directeur du Centre de relations industrielles de cette université.

En 1965, il est entré au service du Gouvernement du Québec à titre de Directeur de la planification et de la recherche au ministère de la Famille et du Bien-être social. En 1971, il était nommé sous-ministre adjoint au ministère des Affaires sociales et il a occupé ce poste jusqu'en 1973.

Après un séjour au Conseil économique du Canada, il est devenu professeur au Département de science économique de l'Université du Québec à Montréal et il assume présentement la direction du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu. Le professeur Beausoleil enseigne également à l'Université Laval de Québec depuis 1965.

Jacynthe Bherer

Jacynthe Bherer est agent de recherche au Conseil du statut de la femme depuis novembre 1973.

Elle a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en science politique à l'université de Montréal en 1971 et 1976.

Elle s'intéresse surtout aux questions relatives au travail des femmes et à l'égalité en emploi.

Monique des Rivières

Monique des Rivières travaille comme agent de recherche au Conseil du statut de la femme depuis 1973. Elle a obtenu un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Laval en 1970.

Elle a poursuivi des études au niveau de la maîtrise à l'Université des sciences sociales de Grenoble en France, en 1976.

Elle s'intéresse plus particulièrement aux questions relatives aux services de garde, ainsi qu'aux problèmes touchant les revenus des femmes.

Isabel Figueroa

Isabel Figueroa est adjointe de recherche au Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu à l'Université du Québec à Montréal. Elle a fait ses études à la Faculté de sciences économiques de l'Université du Chili à Santiago et elle a obtenu une licence en sciences économiques et le titre d'ingénieur commercial en 1964. Elle a été nommée en 1966 professeur-assistant de la chaire de finances publiques à la même Faculté.

Elle a travaillé durant douze ans au Département d'études économiques et statistiques du ministère des Finances du Chili et y a occupé successivement les postes de chercheur et de chef de division. En 1973, elle a suivi des cours au programme d'études économiques latino-américaines pour gradués (Escolatina) à Santiago.

Elle s'intéresse aux domaines de la politique fiscale et de la sécurité sociale et elle a publié "La elasticidad tributaria: concepts y aplicacion" (L'élasticité des impôts: concepts et applications) dans Ensayos de politica fiscal, Fondo de Cultura Economica, Mexico, 1973.

Elle poursuit actuellement ses études au niveau du doctorat en sciences économiques à l'Université de Montréal.

Francine Lepage

Francine Lepage est attachée de recherche au Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu de l'Université du Québec à Montréal depuis 1974. Elle a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal en 1968 et 1970.

Elle a poursuivi ensuite des études au niveau du doctorat à l'Institut des sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain, en Belgique.

Elle s'intéresse surtout au champ des politiques sociales, plus particulièrement à la sécurité du revenu. Elle a publié "L'allocation au logement: l'élaboration d'un programme", Annexe 5 du Rapport du groupe de travail sur l'habitation: Habiter au Québec, Editeur officiel du Québec, mai 1976. Cette dernière étude a été réalisée sous la direction du professeur Gilles Beausoleil.

Diane Sicotte

Diane Sicotte est agent de recherche en sciences économiques.

Elle a obtenu un baccalauréat spécialisé en économique à l'Université du Québec à Montréal en 1971 et un diplôme de maîtrise de l'Université de Montréal en 1975.

Son expérience l'a amenée à prendre contact avec des domaines diversifiés tels, entre autres choses, l'économie du travail, l'économie du Québec, le développement et l'enseignement.

INTRODUCTION - Francine Lepage

Cette étude se propose d'élaborer une problématique générale sur la condition économique des femmes au Québec et de tracer un bilan de l'action de l'Etat sous ce rapport. Elle veut également esquisser certaines avenues de solution susceptibles d'élargir le champ des possibilités qui sont offertes aux femmes et d'entraîner une reconnaissance économique plus équitable de leur contribution au bien-être de la collectivité.

Premier constat du problème

Un regard sur la situation économique des femmes nous amène à poser ce diagnostic global:

- Les femmes sont habituellement les premières responsables des activités liées à l'entretien de la force de travail présente et au renouvellement de la force de travail future à l'intérieur de la famille.

- Quand elles s'occupent principalement des travaux domestiques et du soin et de la socialisation des enfants à l'intérieur de l'unité familiale, sans exercer aussi une activité rémunérée sur le marché du travail, les femmes sont placées dans un état de dépendance financière car elles ne bénéficient pas d'un accès propre aux principales sources de revenu de la famille.

- Quand elles participent au marché du travail, les femmes obtiennent habituellement des salaires inférieurs à ceux touchés par leurs confrères masculins, étant parfois moins rétribuées à des postes similaires, mais le plus souvent affectées à des emplois moins rémunérateurs. De plus, si, dans certaines activités, leurs conditions de travail sont aussi bonnes que celles des travailleurs masculins, elles sont la plupart du temps moins avantageuses parce que les femmes oeuvrent dans des secteurs à faible rentabilité ou exercent des fonctions subalternes dans l'ensemble de l'économie.

- Parallèlement, l'unité familiale devient maintenant un milieu moins sécuritaire pour celles qui concentrent uniquement ou principalement leur effort de travail au foyer en vertu des phénomènes suivants: le réseau de la sécurité d'existence

s'est surtout tissé autour de la participation à l'activité rémunérée, le partage des ressources entre conjoints durant le mariage est demeuré du domaine des ententes privées et la fréquence des unions dissoutes à la suite d'abandon, de séparation, de divorce ou du décès du conjoint masculin a eu tendance à s'accroître.

Facteurs associés à la condition féminine

Le développement d'une problématique sur la situation économique des femmes nous amène à nous interroger sur les facteurs associés à la condition féminine.

Qu'est-ce qui explique la division actuelle du travail selon le sexe et l'affectation privilégiée des femmes aux activités d'entretien et de reproduction de la force de travail, d'abord à l'intérieur de l'unité familiale et, ensuite, souvent même sur le marché du travail dans les tâches d'exécution dans le textile, la couture, la restauration, l'entretien, l'éducation, le soin des malades et des personnes âgées et les tâches cléricales?

Comment se fait-il que ces activités ne donnent pas lieu à une rémunération quand elles sont exécutées à l'intérieur de l'unité familiale? Pourquoi entraînent-elles souvent sur le marché du travail des compensations inférieures à celles allant aux occupations masculines exigeant une formation équivalente?

Pourquoi existe-t-il peu de substituts complets aux activités familiales, offerts sur le marché ou distribués collectivement (buanderie, services d'entretien, cantines, pouponnières, garderies), alors que la production sur le marché privé et le réseau des services collectifs se sont étendus à de nombreux secteurs?

Pourquoi la disposition de la résidence par rapport au lieu de travail et aux secteurs des services et des approvisionnements, l'élaboration des réseaux de transport et la planification urbaine en général ne facilitent-elles pas la participation de la mère aux activités rémunérées, mais ajoutent plutôt temps et fatigue après l'effort de travail fourni?

Les activités traditionnellement dévolues à la femme recèlent-elles une valeur sociale plus grande quand elles sont réalisées par l'épouse et la mère? Comment cette évaluation est-elle influencée par le milieu familial et la qualité des substituts offerts?

Dans l'exécution de ces activités, la femme possède-t-elle encore aujourd'hui des avantages comparatifs sur l'homme, hormis la maternité, étant donné l'avènement du contrôle de la fécondité et la diminution de la taille souhaitée de la famille?

Est-ce que la collectivité bénéficie d'effets externes positifs sous la forme d'un accroissement de bien-être quand l'unité familiale assure la reproduction démographique? Comment apprécier ces effets externes? La collectivité serait-elle justifiée de dédommager les couples qui en assurent le coût?

Sur qui repose effectivement la charge de la reproduction démographique quand la femme exerce son activité principale à l'intérieur du foyer? Sur l'unité familiale qui se prive de l'apport du revenu d'emploi de la femme et assure le coût de subsistance de l'enfant? Sur le père qui, dans ce cas, subvient aux coûts d'entretien de la femme et de l'enfant? Sur la mère qui voit sa subsistance et celle de son enfant assurées, mais qui se prive d'un revenu personnel d'emploi et de l'expérience d'une activité exercée sur le marché qui donne souvent seule une valeur monnayable à l'effort de travail fourni?

Quand la mère exerce une activité rémunérée, la charge de l'enfant repose-t-elle sur l'unité familiale qui doit défrayer, en plus du coût de subsistance de l'enfant, son coût de garde? Ces charges ne portent-elles pas plutôt sur la mère qui subvient à ses propres besoins, partage les coûts de subsistance et de garde de l'enfant et se voit la plupart du temps pénalisée au niveau de sa participation au marché du travail parce qu'elle cumule des responsabilités familiales et professionnelles?

Quelles solutions pourraient être envisagées à ces problèmes? Devraient-elles s'attaquer aux conséquences résultant de la division traditionnelle du travail selon le sexe qui sont néfastes pour la femme et en atténuer la portée? On pourrait alors préconiser des solutions du type suivant: salaire au foyer, assurance sociale pour la femme à l'intérieur de l'unité familiale, congés de maternité pour la femme en emploi, recyclage, garderies et horaires souples de travail, etc...

Les solutions devraient-elles plutôt remettre en question la division du travail selon le sexe en elle-même, le rôle de principal pourvoyeur de l'unité familiale dévolu à l'homme de même que celui de première responsable des tâches familiales imputé à la femme? Ceci pourrait alors exiger une reconsidération des valeurs, des institutions sociales et des attitudes

qui entraînent un comportement différencié des populations féminine et masculine face aux rôles familiaux, à la formation, aux choix occupationnels, à la participation au marché du travail et aux obligations envers le conjoint, les enfants et la collectivité.

Quels effets pourraient avoir les différentes solutions retenues sur le bien-être spécifique des femmes et sur celui de la collectivité? Quels critères d'équité et d'efficacité sont susceptibles d'être adoptés pour évaluer le degré de désirabilité des différentes solutions envisagées?

Contenu de l'étude

Cette étude sur la condition économique des femmes au Québec tente de répondre à ces interrogations. Elle se divise en deux tomes.

Le premier tome présente un exposé général de la question. Au premier chapitre, Francine Lepage développe une problématique à partir de l'identification des trois facteurs principaux qui, selon elle, expliquent la situation actuelle des femmes.

Au second chapitre, Isabel Figueroa établit une synthèse de certaines contributions de la littérature économique traitant de l'activité des femmes. Au troisième chapitre, elle trace le profil démographique et scolaire de la population féminine du Québec. En collaboration avec Diane Sicotte, elle en décrit les caractéristiques socio-économiques au quatrième chapitre.

Dans le cinquième chapitre, qui sert de conclusion à la première partie de l'étude, Francine Lepage aborde, sous l'angle normatif, la question du traitement qui devrait être accordé à la population féminine du Québec et propose, à cet effet, un objectif à atteindre et quelques lignes directrices d'une stratégie d'action.

En partant des problèmes et des situations identifiés ainsi que de l'objectif et des lignes directrices choisis, le deuxième tome présente une évaluation de la réponse apportée par l'Etat et élabore un éventail de suggestions qui pourraient être en mesure, croyons-nous, de rendre ses interventions plus équitables pour la population féminine.

Au sixième chapitre, Francine Lepage, en adoptant une perspective économique, traite du rôle de l'Etat et de l'influence qu'il est susceptible d'exercer sur la condition féminine. A l'intérieur

du septième chapitre, elle dresse une évaluation de certaines mesures de soutien du revenu familial qui affectent les femmes au cours de leur vie active en retenant les politiques qui ont été mises en oeuvre dans le domaine de la protection de la maternité et de la couverture des charges familiales. Au huitième chapitre, elle établit un bilan de certaines politiques de sécurité du revenu qui concernent les femmes à l'âge de la retraite et en cas d'invalidité ou de décès.

Dans le cadre du neuvième chapitre, Monique des Rivières fait une présentation critique des législations qui affectent la constitution de l'unité familiale ainsi que la détermination des droits et obligations des conjoints.

Au dixième chapitre, Jacinthe Bhérer s'intéresse à certaines dispositions législatives qui influencent les conditions dans lesquelles s'exerce la participation des femmes au marché de l'emploi en abordant les domaines de la législation du travail, des avantages sociaux et de l'organisation syndicale.

En conclusion, Francine Lepage fait un rappel des points marquants de l'étude et essaie d'envisager comment se posera la question de la condition économique des femmes dans un proche avenir au Québec; elle suggère aussi des réponses qu'il faudra apporter, à court et à moyen terme, pour que cette question ne se présente plus sous l'angle d'un problème de fond pour la société québécoise.

Il se peut qu'une même information se retrouve à plus d'un endroit au cours de l'étude. Cela découle de l'aspect multidimensionnel des phénomènes évoqués et, surtout, est inhérent à la forme de publication que nous avons adoptée, soit un ouvrage à plusieurs auteurs dont chaque chapitre forme un tout et peut être consulté isolément.

Dans leur travail, les auteurs ont pu compter sur la collaboration de plusieurs personnes, dont les membres du comité sur la situation socio-économique de la femme qui était composé de Berthe Bellemare, Laurette Champigny-Robillard, Gail Cook, Caroline Pestieau (responsable), Claire Robitaille et Madeleine Valois du

Conseil du statut de la femme de même que de Pierre Lefebvre, professeur au Département de science économique de l'Université du Québec à Montréal et Jean-François Guilloteau, adjoint de recherche au Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu de cette même université. Les auteurs tiennent à remercier ces personnes pour les multiples commentaires, critiques et suggestions qu'elles ont su formuler au cours de réunions nombreuses ou par l'intermédiaire de textes annotés. Toutefois, le contenu de l'étude n'engage que la responsabilité des auteurs.

Ils veulent également souligner l'appui qu'ils ont reçu au niveau de la réalisation technique et de la documentation du personnel du Conseil du statut de la femme et du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu. Plus particulièrement, ils remercient France Comptois, Francine Fortin et Jocelyne Jacques du Conseil du statut de la femme et Odette Huber et Carole St-Jean du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu pour la minutie et la diligence qu'elles ont manifestées lors de la copie du manuscrit. Il faut aussi mentionner la participation attentive de Diane Sicotte à l'étape de revision finale. Gilles Beausoleil et Francine Lepage ont assuré la coordination des travaux et ont agi à titre d'éditeurs.

PREMIER TOME

L'EXPOSE DE LA QUESTION

CHAPITRE I - PROBLEMATIQUE SUR LA CONDITION ECONOMIQUE DES FEMMES AU QUEBEC - Francine Lepage

La condition économique des femmes résulte, selon nous, de la co-existence de trois facteurs principaux:

a) dans notre collectivité, les coûts d'entretien de la main-d'oeuvre actuelle et de renouvellement de la main-d'oeuvre future constituent, en bonne partie, des coûts privés supportés par la famille;

b) quand elles sont réalisées à l'intérieur de l'unité familiale, les activités d'entretien et de renouvellement de la main-d'oeuvre n'entraînent pas de compensation directe pour le conjoint les exécutant de la part du conjoint libéré pour l'activité rémunérée. Elles procurent seulement un accès aux ressources globales de l'unité;

c) en vertu de la division du travail selon le sexe qui prévaut, les activités non-rémunérées sont habituellement exécutées de premier chef par les femmes alors que les hommes se consacrent d'abord aux activités rémunérées dans un contexte social où il n'existe pas un partage égal des activités familiales entre conjoints, ni une socialisation intégrale de ces activités, ni une offre adéquate de substituts familiaux sur le marché. Il en résulte généralement pour les femmes en tant que groupe une dépendance financière à l'intérieur du foyer de même qu'une infériorité économique sur le marché du travail.

Nous tenterons d'étayer ces avancés en développant les aspects suivants:

- la reproduction démographique en tant que fonction privée et en tant que fonction socialement productive;

- la valeur du travail effectué à l'intérieur de l'unité familiale et sa reconnaissance économique;

- la division du travail et le coût de la reproduction démographique supporté par chacun des conjoints.

1.1 La reproduction démographique en tant que fonction privée et en tant que fonction socialement productive

Nous venons de poser l'hypothèse que les coûts d'entretien et de reproduction de la main-d'oeuvre sont largement des coûts privés pour la famille et que c'est là l'une des trois raisons principales qui expliquent la situation économique actuelle des femmes.

Nous préciserons d'abord comment ces activités correspondent aux grandes fonctions sociales de la collectivité. Nous nous demanderons ensuite si les avantages qui en découlent sont essentiellement de nature privée ou s'ils sont aussi, en partie, de nature collective. Puis, nous examinerons comment sont répartis les coûts de ces activités entre les unités familiales concernées et l'ensemble de la collectivité.

1.1.1 Production, consommation et reproduction démographique

La collectivité assure sa survie par des activités de consommation en réponse à des besoins vitaux et non vitaux, par la reproduction démographique qui permet le renouvellement de la force de travail à long terme et par des activités de production de biens et de services.

Elle est formée d'une multitude d'unités économiques composées d'un, de deux ou de plusieurs adultes. A l'intérieur de chacune d'elles, s'effectuent les choix quant à la taille et à la composition de l'unité (nombre d'adultes et nombre d'enfants), quant à la nature et au volume des biens et services consommés (produits par le marché ou par l'unité) et quant à l'affectation du temps total des adultes entre les activités de production pour soi, les activités de production pour les autres et le loisir. La production pour les autres, exception faite du don et du bénévolat, procure un revenu. La production pour soi porte sur les biens et services que l'unité familiale crée pour elle-même et destine entièrement à la consommation (repas, entretien ménager, soin des enfants, etc...) ou consacre à une accumulation de biens capitaux (construction ou réparation d'une maison, amélioration d'un terrain, aménagement d'une résidence secondaire, réalisation d'oeuvres artistiques et de travaux artisanaux, accumulation de connaissances, etc...)

La reproduction démographique augmente le volume des besoins habituels en biens et services de l'unité économique. Elle fait naître aussi de nouveaux besoins liés à la gestation, à l'accouchement, aux soins, à la socialisation et à la formation de l'enfant. Elle commande donc des activités à forte intensité en temps humain qui sont peu compressibles malgré le secours de l'équipement domestique et qui comportent un contenu qualitatif important.

Plus le nombre d'enfants dépendants est élevé, plus la charge absolue des besoins augmente, bien que des économies de dimension puissent être réalisées dans certains domaines avec l'arrivée d'un nouvel enfant. L'absence d'un parent diminue le temps disponible pour l'activité productive et augmente le fardeau relatif des besoins à satisfaire pour l'adulte restant. Ce phénomène prend de l'ampleur au Québec, comme dans nombre d'autres sociétés contemporaines, par suite de la multiplication du nombre de familles monoparentales, souvent à parent féminin.

1.1.2 Avantages privés et avantages collectifs provenant de l'entretien et du renouvellement de la force de travail

Les enfants sont des éléments de satisfaction nette chez la plupart des parents et, à ce titre, ils constituent généralement un élément important de la fonction d'utilité (ou de bien-être) de ceux-ci. Par ailleurs, à cause de l'interdépendance existant entre les individus, la reproduction démographique produit également des externalités positives nettes à l'intérieur de la majorité des groupes humains et elle apparaît donc habituellement dans la fonction d'utilité sociale des collectivités. (1)

Mais la contribution des enfants au bien-être privé et collectif, si réelle qu'elle soit, est difficile à mesurer tout comme celle des parents qui se chargent de leurs soins et de leur éducation. Elles ne sont pas, pour cela, négligeables.

On utilise souvent le produit national brut par habitant comme indicateur du niveau de bien-être atteint par une collectivité. Mais le bien-être collectif ne se réduit pas au PNB parce que plusieurs éléments importants ne sont pas compris dans cette entité qui comptabilise la valeur, au prix du marché, des biens et services dans l'économie durant une année. Le PNB ne tient pas

compte, en dépit de leur contribution au bien-être, du don, du bénévolat et de la production interne de l'unité familiale parce que ces échanges ne transitent pas par le marché. Ainsi, une bonne partie des activités liées au renouvellement démographique ne sont pas, par convention, évaluées et inscrites dans la comptabilité nationale. Egalement, les biens de nature intangible tels que la sécurité, la confiance en soi et l'amour, s'ils sont des composantes du bien-être et souvent des sous-produits importants des activités familiales, ne figurent pas au PNB. (2)

Le niveau de bien-être actuel d'une collectivité est aussi tributaire des investissements réalisés dans le temps. Dans ce sens, à côté des investissements en capital physique proprement dit, les investissements effectués en capital humain sous forme de dépenses pour une nourriture saine, un logement adéquat, la préservation de la santé et la formation scolaire et professionnelle sont de la plus haute importance.

La reproduction démographique contribue à assurer la production future et la survie de la collectivité. La plupart des pays en sont conscients puisqu'ils se fixent des objectifs quant à la taille optimale souhaitée de leur population et quant à sa composition et à son évolution dans le temps. De plus, ils possèdent généralement une politique d'immigration qui, en plus de servir des fins humanitaires, est souvent utilisée comme instrument de régulation de la croissance de leur population. Certaines fonctions de production-consommation exécutées à l'intérieur de l'unité familiale augmentent la productivité actuelle et future des adultes et préparent l'enfant à jouer plus tard un rôle productif. Elles présentent donc, à ce titre, un caractère d'investissement.

En résumé, même si les règles prévalant dans la comptabilité nationale rendent difficile leur évaluation en termes monétaires, il s'avère que les activités réalisées à l'intérieur de la famille produisent des avantages privés et des avantages collectifs importants. Nous verrons, dans la section suivante, dans quelle mesure les coûts entraînés par les enfants sont supportés de façon privée et dans quelle mesure ils le sont de façon collective.

1.1.3 Coûts privés et coûts collectifs résultant de l'entretien et du renouvellement de la force de travail

Coûts supportés de façon privée - Dans notre collectivité, l'entretien de la force de travail actuelle et son renouvellement dans le futur impliquent des coûts qui sont en bonne partie à la charge de l'unité familiale.

Dans l'organisation sociale traditionnelle, la reproduction démographique prend place dans une unité économique composée généralement de deux adultes productifs où l'un se charge surtout de l'activité rémunérée à l'extérieur de l'unité et l'autre des activités intérieures non rémunérées et où un seul revenu d'emploi suffit ordinairement à satisfaire les besoins généraux de la famille.

Selon la théorie économique, l'entreprise en situation de concurrence parfaite rémunère le travailleur à sa productivité (3), indépendamment de la production totale réalisée par toute l'unité familiale (c'est-à-dire sans tenir compte du travail effectué par la femme à la maison qui permet au travailleur masculin ayant des enfants d'être disponible pour l'activité rémunérée) et indépendamment aussi des besoins de la famille (4). De plus, la majorité des unités familiales qui préparent plusieurs personnes à une activité productive future disposent d'un seul revenu d'emploi alors que d'autres unités, qui ne contribuent pas au renouvellement de la main-d'oeuvre, peuvent souvent compter sur l'apport de plus d'un revenu d'emploi.

Incapables de satisfaire leurs besoins essentiels, certaines unités familiales enregistrent donc un déficit en ressources. Selon des données provisoires (5), 13.6% des familles au Québec se trouvaient sous les seuils de faible revenu revisés, établis par Statistiques Canada en 1975, et cela, en dépit des multiples programmes publics de redistribution des richesses existants.

Il arrive aussi que les unités familiales, pour diverses raisons, n'adoptent pas le mode de division du travail traditionnel. Le travailleur unique n'a pas toujours une rémunération suffisante pour subvenir aux besoins de sa famille, par exemple l'employé à faible salaire ou le chômeur, et il doit compter alors sur l'apport financier provenant du travail de son conjoint.

De plus, les familles ne se conforment pas toutes au modèle biparental. Il existait au Canada, en 1974, plus de 305,000 familles monoparentales ayant au moins un enfant d'âge inférieur à 18 ans, soit presqu'une famille sur dix (6). On peut estimer à plus de 100,000 les familles de ce type au Québec. Les femmes se retrouvaient le parent unique de plus de 85% des familles monoparentales canadiennes cette année-là (7).

Mais ces dernières ne sont pas toujours en mesure d'assurer seules les charges financières que les responsabilités familiales impliquent. Les chercheurs Ross et Sawhill (8) ont étudié les

données du recensement américain portant sur la rémunération des femmes de 25 à 34 ans, diplômées de l'école secondaire (High School) et travaillant à plein temps. Selon les auteurs, seulement 46% de celles qui occupaient des positions traditionnellement dévolues aux femmes gagnaient un revenu suffisant pour être en mesure de faire vivre hors de la pauvreté une famille de trois enfants alors que ce pourcentage s'élevait à 80% pour celles qui exerçaient des emplois traditionnellement masculins. On peut penser que le même phénomène se vérifie au Canada. Il n'est donc pas surprenant de constater que si 14.1% des familles monoparentales à figure centrale masculine étaient pauvres au Canada en 1973, ce pourcentage s'élevait à 59.6% quand le parent seul était une femme (9).

L'offre insuffisante des emplois, les faibles salaires féminins, la pénurie des substituts familiaux ou leur prix empêchent souvent les mères appartenant aux familles biparentales de pouvoir acquérir une indépendance économique par la participation à la main-d'oeuvre. Pour les femmes qui sont parents uniques, ces facteurs s'ajoutent au fardeau des responsabilités familiales assumées seules qui hypothèque très lourdement le temps disponible pour l'activité rémunérée. Ils s'ajoutent aussi à la perte éventuelle de l'assistance de l'Etat qui diminue d'autant plus, pour elles, la rentabilité effective à court terme d'un emploi. On apprend alors sans surprise que seulement 45% des mères seules exerçaient un emploi en 1974 au Canada, alors que cette proportion s'élevait à 89% chez les pères seuls (10).

Coûts supportés par la collectivité - La reconnaissance des coûts impliqués par les enfants et de l'accumulation en capital humain produite par certaines dépenses effectuées au profit des enfants et la manifestation, dans certains cas, d'une certain interdépendance collective devant les problèmes d'insuffisance du revenu ont amené la collectivité à fournir une assistance aux parents. Cette aide a pris des formes diverses, allant du transfert direct de ressources en nature ou en espèces au transfert indirect réalisé au moyen de la fiscalité.

Ces interventions se sont souvent voulues à caractère universel, s'appliquant théoriquement à toutes les personnes d'une même catégorie (11): allocations familiales, soins de santé gratuits, services sociaux, subventions aux garderies, exemptions fiscales de personne mariée quand le conjoint est sans revenu, exemptions fiscales pour les enfants à charge, déductions fiscales des frais de garde, etc.

Souvent plus faciles à administrer que les mesures sélectives selon le revenu, elles reposent sur la considération générale que les enfants diminuent le niveau de vie des parents ou augmentent le risque de pauvreté chez les familles.

Certaines interventions ont été réservées aux enfants seuls ou aux familles à revenu faible ou insuffisant: aide sociale, aide financière à la garde, foyers nourriciers, habitations à loyer modique, médicaments et transports gratuits, services sociaux, besoins spéciaux, etc. Ces mesures se justifient, dans ce cas, par l'existence d'une certaine interdépendance entre les individus qui amène l'Etat à garantir à chacun un minimum vital ou à minimiser les coûts sociaux présents ou futurs attachés à la pauvreté. Elles s'appuient aussi sur un critère d'efficacité redistributive, une mesure dirigée uniquement vers les plus faibles revenus atteignant ces objectifs à moindre coût.

La collectivité a aussi cherché à prémunir l'unité familiale contre les risques de baisse du niveau de vie consécutive à l'interruption de l'activité. On a institué des assurances sociales protégeant le revenu du ménage du travailleur dans les cas de chômage, de maladie, de maternité, de maladie industrielle, d'accident du travail, de mortalité, d'incapacité et de retraite. Mais, les femmes exerçant leur activité à l'intérieur de la famille (travail domestique et dans l'entreprise familiale) n'ont ordinairement pas reçu, à titre personnel, une protection analogue en cas de perte de leur capacité productive.

De plus, ces diverses mesures n'ont pas correspondu à une prise en charge intégrale, par la collectivité, des coûts d'entretien et de renouvellement de la main-d'oeuvre. On ne peut, non plus, parler de couverture complète des coûts plus spécifiques de la reproduction démographique, même si les externalités produites dans ce domaine y sont plus importantes. Plus particulièrement, il n'y a pas eu prise en charge collective des coûts en main-d'oeuvre impliqués par l'enfant, par exemple sous forme d'une rémunération de l'Etat au conjoint responsable de l'enfant ou de subventions aux services substituts à la mère, deux interventions qui auraient pu théoriquement atténuer les problèmes de dépendance et d'infériorité économiques des femmes.

1.2 La valeur du travail effectué à l'intérieur de l'unité familiale et sa reconnaissance économique

La deuxième raison évoquée pour expliquer la situation économique des femmes est que les activités exercées à l'intérieur de l'unité familiale n'entraînent pas de rémunération directe pour le conjoint les exécutant de la part du conjoint libéré pour l'activité rémunérée, mais assurent seulement un certain accès aux ressources totales de l'unité.

Nous verrons dans quelle mesure ce travail contribue au bien-être de l'unité familiale et quelle reconnaissance économique il reçoit.

1.2.1 Contribution au bien-être de la famille

Le salaire est souvent utilisé à titre d'indicateur de la contribution sociale de l'individu. Tout comme le produit national brut, cet indicateur n'est pas universel puisque les services qui ne s'échangent pas par le marché ne reçoivent pas de compensation directe, même s'ils contribuent au bien-être.

Tantôt activités productives pour fins de consommation, tantôt investissement en capital humain, les fonctions d'entretien et de renouvellement de la force de travail, si elles ne sont pas évaluées, ne sont pas sans valeur. Elles deviennent même rémunérées et inscrites dans le PNB quand elles sont accomplies par une aide familiale, une gardienne, une cuisinière, une serveuse, une institutrice, une infirmière, etc.

Différentes méthodes ont été utilisées pour estimer la valeur économique du travail réalisé par les femmes à l'intérieur de l'unité familiale et pour évaluer quelle serait la contribution de celles-ci au PNB, si cette valeur était prise en compte. (12)

De plus, certaines personnes sont d'avis que le mariage exercerait souvent un effet différent sur le revenu de l'homme et de la femme, augmentant celui du premier, mais réduisant celui de la seconde. S'il s'avère fondé que le mariage rend l'homme plus responsable, plus disponible au travail, plus motivé et, en définitive, plus productif ou qu'il lui donne simplement l'aspect d'une valeur sûre pour l'employeur alors que l'inverse se produit pour la femme, on peut se demander si l'homme marié ne reçoit pas, au niveau de sa rémunération, une rente résultant soit de l'activité productive de sa femme à l'intérieur de l'unité familiale, soit de sa seule présence, alors que la femme, de son côté, encourt une perte de même nature.

Tout comme le PNB, total ou per capita, ne rend pas compte de la répartition des richesses et du pouvoir à travers la population et de la situation de bien-être de chacun, la somme des revenus allant à l'unité familiale ne traduit pas parfaitement non plus l'accès aux ressources qui en découle pour chacun des conjoints, ni le pouvoir de négociation détenu par chacun, ni le poids de chacun dans la prise de décision.

On présente souvent l'unité familiale comme une association de partenaires. Comment s'effectue le partage des ressources entre conjoints? Comment se répartit le pouvoir? L'unité familiale, dans son fonctionnement, est-elle semblable à une coopérative, chaque personne disposant d'un vote? Se rapproche-t-elle davantage d'une compagnie, le pouvoir de chacun étant alors proportionnel à sa mise de fonds, c'est-à-dire à son apport financier, ce qui laisserait présager une structure moins égalitaire?

1.2.2 Reconnaissance économique reçue

Le travail que la femme réalise à l'intérieur du foyer lui assure un certain accès aux ressources totales de l'unité familiale. Cette mise en commun se justifie dans la mesure où ses activités sont perçues comme importantes et utilisatrices de temps et où elles libèrent l'autre conjoint en vue de l'activité rémunérée.

Toutefois, il n'existe pas de règles de partage strictes entre conjoints durant l'existence de l'unité familiale si ce n'est l'obligation assez large pour eux de pourvoir mutuellement à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. En dehors de cela, les accords portant sur la répartition des ressources de l'unité relèvent du domaine des ententes privées alors que le revenu provenant d'un travail opéré sur le marché appartient d'abord en propre à celui qui l'exécute.

Le deuxième tome de l'étude, qui porte sur l'évaluation de certains programmes de sécurité du revenu et de mesures législatives et sociales souligne bien souvent la reconnaissance seulement partielle qui est faite du travail de la femme, la marge réduite d'autonomie qu'on lui réserve et la sécurité toute aléatoire qu'on lui accorde dans notre collectivité.

La situation de la femme peut devenir difficile, par exemple, en cas de dissolution du mariage par séparation, divorce ou décès du conjoint (13). A ce moment, sa sécurité financière repose sur le présence d'actifs, sur l'existence, selon l'événement survenu,

d'engagements légaux contractés par le conjoint en sa faveur (régime matrimonial, donations, succession, assurances sociales et privées sur la vie) et sur sa faculté de faire respecter ces engagements. Elle dépend éventuellement aussi de sa capacité personnelle à subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants même si, souvent, on ne lui a pas permis de se préparer à ce rôle et si l'organisation sociale la soutient alors peu dans cet effort.

Au décès de son conjoint, par exemple, sa situation financière devient précaire si, en vertu de son régime matrimonial, elle dispose de ressources limitées et, par testament, son mari lui lègue peu ou la déshérite. L'Etat définit seulement une norme en déterminant les règles légales qui s'appliquent, pour le régime matrimonial et la succession, en l'absence de contrat de mariage ou de prise de dispositions testamentaires par le conjoint décédé.

Advenant la dissolution du mariage par séparation ou divorce, la collectivité intervient par l'intermédiaire du juge qui doit habituellement statuer sur les engagements légaux contractés par les conjoints (cas de donations, partage des acquêts et des biens communs, allocation de séparation ou pension alimentaire, etc.). Ce dernier peut réviser les engagements contractés lors du mariage et même en atténuer la portée selon les circonstances. Le jugement rendu peut être modifié par la suite et son respect est incertain dans la mesure où il repose souvent sur la réalisation ultérieure de gains par le conjoint et sur la capacité effective de la femme de le faire effectivement honorer.

La majorité des mesures sociales favorisant la famille s'inscrivent dans l'optique traditionnelle selon laquelle l'homme est le principal pourvoyeur (14). Comme les avantages sociaux les assurances sociales sont liées à la participation au marché du travail; elles font du travailleur rémunéré le mandataire des prestations prévues, sauf en cas de décès, et assurent par ce biais la sécurité de la femme et des enfants à titre de dépendants. Encore là, la question du partage des ressources entre conjoints reste une question privée. C'est seulement à l'âge de la retraite que l'Etat considère les deux conjoints sur un pied d'égalité en versant à chacun, en nom propre, la pension de sécurité de la vieillesse et, s'il y a lieu, le supplément de revenu garanti.

La fiscalité sur les revenus agit de la même façon que les assurances sociales puisqu'elle permet généralement à celui des conjoints qui gagne un revenu - souvent au mari et au père - de réaliser une économie personnelle d'impôt s'il peut déclarer comme personne à charge son conjoint et ses enfants. Elle ne prend pas le parti de reconnaître et de récompenser directement, à titre personnel, le travail productif que la femme effectue auprès du mari et des enfants. Par l'octroi des exemptions fiscales, elle choisit plutôt de considérer la femme travaillant à l'intérieur de l'unité familiale comme un coût pour le mari, comme un facteur d'appauvrissement, tout comme le sont les enfants. De plus, l'économie d'impôt réalisée dans ce cas n'est pas uniforme, mais croît avec le revenu du conjoint, laissant présager que le conjoint plus fortuné encourt un coût plus considérable et mérite, en conséquence, un "dédommagement" plus élevé.

Par les allocations familiales, l'Etat reconnaît que les enfants entraînent des coûts et, en les émettant au nom de la mère, il semble voir que c'est habituellement elle qui effectue les achats pour eux. Mais c'est seulement avec le programme d'aide financière à la garde, avec les subventions aux garderies et avec la déduction fiscale des frais de garde accordée qu'il semble admettre que les enfants n'occasionnent pas uniquement des coûts en ressources, mais également un coût en main-d'oeuvre.

Toutefois, ces mesures s'appliquent, en règle générale, seulement quand le parent unique ou les deux parents sont en emploi (15) et défraient explicitement des coûts de garde alors que la femme qui sacrifie un revenu pour s'occuper de ses propres enfants ne reçoit rien. De plus, ces mesures recherchent des objectifs contradictoires puisque l'aide à la garde s'adresse aux familles à faible revenu alors que la déduction fiscale profite davantage à ceux qui touchent des revenus élevés.

La famille monoparentale peut être éligible à l'aide sociale. Toutefois, cette prestation en espèces est considérée davantage, dans ce cas, comme une assistance en cas d'incapacité d'emploi, chez la mère spécialement, ou comme une mesure de lutte à la pauvreté que comme une reconnaissance du cumul des fonctions réalisées par le parent unique. L'aide sociale peut être refusée au père seul et valide qui délaisse son emploi pour prendre charge de ses enfants. De son côté, la mère seule qui occupe, par exemple, un emploi au salaire minimum de façon permanente disposera d'un revenu jugé trop élevé pour s'y qualifier, même si elle peut être dans le besoin.

Nous avons donc relié, en deuxième lieu, la situation économique des femmes au fait que l'activité de production réalisée à l'intérieur de l'unité familiale ne donne pas lieu à une rémunération directe, que le partage des ressources entre conjoints relève du domaine des ententes privées et que les diverses mesures sociales s'inscrivent dans le même cadre et font du responsable de l'activité rémunérée - plus souvent le père - le chef et le principal mandataire de l'unité familiale.

Une plus grande reconnaissance économique privée du travail productif réalisé à l'intérieur de la famille aurait pu atténuer la dépendance économique des femmes, surtout si elle avait été secondée par des mesures sociales élaborées dans la perspective d'une reconnaissance individualisée de l'effort de travail fourni par chacun.

1.3 La division du travail et le coût de la reproduction démographique pour chacun des conjoints

Le troisième élément retenu pour expliquer la condition économique des femmes est la division du travail prévalant qui veut que les femmes soient d'abord responsables des activités familiales non rémunérées dans un contexte social où il n'existe ni un égal partage de ces tâches entre conjoints, ni une socialisation intégrale des activités familiales, ni une offre adéquate de substituts sur le marché. Cette spécialisation des tâches est, selon nous, la cause fondamentale de la dépendance financière à l'intérieur de l'unité familiale et de l'infériorité économique sur le marché du travail que les femmes vivent en tant que groupe.

Nous verrons quelle a été historiquement l'affectation du temps de la femme à l'intérieur de l'unité familiale et sur le marché du travail. Nous nous demanderons aussi quelle part du coût de la reproduction démographique elle a eu à supporter, particulièrement sous la forme d'un manque à gagner, et comment ce fardeau s'est modifié au cours du temps par suite des changements sociaux survenus.

1.3.1 Considérations sur l'affectation du temps productif de la femme

Avant la révolution industrielle, les activités de production pour soi (auto-suffisance) réalisées à l'intérieur même de l'unité économique étaient très importantes et s'effectuaient à côté d'activités

de production pour les autres (donnant lieu à un échange sur le marché). L'unité familiale constituait à la fois un lieu de production, un lieu de consommation et un lieu de reproduction. La mère, les enfants et les personnes âgées participaient aux différents travaux, tout comme le père.

Avec la révolution industrielle et la spécialisation des tâches, une séparation s'est opérée entre le lieu de production pour le marché et le lieu où prennent place la production pour soi, la consommation et la reproduction dans la majeure partie des cas. Il s'ensuit une division du travail selon le sexe. Le travail pour le marché, qui donne lieu à une rémunération directe, est réalisé principalement par le père à l'extérieur de l'unité économique. Le travail d'entretien et de reproduction de la force de travail (production principalement pour soi des fruits, légumes, viandes et tissus, fabrication des repas et des vêtements, soins des personnes non productives: enfants, malades, personnes âgées) demeure hors de l'économie marchande et est effectué par la mère à l'intérieur de l'unité économique.

L'affectation de la mère aux activités à l'intérieur de l'unité économique s'explique sans doute en grande partie par son rôle de procréatrice et la taille importante de la famille, les enfants constituant une main-d'oeuvre potentielle et une garantie de subsistance pour les vieux jours. Le mode d'organisation privé et non pas collectif des travaux domestiques et de l'éducation des enfants et l'impossibilité virtuelle du contrôle de la fécondité sont autant d'autres facteurs explicatifs.

Puis, l'accumulation du capital, les découvertes scientifiques et technologiques, la spécialisation poussée du travail et l'accroissement de la productivité amènent une diversification de plus en plus grande des activités réalisées sur le marché. La production auto-suffisante de l'unité familiale décline; on achète de plus en plus sur le marché les aliments, les vêtements, les services de logement, l'énergie; l'éducation des enfants à partir de six ans et le soin des malades et des personnes âgées sont dispensés en bonne partie à l'extérieur de l'unité économique.

Avec la mécanisation de plusieurs travaux domestiques, la mère réalise surtout des activités de transformation finale (apprêt de repas) et des services (entretien ménager, soins des jeunes enfants, opération des transactions courantes). Le temps que la mère consacre à ces activités ne s'est pas nécessairement réduit car elle ne bénéficie plus, la plupart du temps, de l'aide de ses enfants, de la parenté ou de personnes étrangères. Du reste, son travail reste toujours perfectible étant donné sa nature hautement qualitative.

Donc, dans une première étape, la femme est coupée de l'activité rémunérée; dans la deuxième, elle diminue sa production autosuffisante, voit la nature de son travail se transformer et devient dépendante du marché pour la satisfaction de ses besoins essentiels et pour la réalisation des tâches domestiques mécanisées qu'on lui confie. Sa double dépendance sur l'apport d'un revenu extérieur renforce le pouvoir et le prestige de son conjoint. Ce dernier possède la force de travail rémunérée et, donc, le pouvoir d'achat. Facteur important, il voit habituellement la valeur de sa force productive s'accroître sur le marché avec l'expérience acquise, phénomène inverse pour la femme qui travaille uniquement à l'intérieur de l'unité familiale. Dans son cas, la compensation indirecte qu'elle reçoit sous forme d'accès aux ressources de l'unité n'est pas liée, comme sur le marché du travail, à l'effort fourni - par exemple, au nombre d'enfants soignés - mais elle dépend plutôt du revenu de son conjoint et de la générosité de celui-ci.

L'occupation d'un emploi devient une façon pour la femme d'obtenir une valorisation économique directe de son activité. Avec le développement des secteurs de production des biens et, surtout, des services, les femmes entrent relativement nombreuses sur le marché du travail et y demeurent davantage, d'abord les célibataires, puis les femmes mariées sans enfant ou avec des enfants âgés et, plus récemment, même les femmes ayant de jeunes enfants. Le développement des connaissances permettant le contrôle de la fécondité, la réduction de la taille souhaitée de la famille, l'apparition des substituts familiaux et la mécanisation des travaux domestiques exercent, à cet égard, des effets positifs.

Mais les femmes connaissent ordinairement une participation moins soutenue que les hommes au marché du travail, étant donné la spécialisation des tâches. Cette intégration moindre, à la fois du point de vue qualitatif et quantitatif, se solde par l'obtention de revenus d'emploi habituellement plus faibles au cours de la vie active et d'une protection plus aléatoire au niveau de la sécurité de travail et d'existence (16).

Les femmes se retrouvent relativement plus nombreuses dans les emplois temporaires, à temps partiel, à domicile, non rémunérés dans l'entreprise familiale, en noir, dans les postes impliquant un faible coût de remplacement, un investissement minime en formation et de moindres responsabilités. Elles occupent souvent des emplois qui reproduisent sur le marché les activités qui leur incombent à l'intérieur de l'unité familiale et elles forment, dans ces secteurs, une main-d'oeuvre abondante et captive (17).

Les salaires obtenus par les femmes sur le marché résultent en partie de leur attachement plus faible à l'emploi, de leur formation inférieure et de la moindre disponibilité qu'elles manifestent parfois. Mais les rémunérations qu'elles obtiennent réflètent aussi, en certaines circonstances, les comportements discriminatoires et ségrégationnistes des employeurs qui les paient moins à compétence égale, qui les cloisonnent dans des activités à spécificité féminine moins rétribuées ou les traitent en main-d'oeuvre de réserve. Leur salaire est souvent considéré comme le revenu d'une personne célibataire sans dépendant, comme un revenu temporaire avant le mariage ou l'arrivée des enfants ou en tant que revenu d'appoint à celui du mari.

1.3.2. Partage des coûts de la reproduction démographique entre conjoints

La reproduction démographique implique essentiellement des coûts de deux types: coûts en ressources pour assurer le bien-être physique de l'enfant et coûts en temps humain pour assurer les soins et la socialisation de l'enfant.

Si l'on départage, à l'intérieur de l'unité familiale, les coûts associés à l'enfant, l'on se rend compte que, traditionnellement, le père défraie plus souvent les coûts en ressources alors que la mère assume davantage ceux en main-d'oeuvre. Elle consacre plus de temps que son conjoint aux activités non rémunérées et subit généralement de ce fait un manque à gagner, qu'elle participe ou non à la main-d'oeuvre.

Différents facteurs ont concouru à ce que les rôles sociaux prioritairement dévolus à l'homme et à la femme ont satisfait, somme toute, le critère d'une affectation efficace du temps de chacun à l'intérieur de l'unité familiale.

D'abord, les contraintes biologiques, technologiques, sociales et économiques ont réduit historiquement l'étendue des choix réels des conjoints, particulièrement en ce qui a trait à la taille souhaitée de la famille et au volume de production interne à l'unité, nécessaire pour satisfaire ses besoins. Elles ont affecté l'organisation du travail et ont entraîné la spécialisation des tâches pour chacun d'eux. La relative infériorité de la rémunération allant à la main-d'oeuvre féminine qui s'en est suivie a justifié et renforcé la division du travail selon le sexe.

Ensuite, la famille constituait un milieu relativement sécuritaire pour la femme étant donné la stabilité des unions, la mise en commun des ressources qui s'y opérait, la prise en charge des membres non productifs par la famille élargie et l'indépendance relative vis-à-vis du marché rendue possible par la production auto-suffisante réalisée à l'intérieur de l'unité familiale.

Mais des phénomènes nouveaux contribuent maintenant à remettre en question la conception voulant que les rôles sociaux tel que définis traditionnellement correspondent toujours à une affectation efficace des ressources humaines, particulièrement en ce qui concerne la femme.

Le temps de celle-ci a été en partie libéré par suite de la mécanisation des travaux domestiques et de la diminution de la production auto-suffisante de l'unité, mais surtout à cause de la réduction de la taille de la famille. L'accroissement de la dépendance envers le marché pour la satisfaction des besoins a fait ressortir l'importance de la détention d'un pouvoir d'achat. Les emplois sont apparus plus nombreux et plus diversifiés, procurant ainsi une alternative à l'utilisation du temps productif et augmentant la rentabilité, pour elle, d'un investissement en éducation. L'indépendance économique ainsi acquise a pu accroître son poids dans les prises de décision de l'unité familiale et augmenter son pouvoir de négociation. Elle a, en tout cas, diminué, pour elle, les coûts de rupture de l'union. Parallèlement, l'accroissement des phénomènes de divorce, de séparation, d'abandon ou du veuvage féminin a fait ressortir la moindre sécurité résultant dorénavant pour la femme d'une formation sommaire, d'une famille nombreuse et d'une spécialisation unique dans les activités familiales. De plus, la liaison des valeurs de pouvoir et de prestige à l'autonomie financière, à la possession d'une main-d'oeuvre rentabilisable sur le marché et à l'insertion sociale que procure une activité reconnue économiquement a valorisé la participation au marché du travail.

Il est difficile d'établir clairement si ces divers phénomènes se sont développés de façon concommitante ou successive ou s'ils ont été reliés par des liens de causalité ou d'interdépendance.

Quoi qu'il en soit, il reste que le coût en main-d'oeuvre associé à l'enfant, assumé généralement en grande partie par la mère, est devenu de plus en plus lourd à la suite des changements sociaux survenus. Ceci reste vrai particulièrement pour

les femmes exerçant leur effort de travail à l'intérieur de l'unité familiale, mais aussi pour celles oeuvrant sur le marché du travail.

Le manque à gagner subi a été moins important pour les femmes ayant vécu dans des unités familiales stables où a prévalu un égal partage des ressources, surtout si elles ont, de plus, exercé "sans trop de préjudices" une activité rémunérée. Mais il a été plus considérable, à l'opposé, pour les femmes qui ont fait partie d'unions instables et qui ont bénéficié d'un accès limité aux ressources communes, surtout si elles n'ont pas occupé d'emploi et pu acquérir une expérience de travail sur le marché.

Ce coût est particulièrement élevé dans le cas des femmes qui, parce que seuls soutiens de familles monoparentales, ont été coupées du marché du travail jusqu'à un âge où l'éventail des activités rémunérées disponibles devient limité et ont dû vivre avec leurs enfants au seuil de la pauvreté.

Pour résumer ce premier chapitre, on peut dire qu'en l'absence d'une prise en charge collective des coûts en main-d'oeuvre impliqués par la reproduction démographique, en l'absence aussi d'une rémunération d'origine privée pour le conjoint réalisant les activités familiales à l'intérieur de l'unité, il semble que la division du travail selon le sexe et l'affectation privilégiée des femmes aux activités d'entretien et de reproduction de la force de travail expliquent leur situation économique. Les deux premières conditions étant réalisées, seuls un réel partage des tâches familiales entre conjoints et la disparition des activités spécifiquement féminines et masculines sur le marché du travail auraient pu atténuer la dépendance et l'infériorité économiques des femmes en répartissant les coûts de la main-d'oeuvre impliqués par la reproduction démographique sur les deux conjoints.

Renvois du chapitre I

(1) Dans certains pays pauvres et densément peuplés, un taux élevé de natalité peut être perçu comme produisant des externalités négatives pour l'ensemble de la collectivité bien que, même là, on reconnaisse la nécessité d'assurer une certaine reproduction démographique afin que la population puisse se renouveler.

(2) De plus, le PNB ne tient pas compte de la façon plus ou moins égalitaire selon laquelle les richesses sont réparties à travers la population, facteur tout aussi important que le niveau absolu atteint. Il ne fournit pas une évaluation en rapport avec les capacités totales de la collectivité puisqu'il ne reflète pas les pertes de potentiel résultant de la sous-utilisation des ressources humaines ou physiques ou de leur mauvaise utilisation: cas du chômage, du gaspillage, de la maladie, de la pollution, etc. De plus, il inscrit au positif les dépenses sociales effectuées aux fins des prisons, des écoles de réforme, des hôpitaux, de l'assainissement de l'air et de l'eau, etc.

(3) A sa productivité marginale physique en valeur selon la théorie néo-classique.

(4) Le versement par l'entreprise d'avantages sociaux dont le niveau est relié aux charges familiales en cas d'incapacité du travailleur, de maladie, de décès ou lors de maternité peut être considéré comme une exception à cette règle. Toutefois, seulement une faible proportion de travailleurs bénéficient de la protection de programmes privés de cette sorte.

(5) Statistique Canada (cat. 13-206 annuel), Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1975, premières estimations, p. 19. La famille est définie dans ce cas "comme un groupe de personnes unies par le sang, par alliance ou par adoption et qui partageaient le même logement au moment de l'enquête (avril 1976)", p. 8.

(6) Conseil national de bien-être social, Seul dans un monde à deux, Rapport sur les familles monoparentales du Canada, Ottawa, avril 1976, p. 4.

(7) Ibid., p. 4.

(8) Ross, H.L. et Sawhill I.V., Time of transition: The growth of families headed by women, The Urban Institute, Washington, D.C., The Urban Institute, 1975, p. 174.

(9) Conseil national de bien-être social, op. cit., p. 5.

(10) Ibid., p. 5.

(11) En ce qui a trait aux dispositions d'ordre fiscal, nous verrons, aux chapitres VII et VIII, que tous les individus ne sont pas effectivement en mesure de tirer profit des exemptions et des déductions accordées.

(12) Ces différentes approches (évaluation au coût alternatif, au coût des substituts et au coût de remplacement) ainsi que certaines estimations chiffrées sont présentées au deuxième chapitre.

(13) Consulter le chapitre IX pour un traitement plus complet de la question.

(14) Voir chapitres VII et VIII.

(15) Aussi, en cas d'incapacité de l'un des conjoints quand l'autre travaille et assume des frais de garde. L'aide financière à la garde peut aussi être versée au profit d'enfants nécessitant des soins spéciaux et fréquentant la garderie sans que les parents aient besoin d'être nécessairement en emploi.

(16) Consulter les chapitres II, IV, VIII et X à ce sujet.

(17) Voir l'intéressante analyse que fait Robert Leroy de la situation d'infériorité des femmes sur le marché du travail: Leroy, R., Les salaires féminins: Les mille formes de la discrimination, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1976.

CHAPITRE II - LA LITTERATURE ECONOMIQUE SUR L'ACTIVITE DES FEMMES - Isabel Figueroa

L'identification d'un ensemble de problèmes tel que présenté dans le chapitre précédent ne suffit pas à assurer une connaissance approfondie des problèmes eux-mêmes ainsi que de leurs solutions.

L'analyse est nécessaire pour effectuer ce passage et, même si elle est habituellement laissée à la considération des spécialistes, il nous est apparu nécessaire que les lecteurs prennent conscience des relations entre les problèmes vécus et le cheminement de la pensée scientifique. A cette fin, nous présentons dans ce chapitre un aperçu de la contribution de la pensée économique contemporaine à l'étude des questions se rattachant au rôle économique des femmes.

Ce chapitre ne touche qu'une aire limitée de sujets sur lesquels des travaux scientifiques se poursuivent. Il traite de l'évaluation du travail de la femme au foyer et de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre féminine sur le marché du travail. Nombre d'autres sujets auraient pu faire l'objet d'une mention, tels que les femmes relativement à l'éducation, aux transferts, à la fiscalité, à la propriété, au financement de l'activité économique ou à la théorie micro-économique du mariage.

L'approche éclectique que nous avons adoptée se justifie par l'importance des questions choisies et par le souci de ne pas imposer aux lecteurs une revue exhaustive de la contribution de la littérature économique dans ces domaines. Comme nous présentons surtout les résultats des études plutôt que l'ensemble de la démarche scientifique, nous croyons que les lecteurs trouveront autant de profit à consulter cette section de l'étude que les autres parties.

2.1 La reconnaissance économique du travail des femmes à l'intérieur de l'unité familiale

A partir des années trente, le rôle des femmes au sein de leur unité familiale est perçu dans la littérature économique comme

celui d'un producteur de biens et de services indispensables à la survie et la perpétuation de l'institution familiale (1).

Des approches plus récentes introduisent dans les modèles d'optimisation de l'utilité des ménages une valeur imputée qui tient compte du temps de travail non rémunéré que la femme consacre à l'ensemble des activités familiales (2).

En général, les études se fondent sur la théorie du choix du consommateur qui porte sur la maximisation de l'utilité (ou du bien-être) du ménage en fonction de l'allocation du temps de chacun de ses membres, sous la contrainte d'un revenu et du temps total disponible. Les différentes possibilités d'affectation du temps de la femme entrainent une concurrence entre les activités réalisées à l'intérieur du foyer ou sur le marché du travail et celles contribuant à l'épanouissement individuel. Le prix du temps est donc fonction du choix entre ces différentes possibilités d'affectation et les auteurs consultés ont développé diverses méthodes pour quantifier le travail des femmes réalisé au foyer.

Nous allons exposer trois approches différentes qui ont déjà été utilisées pour assigner un prix ou un salaire aux tâches accomplies à l'intérieur du ménage.

a) Approche selon le coût d'opportunité ou alternatif. Le salaire imputé au travail de la femme au foyer est assimilé, dans ce cas, au salaire qu'elle pourrait obtenir si elle s'intégrait au marché du travail - A. Sirageldin, 1969, et J. Kreps, 1971 (3) (4).

b) Approche selon le coût des substituts au travail de la femme au foyer. On le calcule par la sommation des salaires payés sur le marché pour chacune des tâches effectuées par les femmes - K.E. Walker, 1955, et A. Sirageldin. 1969 (4).

c) Approche par le coût de remplacement. Il s'agit ici d'utiliser le coût qui serait associé au remplacement de la mère par les services à temps plein d'une autre personne - H.S. Rosen, 1974 (5).

2.1.1. Quelques estimations de la valeur imputée au travail des femmes au foyer

Au Canada, O. Hawrylyshyn (6) a estimé que le travail fait à la maison représentait $60 milliards de dollars en 1976 et que ce montant correspondait à environ le tiers du produit national brut (7).

L'auteur a abouti à ces résultats en utilisant la méthode du coût des biens et services substituts de la ménagère. Le prix ou le salaire ainsi estimé s'élève à $120 par semaine, mais il n'inclut pas les fonctions pour lesquelles les substituts de marché n'existent pas ou celles qui ne sont pas mesurables en termes quantitatifs.

Selon l'auteur, si on prenait, comme prix des biens et services substituts de la ménagère, les salaires masculins payés pour accomplir ces tâches, on arriverait à un pourcentage d'à peu près la moitié du PNB.

F. Lacasse (8) a, pour sa part, évalué les revenus globaux que pourraient toucher les femmes canadiennes qui sont au foyer si leur taux de participation à la population active était similaire à celui des hommes. Il s'agit en gros d'appliquer à ce taux de participation potentiel les gains moyens des femmes qui sont sur le marché du travail. Cet auteur a constaté que l'augmentation du PNB canadien serait de 16% si l'on y introduisait le travail féminin non rémunéré. La faiblesse relative de ce pourcentage par rapport à ceux mentionnés dans d'autres études est due, selon le même auteur, au fait que 40% des femmes n'occupent pas un emploi à temps plein, ce qui réduit le salaire moyen de l'ensemble des femmes relativement à celui des hommes. Si un ajustement est fait pour tenir compte de ce phénomène, la contribution potentielle des femmes passe à 20% du PNB.

A.C. Scott (9) a fait un calcul de même type pour les Etats-Unis en utilisant la méthode du coût d'opportunité. Cet auteur a constaté qu'en 1970, la "ménagère moyenne" réalisait un travail d'une valeur de $257 par semaine ($13,364 par année), ce qui représentait le quart du PNB.

Un certain nombre d'autres auteurs tels que Kuznets (1928) et Gelber (1968) (10) sont arrivés à un pourcentage de 25% en ce qui a trait à la valeur imputée au travail au foyer en proportion du PNB.

Lindahl, Dahlgren et Hock (11) ont calculé ce qu'aurait dû être effectivement le PNB suédois de 1891 à 1930 si le travail des femmes avait été inclus en suivant la méthode du coût de remplacement. Ils ont déterminé que les tâches de la ménagère représentaient 20% du revenu national et que ce pourcentage demeurait remarquablement stable au cours de la période d'étude.

En ce qui concerne le rôle de la fiscalité touchant la valeur du travail exécuté au foyer, Adelman et Bergmann (12) font la remarque suivante: Si les tâches ménagères sont accomplies par un membre de la famille non rémunéré, la valeur de ce service est déductible de l'impôt puisqu'elle ne constitue pas un revenu imposable. Une extension logique serait alors la déduction fiscale des salaires payés pour la réalisation des tâches ménagères à une personne qui n'appartient pas à la famille. La déduction des frais de garde des enfants est précisément un effort pour traiter d'une façon égale le travail rémunéré et non rémunéré.

Les auteurs ajoutent que les effets en faveur des familles plus riches pourraient être supprimés avec l'imposition d'un plafond aux déductions, déterminé en fonction du nombre de personnes adultes d'une même famille participant à la population active.

2.1.2 Résultats de certaines études portant sur le budget de temps consacré aux travaux ménagers

Selon les observations canadiennes retenues par O. Hawrylyshyn (13), le temps de travail quotidien de la femme au foyer se partage comme suit entre ses différentes responsabilités: le deux tiers est consacré à la cuisine et au nettoyage, 20% sert aux emplettes, aux réparations, à la couture, au jardinage, à l'entretien et autres. Le reste du temps est employé à prendre soin des enfants.

Deux auteurs américains (14) ont étudié le même sujet avec des données de 1967 et de 1968 recueillies en milieu urbain. Ils ont remarqué que les femmes en emploi mettent 34 heures par semaine aux tâches domestiques alors que les femmes non employées à l'extérieur du foyer y consacrent 57 heures.

Une autre conclusion a été retenue à l'effet que plus les femmes ont un niveau élevé d'éducation, moins elles accordent d'heures aux besognes ménagères, exception faite du temps requis pour s'occuper des enfants où la relation est inverse (15).

Les femmes mariées américaines, selon une étude menée en 1960, consacraient 40 heures par semaine aux travaux de maison alors que leurs conjoints n'en passaient que quatre (16).

Un phénomène intéressant a été observé à cet égard au Canada (17). En effet, la participation du conjoint masculin aux activités ménagères demeure presque la même, que la femme exerce ou non un emploi. Lorsque la femme travaille en dehors du foyer, elle ajoute ses nouvelles activités aux responsabilités ménagères; cela est dû en bonne partie au fait que son conjoint accroît rarement sa contribution aux tâches domestiques. On remarque également que l'aide à la maison provient plutôt des enfants plus âgés que du conjoint.

A. Szalai a conduit une étude internationale dans laquelle il compare le budget de temps quotidien consacré aux activités autres que le travail rémunéré par des hommes et des femmes employés dans certains pays comportant une organisation sociale et un style de vie différents. Les résultats pour quatre pays sont reproduits au tableau suivant:

TABLEAU II - 1

Budget-temps quotidien des hommes et des femmes en emploi selon des données se rapportant à quatre pays

(temps consacré par jour aux activités primaires*, en nombre moyen de minutes)

TYPE DE TRAVAIL	VILLES							
	SIX VILLES DE FRANCE		TORUN POLOGNE		JACKSON MISS, EUA		PAKOW URSS	
	F	H	F	H	F	H	F	H
(a) Tâches ménagères	156	26	180	31	133	21	170	28
(b) Autres obligations ménagères	17	32	20	29	31	29	27	39
(c) Soins aux enfants	24	8	27	20	16	8	30	30
(d) Besoins personnels (y compris sommeil)	621	621	543	560	590	572	546	573
(e) Etude et participation	7	9	23	25	17	27	27	52
(f) Mass media	47	76	70	117	65	114	73	125
(g) Loisir	60	70	56	71	63	59	48	55
(h) Déplacements	57	75	86	91	73	85	81	20
Total partiel des minutes	(989)	(917)	(1005)	(944)	(988)	(915)	(1002)	(922)
Travail rémunéré sur le marché	451	523	435	496	452	525	438	518

Une journée de 24 heures est égale à 1,440 minutes.

Source: SZALAI, A., The Use of Time, The Hague, Mouton & Co., 1972, p. 583-587.

* Voir page suivante

F: femmes
H: hommes

* Une activité primaire est définie comme étant l'activité principale qu'exerce une personne à un moment donné. On exclut donc toute autre activité secondaire qui pourrait être réalisée par la personne au même moment.

Notes relatives au Tableau II - 1

(a) Y compris: cuisine, nettoyage, travail ménager et de routine.

(b) Y compris: jardinage, achats, soins apportés aux animaux, autres tâches ménagères.

(c) Y compris: activités reliées directement et indirectement aux enfants.

(d) Y compris: soins personnels, alimentation, sommeil.

(e) Y compris: activités reliées à l'étude, à la religion.

(f) Y compris: radio, télévision, cinéma, lecture de journaux, revues et livres.

(g) Y compris: activités sociales (à l'intérieur et à l'extérieur du foyer), conversation, sports, activités culturelles et de plein air, autres loisirs.

(h) Y compris: les déplacements pour le travail, le loisir.

Dans aucun des pays étudiés, l'homme passe plus d'une demi-heure par jour à l'exécution des tâches ménagères. Chez les femmes employées, aucune n'y consacre moins d'une heure et demie. Le temps affecté exclusivement aux enfants n'est jamais supérieur à une demi-heure par jour, même dans le cas des femmes. Cependant, cela ne tient pas compte du temps octroyé aux soins des enfants en même temps qu'à d'autres activités ménagères. Il n'y a qu'aux Etats-Unis où l'on constate que les femmes passent plus de temps à la satisfaction de leurs besoins personnels et au sommeil que les hommes.

Le temps total que les femmes peuvent consacrer aux activités d'épanouissement y compris le loisir, les mass media, l'étude et la participation aux activités sociales est inférieur à celui des hommes, et ce, dans les quatre pays étudiés. Cette situation s'explique par le fait que le temps des femmes est soumis à des contraintes plus fortes que celui des hommes.

2.2 L'offre de travail féminin

2.2.1 Considérations théoriques

Nous ferons mention d'abord de l'étude canadienne de N. Skoulas (18) qui porte sur les principaux déterminants de l'offre de travail sur le marché et qui prête attention aux caractéristiques particulières du travail féminin.

D'un point de vue global, l'offre totale de travail est influencée, en premier lieu, par la taille de la population d'âge actif et, en second lieu, par la proportion de cette population qui est intégrée au marché du travail et qui constitue la population active. Selon la théorie traditionnelle, l'offre de travail de l'individu est le résultat d'un choix quant à l'affectation de son temps entre le travail et le loisir. Cette définition ne met toutefois pas en relief le temps de travail non rémunéré de la femme. En effet, le temps de travail au foyer est considéré par la théorie traditionnelle comme étant inclus dans le temps consacré au loisir.

L'analyse contemporaine, dont les bases furent établies par Marshall en 1890 et qui fut développée par la suite par Robbins, a formalisé le comportement de l'individu face à la dichotomie travail - loisir à l'aide du graphique suivant:

Graphique II - 1

Comportement de l'offre de travail individuelle

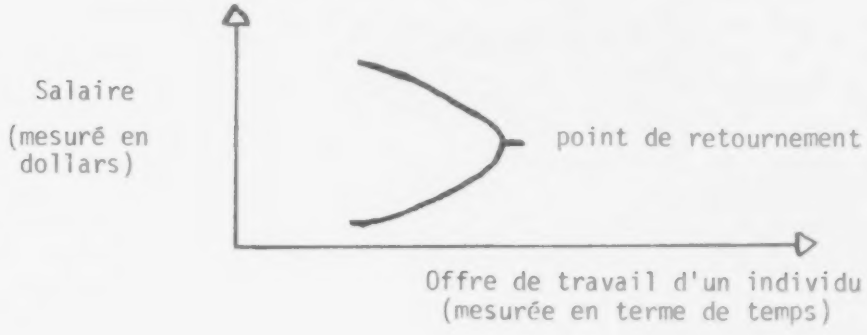

On remarque, dans un premier temps, que plus le salaire augmente, plus l'individu est disposé à travailler en substituant le travail au loisir. Ce phénomène est appelé effet de substitution. Ce comportement n'est observable que jusqu'au point de retournement de la courbe au-delà duquel une augmentation du taux de salaire réduit l'offre de travail de l'individu qui préfère alors plus de loisir. Cette deuxième partie de la courbe qui identifie la réaction du travailleur face à un revenu plus élevé nous montre un effet négatif sur l'offre de travail qui est supérieur à l'effet initial de substitution et qui agit en sens contraire.

En étudiant l'offre de travail féminin, la séparation stricte entre le temps de travail et de loisir n'est plus acceptable. Le travail que la femme accomplit à l'intérieur de son unité familiale constitue une tâche qui accapare une grande partie de son temps disponible, surtout durant les périodes de responsabilités maternelles importantes.

Mincer (19), en étudiant l'offre de travail de la femme mariée, ajoute deux caractéristiques à la théorie traditionnelle fondée sur les effets de substitution et de revenu:

(a) Les femmes mariées ont trois possibilités de choix dans l'affectation de leur temps: travail rémunéré sur le marché, travail non rémunéré et loisir; cette affectation du temps est l'objet, non seulement d'une décision personnelle, mais aussi d'une décision familiale.

(b) Les ménages, qu'ils soient composés d'une ou de plusieurs personnes, ajustent leur consommation à leur revenu permanent.

La participation des femmes à la population active est plus élevée en réponse à une variation transitoire du revenu familial qu'à un changement du revenu permanent. Les femmes mariées sont plus disposées à travailler si le revenu de leur conjoint diminue temporairement en dessous de son revenu permanent.

L'auteur a constaté auprès des femmes mariées américaines qu'une hausse du salaire touchant les emplois féminins a un effet de substitution du travail non rémunéré par un travail rémunéré. Cet effet est positif et il atteint presque le double de l'effet de revenu négatif en termes d'élasticité (20). Il incite les femmes à augmenter leur offre de travail sur le marché.

Par ailleurs, la réduction du prix relatif des substituts aux biens et services produits au foyer comme les repas congelés, les appareils électro-ménagers, etc. ont permis aux femmes de diminuer le temps de travail consacré aux tâches ménagères. Une plus grande partie des biens et services peut désormais être acquise par une heure de travail rémunéré.

Ces changements historiques ont influencé favorablement l'offre de travail féminin en réduisant l'effet de revenu négatif entraîné par une augmentation des revenus familiaux et en accentuant l'importance du revenu personnel de la femme. La substitution du travail au foyer par le travail sur le marché résulte d'un processus dynamique à travers le temps.

Différents facteurs d'ordre démographique et sociologique seraient responsables du fait que le nombre relatif de jeunes femmes et de femmes célibataires est resté stationnaire ou décroissant dans l'ensemble de la population nord-américaine entre les années 40 et les années 60. Ce phénomène aurait entrainer une participation croissante des femmes mariées et des femmes d'âge plus avancé à la population active au fur et à mesure que la demande de travail féminin s'est accrue (21).

2.2.2 Comportement de l'offre de travail face aux changements de la conjoncture économique

D'un point de vue agrégé, l'offre de travail féminin peut être considérée plutôt élastique parce qu'elle réagit très favorablement face à la création de nouveaux emplois; cela veut dire qu'une augmentation de la demande sur le marché du travail, même si une hausse du niveau des salaires nominaux ne se manifeste pas, se traduit par une augmentation du nombre de femmes

employées. Cette disponibilité du travail féminin sur le marché est interprétée dans certains courants de la pensée économique comme un mécanisme de stabilisation des salaires, particulièrement si l'offre de travail masculin est plus rigide ou inélastique et si elle est associée plus étroitement à la hausse des salaires nominaux.

Nous préciserons comment, au niveau individuel, la théorie économique interprète le comportement des travailleurs dans les périodes de chômage élevé ou de haute conjoncture. Les fluctuations cycliques de l'économie donnent lieu à deux types distincts de comportement de la part des travailleurs qu'on nomme "effet du travailleur découragé" et "effet du travailleur additionnel". Ils se définissent comme suit:

(a) Le travailleur découragé: face à une détérioration des conditions économiques et à une réduction de la demande de travail, le travailleur qui obéit à cette règle de comportement est celui qui ne cherche pas d'emploi car il pense qu'il ne pourra pas en trouver. Si, au contraire, la conjoncture économique est favorable et que la demande de travail s'accroît, ce travailleur s'incorporera au marché du travail.

(b) Le travailleur additionnel: dans une situation de faible conjoncture et de chômage élevé, le travailleur qui répond à ce type de comportement tentera de rentrer sur le marché du travail, afin d'assurer un revenu minimal à son unité familiale, si celle-ci est affectée par la chute de l'emploi. En période de haute conjoncture et de réduction du taux de chômage, ce travailleur abandonnera le marché du travail parce que son revenu qualifié d'appoint ne sera plus indispensable pour que l'unité familiale atteigne un revenu suffisant.

Il est difficile de dégager parmi ces deux types de comportement celui qui prédomine chez les femmes. Les résultats d'un certain nombre d'études menées au Canada portant sur ce sujet vont maintenant faire l'objet d'une description.

Etudes empiriques canadiennes

Nous disposons des résultats de trois études économétriques qui, grâce à des séries chronologiques, ont pu tester les deux hypothèses concurrentes dans le but d'expliquer le comportement du travailleur face aux changements des conditions économiques. Comme nous le verrons, il n'existe pas de consensus d'opinion en ce qui concerne la participation des femmes à la population active durant les différentes périodes du cycle économique:

(a) Officer et Andersen (22) étudièrent les facteurs influençant le taux de participation de la population sur le marché du travail au Canada durant les années 1950 à 1967.

Cette analyse a été faite en divisant la population par sexe et par groupe d'âge, à l'aide de l'analyse de régression. Les résultats auxquels ils arrivèrent furent les suivants:

- l'effet du travailleur découragé a été observé chez les hommes de tous les groupes d'âge;
- chez les femmes, l'effet du travailleur additionnel a été constaté dans tous les groupes d'âge, sauf pour le groupe de moins de 20 ans;
- dans l'ensemble, l'effet du travailleur additionnel a été plus important que l'effet du travailleur découragé.

(b) P.P. Proulx (23) a testé l'hypothèse du travailleur additionnel versus le travailleur découragé en utilisant des données annuelles de 1948 à 1967. Ces résultats permettent de dégager l'effet dominant du travailleur additionnel chez les hommes de 20 à 24 ans. Il prédomine aussi chez les femmes de 45 à 64 et de 65 ans et plus.

L'effet du travailleur découragé, quant à lui, a été décelé chez les hommes entre 14 et 19 ans et chez les femmes de 20 à 24 ans. L'auteur ne fournit pas de résultats qui fassent ressortir l'effet dominant dans le cas des femmes âgées de 25 à 44 ans, groupe qui présente une grande sensibilité cyclique de participation à la population active.

(c) N. Davis (24) a mené une troisième étude fondée sur des données chronologiques allant de 1953 à 1968 et faisant la distinction de la population par sexe et selon cinq groupes d'âge. Pour cet auteur, l'hypothèse du travailleur découragé reste prédominante dans chacune des possibilités étudiées.

Une étude économétrique américaine très récente (25) contribue à éclaircir l'effet de découragement lorsqu'il se manifeste chez les travailleurs féminins. Durant les périodes de fort chômage, le comportement des femmes serait plutôt expliqué par l'effet du travailleur découragé, particulièrement si cette période est prolongée; mais, quand la durée du chômage est courte, l'effet net du travailleur découragé est presque inaperçu.

2.2.3 Principaux facteurs influençant la décision des femmes de participer au marché du travail

La décision des femmes relativement à leur participation au marché du travail dépend de différents facteurs associés à la famille, aux caractéristiques personnelles et au statut du conjoint. Nous allons passer en revue quelques études empiriques canadiennes et américaines qui portent sur ces déterminants de l'offre de travail féminin.

2.2.3.1 Etudes menées au Canada

Nous décrirons les conclusions les plus importantes de six études empiriques fondées sur des données prises en coupe instantanée (26), c'est-à-dire à un même moment du temps, mais correspondant à différents groupes de personnes ou de lieux. Nous présenterons les principales conclusions touchant à

différents aspects de l'offre de travail féminin sans toutefois citer chacun des auteurs retenus, suivant le plan proposé par deux des auteurs (27). Même si le sens commun fait souvent anticiper l'effet d'un facteur sur un autre, l'analyse économétrique permet de quantifier ces effets et de découvrir quels sont les facteurs les plus importants.

A.- Facteurs associés à la famille

a.1 - Les enfants

La présence d'enfants joue un rôle important sur la décision de la femme quant à sa participation au marché du travail, surtout lorsqu'ils sont très jeunes. (En effet, l'influence de ce facteur qui réduit son activité hors du foyer est deux fois plus grande lorsque les enfants ont de 0 à 6 ans que lorsqu'ils ont de 6 à 15 ans). On remarque, en outre, que la probabilité pour une femme de participer à la population active est plus forte pour celle qui a un ou deux enfants que pour celle qui a trois enfants et plus.

a.2 - Le revenu de la famille

Plus le revenu familial est élevé, moins la femme a tendance à entrer sur le marché du travail. La même conclusion s'applique en ce qui concerne la richesse de la famille. En effet, plus la famille possède d'actifs, moins la femme est intéressée à s'incorporer au marché du travail. A l'inverse, plus la famille est endettée, plus forte est la probabilité que la femme se retrouve sur le marché du travail (ce dernier effet demeure plus faible).

a.3 - La religion

Une des études considérées a fait ressortir le fait que les femmes de confession juive occupent plus souvent un emploi que les femmes d'autres confessions.

a.4 - La présence d'un adulte autre que le conjoint

Certains auteurs ont noté que la présence d'un ou de plusieurs adultes vivant avec une famille nucléaire peut avoir deux effets opposés sur l'intégration de la femme à la population active. Dans certains cas, cette présence peut décourager la femme à entreprendre des activités à l'extérieur du foyer, par exemple quand l'autre adulte est un infirme qui nécessite des soins constants. Dans d'autres cas, la présence d'autres adultes pourra alléger les tâches de la femme en vertu de leur contribution à l'entretien ménager et aux soins des enfants. Ce faisant, la femme aura plus de temps à sa disposition pour participer au marché du travail. Le deuxième effet est celui qui prédomine.

B.- Facteurs associés aux caractéristiques personnelles des femmes

b.1 - L'éducation

Le niveau d'éducation de la femme a une influence substantielle sur sa décision de participer à la population active. Le niveau d'éducation peut être considéré comme un bon indicateur des gains potentiels que la femme pourrait obtenir si elle était sur le marché du travail ou encore de ses gains actuels si elle y est déjà. Ce critère rend possible une évaluation du coût de rester en dehors du marché du travail et on peut penser que plus ce coût est élevé, plus la probabilité d'être à l'extérieur de la population active est faible.

Les études empiriques canadiennes ont montré qu'une femme mariée qui a un diplôme universitaire a beaucoup plus de chances de faire partie de la population active que celle qui n'a complété que l'école primaire. Les femmes ayant reçu une formation technique - tels que le cours commercial ou celui d'infirmière - ont une plus forte probabilité de se trouver un emploi que celles qui ont choisi une formation générale.

b.2 - L'âge

La probabilité pour les femmes de participer au marché du travail est inversement reliée à leur âge. Ces résultats peuvent subir des modifications en vertu des changements de comportement des femmes appartenant aux différentes générations d'âge:

- les femmes qui sont âgées aujourd'hui de 20 ans n'auront pas la même attitude quant au travail rémunéré que celles qui ont présentement 40 ans;
- les forces culturelles vont peut-être continuer à amener les femmes à se retirer du marché du travail plus tôt que les hommes.

b.3 - La maternité

La probabilité pour une femme d'obtenir ou d'exercer un travail rémunéré se réduit sensiblement durant la période de grossesse.

b.4 - L'immigration

La femme immigrante est, en termes généraux, beaucoup plus disposée à s'intégrer à la population active que la femme née au Canada ou aux Etats-Unis. On remarque cependant que les femmes qui ont immigré au Canada alors qu'elles avaient moins de 30 ans ont un comportement similaire à l'égard de l'emploi que celui des femmes nées au Canada. La différence de comportement se manifeste chez les femmes immigrantes de plus de 30 ans lesquelles se retrouvent en plus grand nombre dans la population active.

C.- Facteurs associés au conjoint

c.1 - Revenu du conjoint

Parce qu'il constitue, dans la majorité des cas, la source de revenu principal du ménage, le revenu du conjoint a une grande importance sur la participation de la femme au marché du travail.

c.2 - L'éducation du conjoint

Cette variable, d'après les études économétriques disponibles, ne semble pas jouer un rôle important dans la décision de la femme de travailler à un emploi rémunéré.

c.3 - Le statut socio-économique du conjoint

Le fait que le conjoint soit en chômage constitue pour la femme une forte incitation à entrer sur le marché du travail. Il y a, en outre, une relation significative entre la catégorie professionnelle du conjoint et la participation de la femme à la population active. Un des auteurs a constaté que les femmes mariées à des cols bleus se retrouvent moins souvent sur le marché du travail que celles dont l'occupation du conjoint est classée dans la catégorie des administrateurs.

D.- Facteurs associés à la localisation géographique

A l'échelle canadienne, on remarque une très grande diversité du comportement des femmes à l'égard du marché du travail. On peut traiter comme des variables géographiques les différentes caractéristiques socio-culturelles du pays (y compris le système d'éducation), les conditions régionales d'emploi et les influences saisonnières. En plus, il existe une forte relation positive entre la dimension des centres urbains et le taux d'activité des femmes sur le marché. Le milieu rural réduit la probabilité que les femmes soient incorporées à la population active rémunérée.

2.2.3.2 Etudes sur le rôle des femmes aux Etats-Unis

Cette section constitue un bref résumé de quelques aspects de l'article publié par H. Kahne et A.I. Kohen (28) qui a pour but de faire une rétrospective des textes américains les plus récents sur le rôle économique des femmes. L'intérêt porté à ce qui se passe aux Etats-Unis provient du fait que l'évolution

de la situation féminine au Québec semble suivre, à certains égards, des tendances similaires à celle vécue par les femmes américaines. De plus, les études pertinentes se caractérisent par leur nombre et leur qualité.

A.- La participation des femmes à la main-d'oeuvre et la fécondité

Le nombre d'enfants mis au monde par une femme aussi bien que l'âge de la mère au moment de la première naissance et l'espacement des naissances sont des sujets qui commencent à être traités dans l'analyse économique en vertu de leur relation avec la participation féminine à la population active. Les premières préoccupations des démographes et sociologues, qui portaient surtout sur l'accroissement de la population, sont maintenant remplacées par l'analyse des forces économiques qui agissent sur les décisions féminines d'avoir des enfants. Selon S.G. Ross (29), le prix du temps des femmes et le revenu des familles influencent l'arrivée des enfants et l'espacement des naissances. Cet auteur a constaté, par exemple, que les femmes les plus scolarisées avaient plus rapidement leur premier enfant après la fin de leurs études et que l'espacement des naissances était plus court parce que leurs perspectives de salaire suivent une hausse tendancielle reliée à l'expérience et au nombre d'années passées dans le milieu du travail.

V.K. Oppenheimer (30) a établi que, dans la relation entre la fécondité et la participation des femmes à la vie active, il n'est pas facile de déterminer laquelle des deux variables est celle qui explique le comportement de l'autre. Elle se demande si le marché du travail futur sera capable d'absorber une population féminine ayant une fécondité qui fléchit sérieusement vers le bas. Son analyse porte sur les occupations traditionnelles féminines, mais elle tient compte aussi de l'influence sur l'offre future de travail féminin de certains facteurs tels que l'éducation et le changement d'attitude face aux rôles tenus par les personnes des deux sexes.

B.- Profil du travail des femmes au cours de leur vie active

La comparaison du profil de carrière des hommes et de celui des femmes mariées ayant des enfants fait ressortir les contraintes que celles-ci subissent sur le plan familial quand elles veulent faire partir de la main-d'oeuvre.

D'après l'étude de J. Mincer (19), les femmes qui n'ont jamais été mariées passent 90% de leurs années après la fin de leurs études sur le marché du travail; dans le cas des femmes mariées, ce pourcentage tombe à 50%. Il note, en outre, que plus ces dernières sont scolarisées, plus elles restent longtemps sur le marché du travail.

D'autres auteurs (31) (32) ont observé l'évolution des taux d'activité respectifs des hommes et des femmes mariées avec enfants tout au cours de leur vie active. Ils ont noté qu'ils suivaient globalement le tracé reproduit au graphique suivant:

Graphique II - 2

Evolution selon le sexe du taux d'activité sur le marché du travail au cours de la vie active

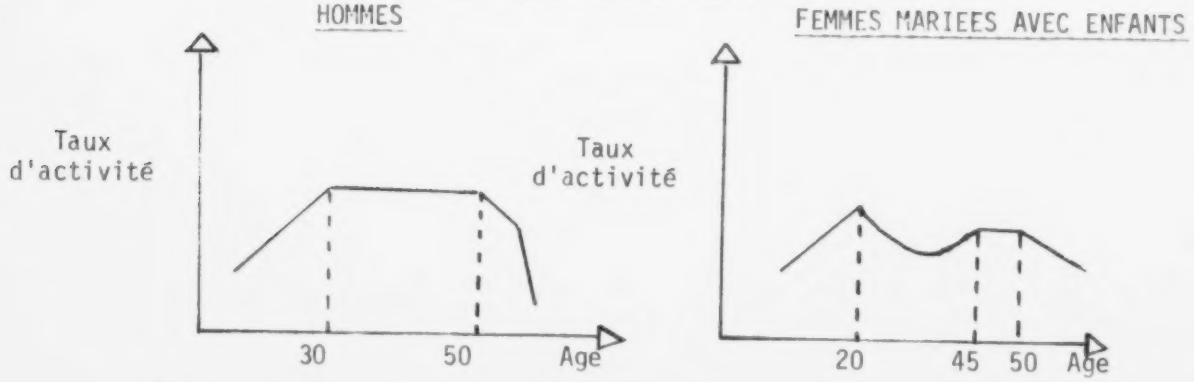

Selon eux, l'expérience de travail de la femme tout au long de sa vie dépend, en premier lieu, de son état matrimonial et de la présence d'enfants et, en second lieu, du niveau d'éducation.

S. Polachek (33) ajoute à cette analyse que les femmes mariées ayant beaucoup d'enfants et un faible niveau de scolarité sont celles qui restent le plus longtemps en dehors de la main-d'oeuvre.

V.K. Oppenheimer (34) a constaté qu'il n'existait pas de lien entre les périodes de hauts revenus chez les hommes et l'évolution des besoins de leur famille. Elle note plus particulièrement que le groupe d'hommes âgés de 40 à 50 ans ayant des enfants

adolescents à la maison connaissent une pression budgétaire plus forte. Cela expliquerait le taux d'activité élevé des femmes mariées de plus de 35 ans.

C.- Quelques considérations générales sur les motivations des femmes à participer à la population active

Selon I. Adelman et B. Bergmann (35), le travail à l'extérieur du foyer, en plus de la satisfaction des besoins familiaux en biens et services qu'il procure, permet aux femmes d'atteindre plusieurs autres buts personnels, tels que l'autonomie financière, l'obtention d'un statut à l'intérieur et au dehors du foyer, une façon intéressante de s'occuper d'elles-mêmes, de rencontrer d'autres personnes, d'avoir accès à de nouvelles connaissances, de réduire le nombre d'heures de travail ménager et d'éviter de rester seule toute la journée chez elles.

De ce point de vue, leur emploi ne leur apporte pas encore la même satisfaction qu'aux hommes, mais il satisfait leurs intérêts d'une meilleure façon que si elles restaient au foyer.

Le travail de la femme réduit aussi sa propre incertitude financière. Si son mari décède ou si son mariage se dissout, elle est en meilleure posture pour obtenir un emploi (expérience passée, contacts et habitudes de travail). A l'heure actuelle, quand son union est instable, une femme qui ne travaille pas durant son mariage se trouve dans une situation d'incertitude à l'égard de sa propre subsistance future et de celle de ses enfants.

En analysant les raisons expliquant les taux élevés de roulement de la main-d'oeuvre féminine, ces auteurs constatent que la plupart des emplois auxquels les femmes ont accès se révèlent d'un faible intérêt, tant au niveau du travail que du salaire.

Ordinairement, la travailleuse n'encourt pas de sanction économique sérieuse en cas de départ. Que l'on conserve ou que l'on quitte son emploi, les résultats, en termes de salaire, restent les mêmes. Il faut aussi noter que les hommes qui détiennent le même genre d'occupation manifestent aussi un taux élevé de roulement à l'emploi.

2.3 La demande de travail féminin

La demande de travail sur le marché est étroitement associée au niveau de la production globale de l'économie et à celui de la demande effective qui se manifeste à travers la consommation et l'investissement. Les pays industrialisés ont connu, en même temps que l'expansion de leur économie, une hausse très importante de la productivité du travail dans le secteur agricole et dans l'industrie manufacturière (secteur primaire et secondaire). Cela signifie une augmentation de la production du travailleur par unité de temps, grâce à l'introduction de technologies plus efficaces.

L'effet de cette productivité plus élevée aurait été une augmentation du chômage si le niveau de la demande effective était resté stable. Par contre, la demande effective non seulement s'est accrue, mais le secteur producteur de services (secteur tertiaire) s'est fortement développé en absorbant une partie des travailleurs libérés dans les autres champs d'activité. Le secteur des services a tendance à démontrer, à l'heure actuelle un taux de croissance de la productivité du travail plus faible; par conséquent, le nombre de travailleurs doit augmenter à un rythme comparativement plus rapide dans ce secteur pour permettre son fonctionnement et son développement.

Ruth Rose-Lizée (36) émet l'hypothèse que le transfert des emplois des secteurs à gains élevés de productivité vers le secteur tertiaire a été facilité par l'existence d'une réserve de main-d'oeuvre féminine prête à accepter des salaires plus faibles que ceux distribués aux travailleurs masculins.

Travaux théoriques

On identifie deux approches théoriques pour expliquer les différences observées dans les occupations et les gains obtenus par les travailleurs des deux sexes. Il s'agit de la théorie de la discrimination et de celle du capital humain.

2.3.1 La théorie de la discrimination

Selon les auteurs rattachés au courant néo-classique, la libre concurrence sur le marché donne lieu à la fixation d'un seul prix pour chaque facteur de production ayant un ensemble de caractéristiques homogènes (le travail, par exemple) et ce prix ou salaire doit être égal à la productivité marginale de ce facteur.

En se basant sur cette conception, Becker (37) définit ainsi la discrimination: "Il y a discrimination contre un groupe lorsqu'un employeur est prêt à payer un prix pour ne pas embaucher un membre de ce groupe". Si, par exemple, il existe un groupe de travailleurs que l'entrepreneur pourrait engager à un prix moindre pour faire exactement le même travail, il subit une perte en refusant d'engager ces personnes (membres du groupe discriminé).

L'observation des faits montre que le cloisonnement de la demande de travail féminin en quelques secteurs de l'activité économique a permis la fixation des salaires à un niveau substantiellement inférieur à celui des hommes et que cela s'est fait au profit et non au désavantage de l'employeur qui emploie des femmes dans un secteur et discrimine contre elles dans d'autres secteurs ou d'autres emplois. Tant qu'il y aura une offre suffisante de travailleurs pour les emplois les plus rémunérateurs, l'employeur n'aura aucun intérêt à mettre fin à la discrimination; au contraire, il en retirera des avantages.

La théorie du monopsone développée par J. Robinson (38), qui a trait à une situation où il y a peu de demandeurs et une multitude d'offreurs de travail a été aussi utilisée pour expliquer les salaires inférieurs des femmes. La discrimination, selon cet auteur, a pour effet de limiter le nombre d'emplois auxquels les femmes ont accès et de donner un certain pouvoir de contrôle de la demande de travail aux entrepreneurs. Par conséquent, un écart peut se maintenir entre la productivité marginale du travail et les salaires qui peuvent rester plus bas s'il y a refus des employeurs d'augmenter le nombre d'emplois. (Si au contraire, l'employeur augmentait le nombre de femmes employées, il devrait augmenter le salaire moyen, étant donné une courbe d'offre de travail de pente positive).

Cette théorie s'éloigne de la réalité puisqu'elle suppose que les femmes refuseraient d'entrer sur le marché du travail si les salaires restaient en bas de la productivité marginale (situation uniquement valide dans le cas d'une concurrence pure). Cependant, elle a un élément de vérité en ce sens qu'elle reconnaît l'importance de la segrégation des travailleurs selon le sexe en deux marchés distincts et le fait qu'un employeur profite de cette ségrégation.

Une autre approche du même problème est celle de E.S. Phelps (1972) (39) qui estime que, pour les employeurs, le sexe d'un postulant à un emploi constitue une bonne approximation de ses caractéristiques comme travailleur (constance au travail, intérêt à l'emploi, etc.). La démarche pour spécifier individuellement les caractéristiques de chaque candidat est perçue par l'employeur comme un coût d'information trop élevé. Il retient l'image stéréotypée de l'efficacité différenciée des hommes et des femmes face à une tâche précise.

B. Bergmann (40) a retenu l'hypothèse de saturation du marché du travail féminin ("crowding hypothesis"). Pour cet auteur, les femmes sont confinées à un nombre restreint d'occupations à cause des préférences et du pouvoir de décision des hommes. Cette situation crée un excès d'offre dans ces occupations féminines, ce qui a pour effet de diminuer la productivité marginale des femmes qui se trouvent dans cette partie cloisonnée du marché. Alors, même si les hommes et les femmes étaient payés selon leur productivité marginale comme le prévoit le modèle concurrentiel, les différences de salaire continueraient d'exister.

L'auteur rejette cependant le concept d'un marché du travail parfaitement concurrentiel et introduit l'idée de discrimination par exclusion. On n'est donc pas en présence d'une situation "de salaire inégal face à un travail égal", mais plutôt "d'accès inégal à différents types d'occupations".

J. Fanning-Madden (41) introduit un nouvel élément d'imperfection du marché du travail. Il s'agit de l'existence d'un pouvoir de monopole sur l'offre de travail exercé par les travailleurs masculins qui s'ajoute au concept traditionnel de monopsone (contrôle monopolisé de la demande de travail par les entrepreneurs).

D'autres considérations touchant la discrimination ont été précisées par R. Rose-Lizée: "Une partie importante de l'explication des bas salaires des femmes se trouvent dans le fait que les femmes acceptent des bas salaires. Il faut voir cette acceptation à la lumière des conditions sociologiques et historiques qui gouvernent leur situation".

"Notre société est encore organisée autour d'une famille. Le salaire gagné par un homme est généralement suffisant pour faire vivre sa femme et ses enfants. Par ailleurs, il n'existe pas d'institutions adéquates pour remplacer la mère dans ses fonctions relatives aux soins des enfants et de ménagère. Pour la plupart des femmes, le salaire est, soit un revenu de célibataire, soit un revenu d'appoint. Il y a donc moins de pression de la part des femmes et de l'ensemble de la société pour hausser ces salaires. Les femmes ont des responsabilités familiales accaparantes qu'elles ne sont pas prêtes à abandonner. Par rapport aux hommes, elles ont moins de temps pour organiser un syndicat, leur carrière leur est moins importante, elles sont souvent moins mobiles. Certains employeurs allèguent également qu'il n'est pas rentable d'investir dans leur formation à cause de leur taux de roulement élevé. Cependant, des études récentes infirment ces allégations. Il reste que, sur le marché du travail, les femmes ont un certain désavantage par rapport aux hommes et l'auront aussi longtemps que les hommes ou la société ne prendront pas en charge une plus grande part de la responsabilité des enfants".

2.3.2 La théorie du capital humain

Il existe un autre courant de pensée selon lequel les différences observées sur le marché du travail entre les sexes dépendent de facteurs antérieurs à l'incorporation aux activités rémunérées. Ces facteurs sont associés aux différences de productivité physique des hommes et des femmes et à la répartition des tâches à l'intérieur de l'unité familiale.

Pour Mincer et Polachek (1974) (42), les femmes prennent des décisions différentes de celles des hommes quant à l'investissement dans leur propre formation personnelle pendant et après leurs études. Ce phénomène s'explique par le fait que les anticipations

des femmes en ce qui concerne leur participation au marché du travail tout au long de leur vie sont distinctes de celles des hommes.

Un autre groupe d'auteurs (43) (44) (45) s'est penché sur l'explication des différences existant dans les niveaux d'occupation que les travailleurs de deux sexes peuvent atteindre. Ils sont arrivés à la conclusion que cette distinction est due en bonne partie à l'expérience et au niveau d'éducation détenus par les travailleurs masculins et féminins ainsi qu'à la continuité de l'emploi.

Pour V. Fuchs (1971) (46), la principale explication de la relative infériorité des salaires féminins provient du rôle différent détenu par les femmes; il affecte leur choix occupationnel, leur attachement au marché du travail et leur investissement en formation.

L'analyse de M. Cohen (1971) (47) montre que non seulement les avantages sociaux distribués aux travailleurs féminins ne compensent pas leurs plus bas salaires, mais encore que leur niveau actuel accentue le fossé existant entre les revenus globaux détenus par les hommes et par les femmes.

I. Sawhill (48) soutient l'hypothèse selon laquelle la discrimination féminine fondée sur la discrimination de l'emploi est à la base de l'écart de salaires. Elle désincite les femmes à améliorer leur formation, réduit en outre leurs aspirations personnelles et limite ainsi leurs démarches pour se trouver un emploi.

2.3.3 Quelques résultats de travaux empiriques

V. Oppenheimer (49) a introduit la notion de marché segmenté ou cloisonné pour identifier les marchés du travail auxquels les hommes et les femmes ont accès. C'est ainsi que les femmes sont associées à certaines professions particulières, comme l'a montré cet auteur à l'aide des données suivantes:

- en 1970, 70 % des femmes se retrouvaient dans 17 occupations;
- en 1950, 70% des femmes se retrouvaient dans 23 occupations (il est à noter que 14 occupations étaient communes à ces deux observations).

D'autres analyses ont porté sur la demande de travail féminin. La principale hypothèse soulevée dans ces études porte sur l'existence ou non d'une discrimination exercée par l'employeur (agent de demande) à l'égard des femmes (50). La discrimination entrainerait le déplacement de la courbe de demande de sorte que les niveaux de salaire que les employeurs sont disposés à payer sont inférieurs pour chaque quantité de travail offerte. Nous pouvons illustrer ce phénomène à l'aide du graphique suivant:

Graphique II - 3

Marché du travail féminin

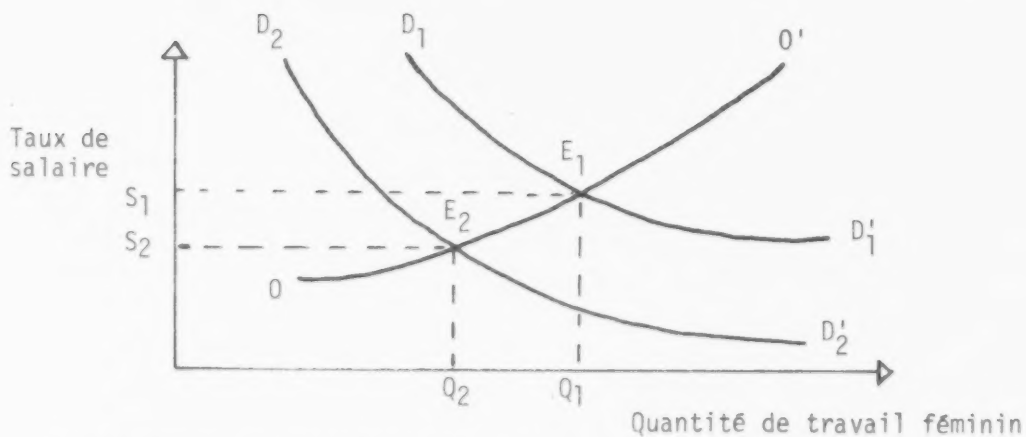

En l'absence de discrimination, la courbe de demande de travail féminin est D_1 D'_1. L'équilibre sur le marché du travail entre l'offre et la demande s'établit alors à E_1. Toutefois, s'il y a discrimination la courbe de demande se déplace vers la gauche (D_1 D'_1 devient D_2 D'_2), ce qui implique un nouveau point d'équilibre à E_2. A ce point, la quantité de travail féminin effectivement employée ainsi que les salaires sont inférieurs à ceux qui prévaudraient en l'absence de discrimination.

Pour expliquer les différences de salaires moyens ou médians effectivement observées entre les travailleurs des deux sexes, quelques auteurs ont pris en considération divers facteurs qui pourraient en être la source. C'est ainsi que H. Sanborn (51) a ajusté les écarts observés entre les salaires masculins et féminins de façon à faire disparaître l'effet de facteurs objectifs qui expliquent la différence des salaires, comme la productivité selon le sexe et le degré d'urbanisation du lieu de résidence. Ces ajustements lui ont permis de réduire le fossé existant entre les salaires féminins et masculins en augmentant le niveau relatif des salaires des femmes, de 58% qu'il était, à 76% de celui des hommes. En éliminant l'effet d'autres facteurs, tels que le roulement à l'emploi, l'absentéisme et l'expérience de travail, le rapport entre les salaires féminins et les salaires masculins s'établit à 88%. Sanborn hésite toutefois à attribuer le 12% restant à un pur phénomène de discrimination.

D.J. McNulty (52) pour sa part, ajoute la responsabilité et la persévérance comme deux autres facteurs influençant les différences de salaires.

Une étude sur la discrimination faite par M. Hamilton (53) fait ressortir les caractéristiques des travailleurs relativement à un certain nombre d'occupations. Cet auteur a ajusté les salaires en éliminant les variations dues à l'âge, à l'ancienneté, à la scolarisation, à l'expérience et à la formation, à l'industrie, à la région et à la localisation. Elle constate qu'après ajustement dans le cas des comptables, le salaire moyen des femmes reste inférieur de 11% à celui des hommes. Elle attribue ce résultat à la discrimination.

Au niveau des cols bleus, les différences de salaires observées sont plus importantes après ajustement qu'avant. Ce résultat surprenant s'explique du fait que les femmes retenues dans l'échantillon avaient une plus longue expérience que les hommes. Pour l'ensemble des occupations étudiées par l'auteur, le niveau estimé de discrimination selon le sexe varie de 8% à 18%.

En outre, cet auteur observe que les femmes qui travaillaient dans des entreprises n'employant que des femmes touchaient un salaire inférieur à celui qu'elles auraient reçu dans des entreprises employant aussi bien des hommes que des femmes. Il est intéressant de noter que ce phénomène n'a pas été relevé chez les hommes.

Pour V. Fuchs (54), les gains horaires moyens féminins représentent 60% des gains moyens masculins. Ce résultat a été établi à partir de données américaines portant sur l'année 1960. Il constate, par ailleurs, que l'ajustement fait pour la couleur, le niveau de scolarité, l'âge et la taille du milieu urbain ne modifie pas sensiblement ces résultats. Les ajustements tenant compte de l'état matrimonial, de la durée des migrations pendulaires (55) et de la catégorie de travailleur entraînent, en revanche, une augmentation du pourcentage qui passe ainsi de 60% à 66%. Les résultats n'amènent pas cependant l'auteur à conclure qu'il y a discrimination, car il a noté que les écarts de salaire sont plus grands parmi les travailleurs à leur compte que pour les employés du gouvernement. S'il y avait eu discrimination, le phénomène inverse aurait dû être observé. La différence de 34% entre les gains horaires moyens des femmes et des hommes réside plutôt dans la "différenciation des rôles" qui dicterait aux hommes et aux femmes leurs aspirations et leurs occupations.

2.4 Sommaire

Cette revue de quelques aspects de la littérature économique traitant du rôle socio-économique des femmes nous révèle que certains auteurs se sont préoccupés de la question de la reconnaissance du travail féminin accompli à l'intérieur de l'unité familiale et qu'ils ont envisagé différentes méthodes de quantification pour estimer le prix de la production en biens et services réalisée au foyer. Il ressort également que, depuis le début du siècle, plusieurs études ont eu pour objectif de déterminer la part du produit national à laquelle équivaudrait la valeur des biens et services produits au foyer, si elle était comptabilisée. Au Canada, les estimations les plus conservatrices indiquent que la production créée à l'intérieur de l'unité familiale correspondrait à 16% du PNB tandis que d'autres méthodes de calcul établiraient ce pourcentage à 33% du PNB.

L'analyse comparative de différents budgets de temps portant sur le nombre d'heures passées aux travaux du foyer montre que les deux conjoints sont encore loin de consacrer la même quantité de temps aux tâches d'entretien ménager et aux soins des enfants jusqu'à maintenant, même quand la femme occupe un emploi.

Dans ce cas, celle-ci réduit en général le temps de travail passé à l'intérieur de son foyer. Mais, les contraintes attachées aux responsabilités maternelles et domestiques non partagées l'amènent souvent à réduire le temps dont elle peut disposer pour d'autres activités, particulièrement pour l'emploi. En ce qui concerne le travail féminin rémunéré, les études nous montrent que le nombre d'emplois accessibles aux femmes, le type d'occupation et les gains ou salaires fixés sont souvent la résultante d'un marché du travail fonctionnant selon des caractéristiques particulières dans le cas de la main-d'oeuvre féminine. Des économistes présentent diverses interprétations théoriques des phénomènes de discrimination salariale et de ségrégation occupationnelle dont les femmes font l'objet.

A l'aide d'études économétriques, certains auteurs ont cherché à mesurer l'influence de facteurs objectifs qui seraient à la base de l'explication des écarts de salaire observés entre les hommes et les femmes. Après ajustement, c'est-à-dire après avoir annulé l'effet de distorsion engendré par ces facteurs, ceux-ci notent qu'il subsiste toujours un certain résidu qui ne peut être expliqué et qui, pour quelques-uns, s'appellerait la "discrimination".

Les principaux facteurs retenus comme source de disparités salariales par les différentes analyses sont: le nombre d'heures consacrées au travail sur le marché, le niveau de scolarité, le type d'occupation, le secteur d'activité ou l'industrie, l'expérience et l'ancienneté, le lieu de résidence urbain ou rural, l'âge, l'état civil, le roulement à l'emploi et l'absentéisme.

Le rapport relatif existant entre les gains moyens féminins et masculins s'établit à environ 60%. Après ajustement, il s'élève aux environs de 82% ou de 92%, selon les auteurs consultés. Il reste donc un écart salarial non expliqué de 8% ou 18% qui, pour certains d'entre eux, indiquerait le degré de discrimination.

Renvois du chapitre II

(1) REID, M., Economics of Household Production, New York, Wiley, 1934.

(2) SKOULAS, N., Determinants of the Participation Rate of Married Women in the Canadian Labour Force: An Econometric Analysis, 1974, Statistique Canada, Cat. 71-522 Occasionnel.

(3) KREPS, J., Sex in the Marketplace: American Women at Work, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1971.

(4) SIRAGELDIN, J.A., Non-Market Composants of National Income, Ann Arbor, Survey Research Center, Institute for Social Research, University of Michigan, 1969.

(5) ROSEN, H.S., "The Monetary Value of a Housewife: A Replacement Cost Approach", American Journal of Economics and Sociology, janvier 1974.

(6) HAWRYLYSHYN, O., "The Value of Household Services: A Survey of Empirical Estimates", The Review of Income and Wealth, Series 22, number 2, juin 1976.

(7) Le produit national brut est défini comme la somme des biens et services ayant une valeur marchande ou imputée qui sont créés par une collectivité au cours d'une année.

(8) LACASSE, F.D., Femmes au foyer. Aspects économiques. Le coût pour l'économie canadienne de l'absence d'une partie importante de la population féminine sur le marché du travail, Etude préparée pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, Ottawa, Information Canada, 1970.

(9) SCOTT, A.C., "The Value of Housework: for Love or Money", July 1972, cité dans Galbraith, J.K., Economics and the Public Purpose: A Signet Book from New American Library, The New American Library of Canada Ltd., 1973, p. 33.

(10) Cité dans: KREPS, J., op. cit.; GELBER, S., The Labour Force, the GNP, and Unpaid Housekeeping Services, Ottawa, Ministère du travail du Canada, juin 1970.

(11) LINDAHL, E., DAHLGREN, E., et HOCK, K., National Income of Sweden 1861-1930, London, P.S. King and Sons, 1937.

(12) BERGMANN, B.R. et ADELMAN, I., "The 1973 Report of the President's Council of Economic Advisers: The Economic Role of Women", The American Economic Review, septembre 1973.

(13) HAWRYLYSHYN, O., loc. cit.

(14) HEDGES, J.N., et BARNETT, J.K., "Working Women and the Division of Household Tasks", Monthly Labor Review, avril 1972.

(15) LEIBOWITZ, A.S., Women's Allocation of Time to Market and Non-Market Activities: Differences by Education, Ph.D. dissertation, Columbia University, 1972 et Production within the Household, Working Paper no. 27, National Bureau of Economic Research, janvier 1974.

(16) MORGAN, J., SIRAGELDIN, J.A., BAERWALDT, N., Productive American: A Study of How Individuals Contribute to Economic Progress, Ann Arbor, Institute for Social Research, University of Michigan, 1966.

(17) HAWRYLYSHYN, O., loc. cit.

(18) SKOULAS, N., (1974), op. cit.

(19) MINCER, J., "Labor Force Participation of Married Women: A Study of Labor Supply", Aspects of Labour Economics, National Bureau of Economic Research, Princeton University Press, 1962.

(20) L'élasticité est le coefficient qui mesure la sensibilité de réponse d'une variable face aux changements en pourcentage d'une autre variable. Dans ce cas, il s'agit du taux d'augmentation de l'offre de travail face à l'augmentation du taux de salaire.

(21) OPPENHEIMER, V.K., The Female Labor Force Supply in the United States: Demographic and Economic Factors Governing its Growth and Hanging Composition, Population Monograph Series no. 5, Berkeley, University of California, 1970.

(22) OFFICER, L.H. et ANDERSEN, P.R., "Labor Force Participation in Canada", Canadian Journal of Economics, mai 1969.

(23) PROULX, P.P., "La variabilité cyclique des taux de participation à la main-d'oeuvre au Canada", Canadian Journal of Economics, mai 1969.

(24) DAVIS, N.H.W., Cycles and Trends in Labor Force Participation, Special Labor Force Studies, série B., no. 5, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1971.

(25) FINEGAN, T.A., "Participation of Married Women in the Labor Force", Sex, Discrimination and the Division of Labor, édité par C.B. Lloyd, New York, Columbia University Press, 1975.

(26) ALLINGHAM, J.D., Women who Work: Part I, The Relative Importance of Age, Education and Marital Status for Participation in the Labour Force, Special Labor Force Studies, no. 5, Ottawa, Bureau fédéral de la Statistique, 1967.

ALLINGHAM, J.D. et SPENCER, B.G., Women who Work: Part II, Married Women in the Labor Force: The Influence of Age, Education, Child-Bearing Status, and Residence, Special Labor Force Studies, série 3, no. 2, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1968.

OSTRY, S., The Female Worker in Canada, monographie du recensement de 1961, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968.

SPENCER, B.G. et FEATHERSTONE, D.C., Married Female Labor Force Participation: A Micro Study, Special Labor Force Studies, série B., no. 4, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1970.

SPENCER, B.G., "Determinants of the Labor Force Participation of Married Women: A Micro Study of Toronto Households", Canadian Journal of Economics, mai 1973.

SKOULAS, N., Determinants of the Participation Rate of Married Women in the Canadian Labor Force: An Econometric Analysis, Ph.D., Thesis, Simon Fraser University, 1973.

(27) SPENCER, B.G. et FEATHERSTONE, D.C., "Married Women in Canada's Labor Force", Marriage, Family and Society: Canadian Perspectives, Edité par S. Parvez Wakil, Toronto, Butterworth & Co. Ltd, 1975, p. 341-358.

(28) KAHNE, H., et KOHEN, A.I., "Economic Perspectives on the Roles of Women in the American Economy", Journal of Economic Literature, décembre 1975.

(29) ROSS, S.G., The Timing and Spacing of Births and Women's Labor Force Participation: An Economic Analysis, Working Paper no. 30, National Bureau of Economic Research, janvier 1974.

(30) OPPENHEIMER, V.K., "Rising Educational Attainment, Declining Fertility and the Inadequacies of the Female Labor Market", in Commission Research Reports, vol. 1, Demographic and Social Aspects of Population Growth, édité par C.F. Westhoff and R. Parke, Jr., Commission on Population Growth and the American Future, 1972.

(31) KREPS, J., op. cit.

(32) SUTER, L.E., Occupation, Employment and Lifetime Work Experience of Women, Washington, U.S. Department of Commerce, Bureau of Census, 1973.

(33) POLACHEK, S.W., "Discontinuous Labor Force Participation and its Effects on Women's Market Earnings", Sex, Discrimination and the Division of Labor, édité par C.B. Lloyd, New York, Columbia University Press, 1975.

(34) OPPENHEIMER, V.K., The Life-Cycle Squeeze: The Interaction of Men's Occupational and Family Life Cycles, septembre 1973, (polycopié).

(35) BERGMANN, B.R., et ADELMAN, I., loc. cit.

(36) Ces considérations et les suivantes ont été tirées d'un rapport préparé par Ruth Rose-Lizée et al., La croissance du secteur tertiaire et les disparités de revenu entre les hommes et les femmes, Montréal, Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu, UQAM, janvier 1976, (document non publié).

(37) BECKER, G., The Economics of Discrimination, Chicago, The University of Chicago Press, 1957.

(38) ROBINSON, J., The Economics of Imperfect Competition, London, Macmillan and Co. Ltd., 1934.

(39) PHELPS, E.S., "The Statistical Theory of Racism and Sexism", American Economic Review, septembre 1972.

(40) BERGMANN, B.R., "Towards more Useful Modes of Research of Discrimination in Employment and Pay", Sloan Management Review, printemps 1974.

(41) FANNING-MADDEN, J., The Economics of Sex Discrimination, Lexington, Lexington Press, D.C. Heath and Co., 1973.

(42) MINCER, J., et POLACHEK, W., "Family Investments in Human Capital: Earnings of Women", Journal of Political Economy, Part II, mars/avril 1974.

(43) BERGMANN, B.R., "Occupational Segregation, Wages and Profits when Employers Discriminate by Race or Sex", Eastern Econ. Journal, avril/juillet 1974.

(44) MALKIEL, B.G., et MALKIEL, J.A., "Male-Female Pay Differentials in Professional Employment", American Economic Review, septembre 1973.

(45) SAWHILL, I.V., "The Economics of Discrimination against Women: Some New Findings", Journal of Human Resources, été 1973.

(46) FUCHS, V.R., "Differences in Hourly Earnings Between Men and Women", Monthly Labor Review, mai 1971.

(47) COHEN, M.S., "Sex Differences in Compensation", Journal of Human Resources, automne 1971.

(48) SAWHILL, I.V., op. cit.

(49) OPPENHEIMER, V.K. (1970), op. cit.

(50) Cette analyse a été établie à partir de: FANNING-MADDEN, J., op. cit., chapitre II.

(51) SANBORN, H., "Pay Differences between Men and Women", Industrial and Labor Relations Review, juillet 1964.

(52) McNULTY, D.J., "Differences in Pay Between Man and Women Workers", Monthly Labor Review, décembre 1967.

(53) HAMILTON, M.T., A Study of Wage Discrimination by Sex: A Sample Survey in the Chicago Area, Ph.D. dissertation, Department of Economics, University of Pennsylvania, 1969.

(54) FUCHS, V.R., loc. cit.

(55) Les migrations pendulaires constituent les déplacements quotidiens requis pour aller et revenir du lieu de travail.

CHAPITRE III - CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SCOLARISATION DE LA POPULATION FEMININE DU QUEBEC - Isabel Figueroa

Dans le cadre de nos préoccupations portant sur le rôle social et économique de la femme québécoise, nous analyserons, dans une première étape, les tendances de quelques indicateurs.

Nous nous intéresserons à l'évolution numérique qu'a subie la population féminine, à la représentation relative des femmes dans chaque groupe d'âge ainsi qu'à l'espérance de vie respective des hommes et des femmes. Nous traiterons aussi de reproduction démographique et nous serons à même de déceler dans quelle mesure le comportement des femmes appartenant aux différentes générations s'est modifié face à l'institution du mariage et face au divorce et à la maternité.

En second lieu, nous aborderons la question de la persévérance et de l'orientation scolaires des étudiantes, ce qui nous permettra d'évaluer leurs possibilités professionnelles actuelles et futures.

Nous porterons attention à la formation reçue par les jeunes filles aussi bien qu'à celle acquise par les femmes adultes. Nous verrons l'influence que semble exercer le niveau de revenu familial sur la poursuite des études chez les adolescents. Pour finir, nous présentons des données portant sur la scolarisation différentielle des Québécois et des Québécoises des différentes générations.

3.1 Quelques indicateurs socio-démographiques touchant la population féminine

3.1.1 Evolution de la population féminine selon le groupe d'âge

La population féminine du Québec a connu une chute de son taux global de croissance durant les années 60. Cette tendance correspond à une baisse du taux de natalité et à une stabilisation du taux de mortalité dans la deuxième partie

de la décennie. L'évolution de cette population par groupe d'âge depuis 1951 (1) se caractérise par un fléchissement du nombre absolu de femmes âgées de moins de 15 ans entre les années 1961 et 1971, conséquence d'un taux de natalité à la baisse.

Durant la même période, le groupe formé des 15 à 24 ans a augmenté significativement son poids relatif dans la population totale, phénomène qu'on doit associer au "boom" des naissances d'après guerre.

On remarque, par ailleurs, une tendance à l'accroissement relatif du nombre de femmes de plus de 45 ans. Cette tendance s'accentue dans les groupes d'âge plus avancés; cela est dû fondamentalement à la réduction des causes de mortalité féminine prématurée telles que les complications consécutives à la grossesse et à l'accouchement.

Les modifications observées dans la pyramide d'âge nous amènent à nous interroger sur les problèmes que pourrait entraîner l'augmentation du poids relatif dans la population des jeunes femmes, d'une part, et des femmes âgées, d'autre part. Cela pose dans ces deux cas, mais différemment, la question de la satisfaction des besoins, besoin de formation, d'emploi et de substituts familiaux chez les plus jeunes et besoins d'un revenu suffisant et de biens et services spécifiques chez les plus âgées.

3.1.2 Rapport de masculinité et espérance de vie des hommes et des femmes

Au Québec, le rapport de masculinité, qui mesure le nombre d'hommes par cent femmes, était supérieur à 100 pour la population âgée de moins de 35 ans en 1971. Pour le groupe des 35 à 44 ans, il s'établissait à 99.4 et il continuait à décroître de plus en plus chez les plus âgés. On comptait, par exemple, environ 96 hommes pour 100 femmes de 45 à 54 ans, 93 hommes pour 100 femmes de 55 à 64 ans et 78 hommes pour 100 femmes de plus de 65 ans. Ce phénomène s'est accentué de 1951 à nos jours. Les chiffres pertinents à cette question sont présentés en annexe (tableau III.1 - 1, p.81).

La principale raison qui explique la réduction du rapport de masculinité est l'écart existant entre l'espérance de vie des personnes des deux sexes. L'espérance de vie des femmes dépasse celle des hommes de 6.7 ans en moyenne en 1971 et cet écart doit augmenter, selon certaines projections, à 8.1 ans en 1986 (2).

Tableau III - 1

Espérance de vie à la naissance au Québec

Distribution par sexe

SEXE	1966	1971	1976	1981	1986
Hommes	67.9	68.4	68.8	69.1	69.3
Femmes	73.9	75.1	76.0	76.7	77.4
Ecart	6.0	6.7	7.2	7.6	8.1

Source: Statistique Canada (cat. 91-514), Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001, p. 25.

L'explication de la surmortalité masculine provient du fait que les causes de décès prématuré chez eux, telles que les maladies cardiaques et les accidents, n'ont pu être enrayées jusqu'à présent.

3.1.3 Taux d'accroissement naturel de la population

La réduction du taux d'accroissement naturel de la population du Québec, qui s'était amorcée en 1958, s'est poursuivie jusqu'en 1972. A partir de cette date, le taux s'est maintenu à un niveau assez stable autour de 6.9 pour 1000 (3).

Les raisons qui expliquent ce phénomène sont reliées principalement au fléchissement du taux de natalité. Ce taux s'est fortement réduit à partir de 1958 jusqu'en 1972; puis, il s'est stabilisé en 1973, pour ensuite remonter légèrement en 1974.

Ainsi, de 1960 à 1974, le taux annuel de natalité est passé de 26.8 pour 1,000 habitants à 14.0 pour 1,000. Le taux de mortalité, à la baisse de 1951 à 1964, a joué en sens inverse et a influencé positivement l'accroissement naturel de la population; mais à partir de 1965, il s'est maintenu à un niveau sensiblement constant, pour finalement remonter légèrement à partir de 1971.

Les effets de la réduction du taux de natalité se manifestent sur la population âgée de moins de 15 ans, laquelle a diminué en termes absolus et relatifs.

On peut se demander si la génération plus nombreuse des jeunes issus de la reprise rapide de la natalité d'après guerre ne modifiera pas la tendance à la réduction progressive du nombre d'enfants mis au monde chaque année.

3.1.4 Taux de nuptialité

Ce taux, qui mesure le nombre de mariages célébrés durant une année par 1,000 habitants, s'est accru régulièrement depuis le début des années 60 pour atteindre le chiffre de 8.9 mariages par 1,000 habitants en 1972. Il s'est légèrement réduit au cours des deux années suivantes (8.4 pour 1,000 en 1974) (4). Cette hausse est associée aux modifications survenues à la pyramide d'âge de la population et, particulièrement, à l'accroissement du nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans.

Cependant, une comparaison de l'état civil déclaré par les membres de la population féminine du Québec au moment des trois derniers grands recensements indique que les femmes adoptent autant, sinon plus qu'avant, l'état civil de "mariées" (5).

Si on compare les années 1951, 1961 et 1971, on remarque une tendance à la réduction du célibat chez les femmes appartenant aux groupes d'âge de 25 à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans. Par contre, le groupe des femmes âgées de 65 ans et

plus en 1971 comportait une proportion plus élevée de célibataires que le groupe d'âge similaire en 1961 et en 1951. On note qu'une réduction très lente de l'âge moyen au mariage s'est amorcée depuis les années 40 qui touche aussi bien les hommes que les femmes.

Cette attitude favorable au mariage s'accompagne, par contre, d'une augmentation de la fréquence des dissolutions. Le pourcentage des femmes se classant dans la catégorie des "veuves et divorcées" s'est accru dans tous les groupes d'âge de 1961 à 1971, sauf dans celui des femmes de 55 à 64 ans.

3.1.5 Taux de divorce

Comme on pouvait s'y attendre après l'adoption de la loi autorisant le divorce en 1969, on a assisté à une très forte hausse du nombre total de divorces au Québec. C'est ainsi que le taux pour 100,000 habitants est passé de 10.2 en 1968 à 227.8 en 1975.

Si on retient le taux calculé exclusivement à partir des femmes mariées de 15 ans et plus, soit celles en mesure de divorcer, on remarque que ce taux exprimé pour 100,000 femmes est passé de 381.2 en 1970 à 1,033.7 en 1975(6).

La combinaison des taux de nuptialité et de divorces nous montre que, pour quatre femmes qui se mariaient en 1974, on en comptait une qui divorçait. Ce rapport n'en sous-estime pas moins la réalité puisque le nombre de divorces ne tient pas compte des séparations qui affectaient, en décembre 1976 par exemple, 34,637 femmes, uniquement au chapitre des bénéficiaires de l'aide sociale(7).

Si l'on s'intéresse à l'âge moyen et à l'âge médian des Québécoises au moment du divorce, on constate qu'une réduction s'est produite de 1969 à 1975, l'âge moyen est passé de 38.6 à 37.1 ans et l'âge médian, de 37.3 à 34.9 ans.

L'augmentation du taux de divorce au cours des dernières années est due, en premier lieu, à une officialisation d'un ensemble de ruptures déjà latentes au moment de l'entrée en vigueur de la Loi. Elle met, de plus, en évidence la présence d'une crise

à l'intérieur de l'institution du mariage. C'est ainsi que la probabilité de divorce est de plus en plus élevée durant les premières années de la vie conjugale.

Comme on le montre en annexe (graphique III.2 - 2, p.82), le taux de divorce au Québec a rejoint la moyenne canadienne en 1974 et il a même dépassé celui de l'Ontario.

3.1.6 Mesures de la reproduction démographique

Différentes mesures servent à quantifier le phénomène de la reproduction démographique dans une population. Les plus fréquemment utilisées sont le taux global de fécondité générale, l'indice synthétique de fécondité et la descendance finale des générations (8).

Le taux global de fécondité générale enregistre le nombre de naissances par 1,000 femmes âgées de 15 à 49 ans survenues au cours d'une année. Cet indicateur a connu une hausse à partir de 1946 et ce mouvement s'est poursuivi durant les années 50. En 1960, il a amorcé une descente assez rapide si bien qu'en 1974, il avait atteint 48.4% de la valeur observée en 1961.

L'indice synthétique de fécondité mesure le nombre d'enfants auxquels donneraient naissance au cours de leur vie, 1,000 femmes qui survivraient jusqu'à la fin de leur vie féconde et qui connaîtraient les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année donnée. Il adopte la même tendance que le taux global de fécondité générale.

Le nombre d'enfants par femme, selon l'indice synthétique de fécondité, est passé de 3.70 en 1961 à 1.66 en 1974. Cette chute est sérieuse si l'on envisage au moins le maintien des effectifs de la population. Mais, dans ce cas, c'est plutôt la descendance finale des couples qu'il importe de regarder (9).

En effet, plusieurs facteurs de nature conjoncturelle peuvent influencer les indicateurs annuels de fécondité comme, par exemple, le chômage et la récession. De plus, l'introduction et le perfectionnement des techniques contraceptives ont

permis une meilleure planification des naissances. La diminution du nombre de nouveaux-nés peut être partiellement attribuable à des phénomènes d'ajournement et d'espacement des naissances chez les femmes jeunes plutôt qu'à une réduction drastique du nombre d'enfants souhaité.

Pour mieux déceler quelle est la fécondité réelle de chaque génération de femmes, on doit porter attention à leur descendance finale.

Ce troisième indicateur, la descendance finale des générations, enregistre le nombre d'enfants mis au monde par 1,000 femmes appartenant à une génération qui a déjà complété sa descendance et qu'on identifie par son année de naissance.

Par exemple, selon les estimations établies par D. Vanasse Duhamel, les femmes nées entre le 1er janvier 1933 et le 31 décembre 1934 aurait comme descendance finale un nombre moyen de 2.926 enfants (10).

Les générations plus jeunes ont réduit d'une façon assez marquée leur descendance mais, selon les démographes, on ne peut pas se prononcer d'une façon catégorique à savoir si cette chute est permanente ou si elle représente seulement un changement du comportement des femmes durant leur cycle fécond.

Il faut aussi tenir compte de l'influence positive que pourraient exercer sur la natalité les jeunes nés entre 1945 et 1960 puisque ceux-là arrivent ou sont maintenant à l'âge de la procréation.

3.1.7 Naissances selon l'âge de la mère

Nous avons étudié pour le Québec la répartition des naissances selon l'âge de la mère durant les années 1963 à 1974 (11).

Une chute drastique du nombre des naissances s'est produite; elles sont passées de 133,640 en 1963 à 85,627 en 1974, malgré un léger redressement à partir de 1972. Nous avons pu constater, en outre, qu'une bonne partie des naissances concernaient les femmes âgées de 20 à 29 ans; en 1963, 57.3% des mères étaient dans ce groupe d'âge au moment de l'accouchement alors que, onze ans plus tard, ce pourcentage était passé à 70.3%.

L'analyse de la tendance montre qu'un pourcentage important des naissances enregistrées s'est produit chez les femmes âgées de 20 à 24 ans jusqu'en 1968, mais qu'un ajournement ou qu'un espacement plus grand des naissances est par la suite intervenu dans le cas de certaines femmes appartenant à ce groupe d'âge.

Le corrolaire à cette situation a été l'augmentation du pourcentage relatif des naissances provenant des mères âgées de 25 à 29 ans depuis 1965 et des mères âgées de 30 à 34 ans depuis 1970. Cette remise à plus tard de la maternité n'a probablement pas dépassé l'âge de 35 ans chez les femmes puisqu'en 1963, 16.4% des naissances se produisaient chez les femmes de 35 ans et plus alors que ce pourcentage était tombé à 6.5% en 1974.

3.1.8 Nombre d'enfants dans la famille

En observant le nombre d'enfants mis au monde par les femmes appartenant à des générations de plus en plus jeunes, on constate une diminution relative du pourcentage des familles nombreuses (six enfants et plus). Un phénomène similaire peut être observé dans le cas des familles relativement nombreuses (4 enfants et plus), mais de façon beaucoup moins accentuée en vertu probablement des influences opposées exercées sur la fécondité par les périodes de guerre et d'après-guerre.

Tableau III - 2

Répartition en pourcentage des femmes mariées, veuves et divorcées regroupées suivant l'âge, selon le nombre d'enfants mis au monde, Québec, 1971

GROUPE D'AGE	TOTAL	4 ENFANTS OU PLUS	6 ENFANTS OU PLUS
		Pourcentage	
30 - 34 ans	100.0	21.2	4.6
35 - 39	100.0	35.5	11.5
40 - 44	100.0	43.4	17.9
45 - 49	100.0	45.0	21.8
50 - 54	100.0	43.5	22.8
55 - 59	100.0	41.1	22.5
60 - 64	100.0	41.6	25.0
65 - 69	100.0	45.2	28.5
70 ans et plus	100.0	53.3	37.0

Source: Tableau III.1 - 8 présenté en annexe, p. 89

En 1971, le groupe de femmes âgées de 45 ans et plus, dont la descendance finale était généralement complétée, avaient quatre enfants ou plus dans 45.1% des cas et six enfants ou plus dans 26% des cas (12).

La situation a changé depuis les années 60 et le nombre d'enfants est maintenant limité pour différentes raisons parmi lesquelles J. Henripin et E. Lapierre-Adamcyk (13) dégagent les aspirations des parents qui veulent octroyer aux enfants un niveau de scolarité plus élevé et de meilleures conditions de vie. Egalement, selon ces auteurs, ce phénomène est dû au fait que le temps consacré aux responsabilités familiales commence à entrer en concurrence avec d'autres intérêts et d'autres buts, en particulier, avec les aspirations d'autonomie des femmes. Chez les femmes plus jeunes, on prévoit une descendance finale voisine de 2.5 enfants.

Selon les statistiques du recensement de 1971, presque la moitié des femmes non célibataires de moins de 25 ans n'avaient pas d'enfants, mais ce chiffre tombe dans les groupes d'âge suivants pour ne plus représenter que 7.8% des femmes âgées de 35 à 39 ans. Parmi les générations précédentes, les femmes mariées sans enfants étaient plus nombreuses relativement parce que la réussite de la thérapeutique appliquée au traitement de la stérilité des couples est un phénomène assez récent.

3.1.9 Naissances hors mariage

Le nombre de naissances hors mariage au Québec s'est accru jusqu'en 1970 au Québec. De 1960 à 1970, leur taux mesuré sur le nombre annuel des naissances vivantes est passé de 3.6% à 8.0%. A partir de 1971, une réduction absolue et relative de ces naissances est constatée. Un processus similaire, bien qu'avec des taux de naissances hors mariage plus élevés, s'est produit pour l'ensemble du Canada (14).

3.2 Le degré de scolarisation des femmes

Nous allons traiter, en premier lieu, de la fréquentation scolaire des jeunes filles faisant partie des différents niveaux d'enseignement. (15)

Nous présenterons, en second lieu, quelques caractéristiques des programmes d'éducation aux adultes en portant une attention particulière à la participation féminine.

Nous parlerons ensuite de la relation qui semble exister entre la poursuite des études chez l'adolescent et le niveau du revenu familial.

Finalement, nous établirons une comparaison transversale entre les niveaux de scolarité atteints par les hommes et par les femmes appartenant aux différentes générations.

3.2.1 La situation actuelle

Au niveau préscolaire, primaire et secondaire, la représentation féminine parmi l'ensemble des élèves est légèrement inférieure à 50% pour l'année scolaire 1975-1976, ce qui s'explique largement par le rapport de masculanité (nombre d'hommes pour 100 femmes) des jeunes de 0 à 15 ans qui était de 104.5 au dernier recensement. (16)

De toute façon l'école étant obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, on peut supposer que les jeunes filles reçoivent actuellement durant au moins leur 10 premières années d'études une formation équivalente à celle des jeunes garçons. Il ne faut cependant pas minimiser l'influence de cette éducation sur la perpétuation des rôles traditionnels de la femme par le biais de cours touchant des domaines considérés comme typiquement féminins tels que la couture, la cuisine, la puériculture et aussi par le truchement des manuels scolaires qui ont toujours véhiculé des stéréotypes des rôles masculins et féminins.

Au niveau collégial, la représentation féminine n'était cependant que de 48.6% en 1975-76, ce qui n'est pas justifié par le rapport de masculinité qui est très près de 100 pour la population des 15 à 24 ans.

Au niveau d'enseignement, deux possibilités s'offrent à un étudiant: la formation générale qui lui donne accès aux études universitaires, et la formation professionnelle qui débouche directement sur le marché du travail.

En 1975-76, les jeunes filles ne représentaient que 43% des étudiants du secteur général de l'enseignement collégial au Québec et 55% de ceux du secteur professionnel. (17)

Le programme du secteur professionnel qui intéressait le plus les adolescentes en 1974 était celui des techniques biologiques (particulièrement l'option techniques infirmières) qui attirait plus de 60% des étudiantes de ce secteur. (18) Les options dans lesquelles on retrouvait une majorité de femmes étaient les techniques biologiques (89%), les techniques humaines (72%) (particulièrement en option éducation spécialisée, assistance sociale et bibliotechnique), et les arts (55%).

Au secteur général, le programme le plus populaire cet année-là auprès des étudiantes était celui des sciences humaines (46% du total des étudiantes du général). Les programmes où étaient inscrites une majorité de femmes étaient ceux des sciences de l'administration (67.2%), les sciences humaines (50.6%), et les sciences de la santé (50.2%).

Si on examine maintenant l'éducation au niveau universitaire, on se rend compte que la représentation féminine s'affaiblit en fonction directe du niveau du diplôme obtenu. (19) En effet, en 1974, 45% des diplômés de l'enseignement collégial général étaient des femmes, mais à l'université ce taux passe de 38% à 30% et à 14% du premier au troisième cycle des études.

Un nombre important de femmes, de l'ordre des deux-tiers, abandonnent leurs études avant le troisième cycle.

Les secteurs d'enseignement universitaire du premier cycle qui intéressent le plus les femmes sont ceux des sciences de l'éducation (30% des diplômées) et des sciences humaines (25% des diplômées). D'un autre côté, l'option sciences de la santé (paramédical) est un domaine presqu'exclusivement féminin (97% de femmes), et on retrouve majoritairement des femmes dans les arts (67% de femmes), les lettres (65% de femmes) et les sciences de l'éducation (57% de femmes).

Les femmes qui poursuivent au niveau du 2e cycle de l'enseignement universitaire s'intéressent également aux sciences humaines (29% des diplômées) et aux sciences de l'éducation (21% des diplômées). La représentation féminine dans les sciences de la santé est encore impressionnante à ce niveau (91%), mais il y a relativement beaucoup moins de femmes en lettres (49% seulement), et une majorité à peu près constante en arts (69%).

Au niveau du 3e cycle, le peu de femmes qui a persévéré (environ 14% du total des étudiants du 3e cycle en 1974) opte surtout pour les sciences humaines (32%), les lettres (26%) et les sciences pures (26%) où elles représentent respectivement 18%, 40% et 10% des étudiants de ces spécialités.

Nous pouvons remarquer que les choix féminins au niveau universitaire sont orientés vers des spécialités dans lesquelles il existe déjà une main-d'oeuvre féminine. Malheureusement, dans certaines spécialités, on commence à percevoir que l'offre de travail féminin est surabondante, ce qui réduit la productivité marginale du facteur mesurée en termes de sa valeur marchande ou, ce qui revient au même, du salaire assigné à ces emplois. Par ailleurs, il faut noter une faible participation des femmes aux études dans les sciences appliquées et administratives; comme ce sont ces domaines qui fournissent le plus de cadres éventuels, il ne peut en résulter qu'une faible participation des femmes aux fonctions de direction et un accès réduit aux salaires et traitements élevés associés à ces fonctions.

Les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne aux salaires masculins et sont en partie déterminés au moment du choix de la carrière. Cela est manifeste à partir du niveau collégial où les professions féminines se concentrent dans les secteurs d'activités où les salaires sont plus faibles.

3.2.2 Participation féminine aux programmes de formation des adultes

Selon le recensement de 1971, il y a au Québec à peu près autant d'hommes que de femmes qui fréquentent l'école à temps plein dans le groupe d'âge 15 à 19 ans. (71% d'hommes et 67% de femmes). (20) Il y a cependant, proportionnellement beaucoup

moins de femmes que d'hommes de 20 à 24 ans qui fréquentent l'école à temps plein (12% contre 21%). Dans les groupes d'âge suivants le taux de fréquentation scolaire à temps plein diminue considérablement, de sorte que passé 24 ans, il y a plus d'étudiants et d'étudiantes à temps partiel qu'à temps plein.

L'ensemble des spécialités offertes par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Education couvre trois lignes d'orientation:

- la formation générale qui permet l'accès aux études jusqu'à la fin du niveau secondaire;

- la formation professionnelle qui prépare à des domaines spécifiques au niveau secondaire ou collégial. Cette formation est directement orientée vers le marché du travail;

- la formation socio-culturelle par laquelle des cours non créditès sont dispensés. Cette formation a pour objectif d'aider les individus à améliorer leur formation personnelle ou encore à satisfaire certaines préoccupations familiales ou sociales.

En 1973-74, 115,000 femmes participaient aux différents programmes de formation des adultes et dans 81.5% des cas, elles le faisaient à temps partiel. Les bourses et autres sources financières accessibles aux étudiants exigent qu'ils se consacrent à temps plein à leurs études. Cela pourrait en partie expliquer le fait que la majorité des femmes intéressées aux cours de perfectionnement ou de recyclage ne sont pas éligibles à une aide financière.

Au niveau de la formation générale, les femmes étaient majoritaires puisqu'elles constituaient 62% des étudiants. Elles sont fortement intéressées à compléter leur éducation secondaire.

La formation professionnelle accueillait les femmes dans une proportion plus faible, soit 34% du total des étudiants. Comme c'est le cas pour les études régulières, elles choisissaient particulièrement certaines spécialités comme les techniques infirmières. La sténo-dactylo ou encore la comptabilité (commis

comptable). Plusieurs spécialités sont encore considérées comme exclusivement masculines comme la construction, la menuiserie, la soudure, etc...

Au niveau de la formation socio-culturelle, les femmes représentaient 87% de l'ensemble des inscrits. L'orientation des cours permet surtout aux femmes de se préparer aux activités exercées à l'intérieur du foyer.

Il existe aussi des cours de formation dans l'industrie, orientés vers l'amélioration de la productivité et le perfectionnement des travailleurs faisant partie de ce milieu de travail. Comme la participation des femmes est faible dans le secteur manufacturier, leur accès à ce genre de cours est très restreint.

Dans le cadre des études universitaires, les facultés d'éducation permanente offrent plusieurs spécialités aux étudiants du soir qui étudient à temps partiel. Les cours de traduction, de nursing et d'administration correspondent aux choix féminins les plus fréquents.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce du Québec organise des cours de gestion pour petites entreprises. Ces cours comportent deux orientations: gestion des affaires et formation de cadres. La participation féminine à ces cours est respectivement de 26% et 9%.

Finalement, les cours donnés par correspondance ou encore par multi-média ou des organismes volontaires comptent parmi leur clientèle une proportion très élevée de femmes. La formation reçue ne permet pas cependant aux femmes d'accéder à des emplois qualifiés ou même à des emplois rémunérés sur le marché du travail.

3.2.3 Participation des jeunes aux études à plein temps et niveau du revenu familial

Une analyse récemment publiée par G. Cook dans son livre Pouvoir choisir (21) et portant sur les données du recensement de 1971 est très éloquente dans l'exposé d'une corrélation importante entre le taux d'inscription aux études à temps plein des jeunes âgées de 16 à 21 ans et le revenu moyen de leur famille (22).

Une classification de ces revenus selon 3 tailles: faibles revenus (moins de $7,000), revenus moyens (de $7,000 à $11,000) et revenus élevés ($11,000 et plus) a permis de tirer les conclusions suivantes:

- au Québec aussi bien qu'au Canada, à mesure que le revenu familial augmente, le taux d'inscription des jeunes aux études à plein temps manifeste une hausse. Cela est vrai pour la population âgée de 16 à 21 ans, dont le comportement a été étudié d'une façon désagrégée selon l'âge;

- à partir de 18 ans, le taux d'inscription des jeunes filles aux études est inférieur à celui des jeunes hommes pour chacun des niveaux de revenu familial identifiés.

La comparaison de ces taux d'inscription aux études à temps plein entre le Québec et le Canada montre que ce dernier, dans son ensemble, a des taux plus élevés pour chaque niveau de revenu familial. Cette situation objective nous permet de présumer que l'opportunité des jeunes des deux sexes, quant au prolongement de leur scolarité après l'âge de 15 ans, est étroitement liée aux conditions économiques de l'unité familiale à laquelle ils appartiennent.

En ce sens, les politiques de transfert de l'Etat déjà mises en vigueur comme les allocations aux jeunes, les bourses et même les prêts aux étudiants ont été peu efficaces pour renverser la tendance selon laquelle les fils des ménages plus aisés ont une plus forte probabilité d'être plus scolarisés, après la fin des études obligatoires.

Les femmes sont encore moins favorisées que leurs confrères en ce qui concerne la probabilité de continuer leurs études à temps plein à partir, en particulier, de l'âge de 18 ans. Des conceptions sociales traditionnelles au sein des familles agissent de façon à privilégier plutôt la formation des jeunes garçons quand la famille compte plusieurs enfants.

Par ailleurs, la femme relie l'investissement dans sa propre formation et l'effort que cela signifie avec les perspectives concrètes de carrière qu'elle pourra mener plus tard, perspectives qui sont en concurrence avec ses intérêts relatifs à la formation d'une famille.

3.2.4 Fréquentation scolaire par les hommes et les femmes des différentes générations

Les niveaux de scolarité atteints par les membres de la population âgée de 15 ans et plus ne sont pas très différents d'un sexe à l'autre qu'à la fin de l'éducation secondaire. Selon les données du recensement de 1971, une scolarité de 9 à 11 ans a été acquise par 58.2% des hommes et 57.3% des femmes. Au niveau de l'éducation collégiale, les femmes sont plus nombreuses à abandonner leurs études.

L'entrée à l'université et, plus tard, l'obtention d'un diplôme universitaire sont les étapes où se manifeste vraiment un écart entre la scolarité des hommes et celles des femmes.

Le tableau III.1 - 16 indique les niveaux de scolarité de chaque génération en mettant en relief la participation absolue et relative des deux sexes au système scolaire.

A travers l'étude transversale des différents groupes d'âge on perçoit une tendance très importante à la hausse de la scolarisation des générations les plus jeunes (27). A partir de l'âge de 35 à 44 ans (en 1971), plus de la moitié de la population féminine a une scolarité inférieure à la 9e année. Ce pourcentage s'accroît considérablement dans les groupes d'âge plus avancés.

A l'autre extrême, l'université avait été fréquentée en 1971 par seulement 6.8% des femmes âgées de 35 à 44 ans et ce pourcentage fléchissait assez vite dans les générations plus vieilles. Chez les hommes, les pourcentages sont à peu près le double.

Le bas niveau de scolarité est un facteur assez important chez les femmes pour les désinciter à s'incorporer au marché du travail si elles disposent d'une source financière quelconque pour assurer la satisfaction de leurs besoins minimaux. Cette assertion est d'autant plus significative dans le cas des femmes mariées dont le conjoint est le pourvoyeur, des femmes veuves et divorcées vivant d'une rente de survivante ou sous la protection d'un programme de soutien de revenu.

3.3 Sommaire

L'étude des caractéristiques démographiques et de la scolarisation des femmes au Québec nous a permis de dégager les faits suivants.

La pyramide d'âge des femmes québécoises connaît une certaine concentration dans le groupe 15-24 ans et dans celui de 45 ans et plus.

Le rapport de masculinité est en relation inverse et décroissant avec l'âge. Cela est essentiellement dû au fait que l'espérance de vie est plus élevée chez les femmes et que son taux de croissance est plus rapide que chez les hommes.

L'accroissement naturel de la population n'a cessé de diminuer depuis 1958, mais depuis 1972 il connaît une certaine stabilisation.

Le taux de nuptialité augmente depuis 1960.

Le taux de divorce a connu une hausse très forte au moment où la loi a été mise en vigueur. Il est probable qu'une bonne partie de ces divorces n'ont été que l'officialisation d'une rupture qui était déjà consommée, mais il faut également convenir que le nombre effarant de divorces découle d'une crise certaine de cette institution.

Il y a eu une baisse drastique de la reproduction démographique selon les mesures du taux global de fécondité et de l'indice synthétique de fécondité.

Le taux de naissance a diminué durant les années '60 et connaît présentement une faible hausse, mais il est possible qu'on ne soit en face que d'un certain ajournement ou espacement des naissances qui ne dépasserait pas l'âge de 35 ans chez la mère.

La diminution du nombre d'enfants peut s'expliquer d'une part par le fait que les parents ont des aspirations plus élevées pour leurs enfants, et d'autre part par le fait que les mères ont pour elles-mêmes des aspirations différentes.

Les naissances hors mariage ont augmenté jusqu'en 1970, mais diminuent depuis.

Sur le plan scolaire, on note qu'au niveau primaire et secondaire, l'accès à l'éducation est le même pour les garçons et pour les filles.

Au niveau collégial, la représentation féminine relative est déjà plus faible, et cet écart s'accentue lors de l'entrée à l'université, de sorte qu'il y a très peu de femmes qui sont diplômées du 3e cycle.

Il y a une majorité de femmes qui sont engagées dans les options de formation générale et formation socio-culturelle du programme de formation des adultes. Il y en a cependant très peu qui sont inscrites en formation professionnelle.

L'inscription à temps plein des jeunes au niveau collégial est fonction directe du revenu familial, mais quelque soit ce revenu, à partir de 18 ans les jeunes filles se consacrent systématiquement moins que les garçons aux études.

Enfin, on remarque que les générations plus jeunes sont davantage scolarisées.

Renvois du chapitre III

(1) Voir en annexe le tableau III.1-1 et le graphique III.2-1.

(2) En 1931, un écart de seulement 1.6 ans séparait l'espérance de vie des femmes de celle des hommes.

(3) Voir en annexe le tableau III.1-2.

(4) Voir en annexe le tableau III.1-3.

(5) Voir en annexe le tableau III.1-4.

(6) Voir en annexe le tableau III.1-5 et le graphique III.2-2.

(7) STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES, Sécurité du revenu, vol. 5, no.1, juillet 1977, Editeur officiel du Québec, août 1977, p. 16.

(8) Voir en annexe le tableau III.1-6.

(9) Il faut que les femmes qui se marient aient en moyenne 2.2 enfants pour assurer le maintien de la population. HENRIPIN, J. et LAPIERRE-ADAMCYR, E., La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974, p. 42.

(10) Consulter en annexe le tableau III.1-6 ainsi que: VANASSE-DUHAMEL, D., "Projection de la fécondité des provinces", chapitre 6 du Rapport technique sur les projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001, Statistique Canada (cat. 91-516, hors série), Ottawa, Information Canada, juillet 1975, p. 167-189.

(11) Voir en annexe le tableau III.1-7.

(12) Consulter en annexe le tableau III.1-8.

(13) HENRIPIN, J. et LAPIERRE-ADAMCYK, E., op. cit., p. 28.

(14) Voir en annexe le tableau III.1-9.

(15) Les rapports préparés par le Conseil du Statut de la Femme portant sur les "statistiques dans le secteur de l'éducation" et sur "la situation de la femme en éducation permanente" ont été d'une très grande utilité pour la rédaction de cette section.

(16) Voir en annexe le tableau III.1-10.

(17) Voir en annexe le tableau III.1-11 .

(18) Voir en annexe le tableau III.1-12.

(19) Voir en annexe le tableau III.1-13.

(20) Voir en annexe le tableau III.1-14

(21) COOK, G. C.A., Editeur et al., L'objectif pour les canadiennes: Pouvoir choisir, Statistique Canada, en association avec l'Institut de recherche C.D. Howe, Information Canada, Ottawa, 1976.

(22) Voir en annexe le tableau III.1-15.

(23) Voir en annexe le graphique III.2-3.

Annexe III.1 - Tableaux statistiques relatifs aux indicateurs démographiques et à la scolarisation au Québec

Tableau III.1 - 1

Population féminine et rapport de masculinité * par groupe d'âge, Québec, 1951, 1961 et 1971

GROUPE D'AGE	POPULATION FEMININE NOMBRE EN MILLIERS ET POURCENTAGE						RAPPORT DE MASCULINITE*		
	1951		1961		1971		1951	1961	1971
	milliers		milliers		milliers				
0-15	670.2	33.0	912.2	34.7	873.0	28.8	103.8	104.3	104.5
15-24	346.1	17.0	420.2	16.0	583.7	19.2	96.0	99.2	100.6
25-34	324.5	16.0	369.8	14.1	427.1	14.1	93.9	99.0	100.7
35-44	260.5	12.8	336.5	12.8	360.8	11.9	99.0	97.9	99.4
45-54	186.7	9.2	255.2	9.7	317.8	10.5	101.2	100.4	95.7
55-64	126.9	6.2	172.0	6.6	238.4	7.8	101.6	97.4	92.9
65 ans et plus	118.6	5.8	161.5	6.1	232.4	7.7	95.7	89.6	77.7
TOTAL	2033.6	100.0	2627.4	100.0	3033.2	100.0	99.4	100.2	98.7

*Rapport de masculinité: Nombre d'hommes par 100 femmes appartenant au même groupe d'âge.

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. 1, partie 2, Bulletin 1.2-3, catalogue 92-715, avril 1973, tableau 7, p. 5.

Tableau III.1 - 2

Taux de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel, Québec, 1941 - 1974

Année	Naissances vivantes taux pour 1000 habitants	Décès taux pour 1000 habitants	Accroissement naturel taux pour 1000 habitants
1941	26.8	10.3	16.5
1951	29.8	8.6	21.2
1956	29.4	7.6	21.8
1957	29.7	7.6	22.1
1958	28.8	7.3	21.5
1959	28.3	7.2	21.1
1960	26.8	6.8	20.0
1961	26.1	7.0	19.1
1962	25.1	6.9	18.2
1963	24.4	7.0	17.4
1964	23.4	6.7	16.7
1965	21.2	6.8	14.4
1966	19.0	6.7	12.3
1967	17.3	6.6	10.7
1968	16.3	6.7	9.6
1969	16.0	6.7	9.3
1970	15.3	6.7	8.6
1971	14.8	6.8	8.0
1972	13.8	7.0	6.8
1973	13.8	7.0	6.8
1974	14.0	7.0	7.0

Source: STATISTIQUE CANADA, La statistique de l'état civil, 1974, volume I, Naissances, tableaux 1 et 2, catalogue 84-204, annuel et volume III, Décès, tableau 4, catalogue 84-206.

Tableau III.1 - 3

A. Taux de nuptialité, Québec, 1941 - 1974

Année	Mariages taux pour 1000 habitants	Année	Mariages taux pour 1000 habitants
1941	9.8	1969	7.9
1951	8.8	1970	8.2
1956	8.1	1971	8.2
1961	6.8	1972	8.9
1962	6.9	1973	8.5
1963	6.8	1974	8.4
1964	7.1		
1965	7.2		
1966	7.7		
1967	7.9		
1968	7.8		

B. Age moyen et médian au mariage des célibataires (n'ayant jamais été mariés), Québec, 1941-1974

Année	Age moyen		Age médian	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1941	25.2	28.0	23.9	26.8
1951	24.3	26.7	22.6	25.1
1961	23.7	26.1	21.8	24.6
1966	23.3	25.4	21.9	24.1
1971	23.4	25.2	22.0	24.0
1974	23.0	25.0	21.8	23.9

Source: STATISTIQUE CANADA, La statistique de l'état civil, 1974, Volume II, Mariages et divorces, catalogue 84-205, avril 1976, tableaux I et III.

Tableau III.1 - 4

Répartition en pourcentage de la population féminine de 15 ans et plus regroupée suivant l'âge, selon l'état matrimonial, Québec, 1951, 1961 et 1971

Groupe d'âge	Célibataires			Mariées*			Veuves et divorcées		
	1951	1961	1971	1951	1961	1971	1951	1961	1971
15-24 ans	76.6	75.7	75.6	23.4	24.2	24.2	--	0.1	0.3
25-34	24.0	18.7	17.2	75.1	80.5	81.2	0.9	0.7	1.7
35-44	17.8	13.4	11.0	79.1	83.8	85.5	3.1	2.8	3.5
45-54	16.0	14.6	11.4	75.2	77.4	80.4	8.9	8.0	8.2
55-64	14.0	14.9	14.7	65.6	65.7	66.4	20.4	19.4	18.9
65 ans et plus	12.8	14.1	15.9	39.8	39.6	37.7	47.4	46.3	46.4
Tous les groupes d'âge	33.2	30.2	30.7	58.8	61.6	60.1	8.0	8.2	9.2

*(Incluant les femmes séparées)

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. I, partie 4, bulletin 1.4-2, tableau 2, catalogue 92-730, avril 1973, Recensement 1961, vol. I, partie 3, bulletin 1.3-1, tableau 78, catalogue 92-552, mai 1963 et Recensement 1951, vol. II, tableau 2, 1953.

Tableau III.1 - 5

Divorces et taux de divorces,
Québec, 1941 - 1975

Année	Nombre	Taux pour 100,000 habitants	Taux pour 100,000 femmes mariées de 15 ans et plus
1941	48	1.4	
1951	289	7.1	
1961	348	6.6	
1966	988	17.1	
1967	727	12.4	
1968	606	10.2	
1969	2,947	49.2	
1970	4,865	80.9	381.2
1971	5,203	86.3	400.5
1972	6,426	106.2	487.3
1973	8,091	133.0	599.5*
1974	12,272	200.1	888.6*
1975	14,093	227.8	1,033.7*

* calculé à partir d'une estimation de la population correspondante des femmes mariées

B. Age moyen et médian au moment du divorce, Québec, 1969-1974

Année	Age moyen		Age médian	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1969	41.8	38.6	40.4	37.3
1970	40.6	37.7	39.3	36.0
1971	39.9	37.2	38.6	35.7
1972	39.6	36.8	38.1	34.9
1973	39.6	36.7	37.8	34.8
1974	39.7	37.0	37.9	34.9
1975	39.9	37.1	38.0	34.9

Source: STATISTIQUE CANADA, La statistique de l'état civil, 1975 Vol. II, Mariages et divorces, catalogue 84-205, annuel, tableaux 11, 12 et 18.

Tableau III.1 - 6

Taux global de fécondité générale et indice synthétique de fécondité, Québec, 1931-1974, et estimation de la descendance finale des générations nées de 1905 à 1944* au Québec

Année	Taux global de fécondité générale taux pour 1000 femmes de 15 à 49 ans	Indice synthétique de fécondité nombre d'enfants par femme	Descendance finale	
			Année de naissance des générations	Nombre d'enfants par femme
1931	116.1	4.001	1905	3.586
1941	102.0	3.389	1915	3.193
1951	117.2	3.775	1925	3.450
1956	119.5	3.904	1930	3.252
1961	108.6	3.700	1931	3.189
1962	104.4	3.578	1932	3.135
1963	101.0	3.473	1933	3.021
1964	96.7	3.333	1934	2.926
1965	87.1	2.996	1935	2.831
1966	77.4	2.646	1936	2.743
1967	70.0	2.367	1937	2.628
1968	65.4	2.180	1938	2.564
1969	63.6	2.100	1939	2.515
1970	60.2	1.974	1940	2.399
1971	57.8	1.878	1941	2.292
1972	53.3	1.727	1942	2.187
1973	52.8	1.683	1943	2.087
1974	52.6	1.657	1944	1.989

Source: STATISTIQUE CANADA, La statistique de l'état civil, Rapport annuel, catalogue 84-204, année 1974, tableau 6 et Rapport technique sur les projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001, catalogue 91-516 hors série, p. 178.

* Il s'agit de générations de femmes qui sont nées entre le 1er janvier de l'année qui précède l'année indiquée et le 31 décembre de l'année indiquée (STATISTIQUE CANADA, cat. 91-516, hors série, op. cit., p. 178.)

Tableau III.1 - 7

Répartition des naissances selon l'âge de la mère, Québec, 1963-1974

	Nombre					
Groupe d'âge	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Moins de 20 ans	7,512	7,314	7,210	7,125	6,702	6,484
20 - 24	39,594	39,808	38,167	35,860	34,339	33,402
25 - 29	36,977	36,168	33,365	30,775	28,809	28,825
30 - 34	27,111	26,119	22,450	19,533	16,774	15,589
35 - 39	16,173	15,217	13,864	11,757	10,054	8,610
40 - 44	5,276	5,227	4,644	3,959	3,330	2,827
45 - 49	428	417	395	347	318	286
50 et plus	7	7	9	6	2	1
non déclaré	562	568	503	516	543	598
Total	133,640	130,845	120,607	109,878	101,471	96,622

	Nombre					
Groupe d'âge	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Moins de 20 ans	6,466	6,260	6,074	5,586	5,603	5,393
20 - 24	32,630	31,018	29,745	26,552	26,350	26,484
25 - 29	30,072	30,137	30,454	30,647	32,081	33,730
30 - 34	15,110	14,375	14,162	13,535	13,693	14,494
35 - 39	8,027	7,129	6,254	5,290	4,721	4,184
40 - 44	2,442	2,155	1,896	1,497	1,205	1,006
45 - 49	213	175	130	127	80	73
50 et plus	3	0	4	2	0	3
non déclaré	647	508	491	367	324	260
Total	95,610	91,757	89,210	83,603	84,057	85,627

(suite page suivante)

Tableau III.1 - 7 (Suite)

Répartition des naissances, selon l'âge de la mère
Québec, 1963-1974

	Pourcentage					
Groupe d'âge	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Moins de 20 ans	5.6	5.6	6.0	6.5	6.6	6.7
20 - 24	29.6	30.4	31.6	32.6	34.4	34.6
25 - 29	27.7	27.6	27.7	28.0	28.4	29.8
30 - 34	20.3	20.0	18.6	17.8	16.5	16.2
35 - 39	12.1	11.6	11.5	10.7	9.9	8.9
40 - 44	4.0	4.0	3.9	3.6	3.3	2.9
45 - 49	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
50 et plus	*	*	*	*	*	*
non déclaré	0.4	0.5	0.4	0.5	0.6	0.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

	Pourcentage					
Groupe d'âge	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Moins de 20 ans	6.8	6.8	6.8	6.7	6.7	6.3
20 - 24	34.1	33.8	33.3	31.8	31.3	30.9
25 - 29	31.4	32.8	34.1	36.7	38.2	39.4
30 - 34	15.8	15.7	15.9	16.2	16.3	16.9
35 - 39	8.4	7.8	7.1	6.3	5.6	4.9
40 - 44	2.6	2.3	2.1	1.8	1.4	1.2
45 - 49	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
50 et plus	*	0	*	*	0	*
non déclaré	0.7	0.6	0.6	0.4	0.4	0.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATISTIQUE CANADA, la statistique de l'état civil, (Différentes années), vol. I, Naissances, cat. 84-204, annuel.

* Inférieur à 0.1%.

Tableau III.1 - 8

Répartition des femmes mariées, veuves et divorcées regroupées suivant l'âge, selon le nombre d'enfants mis au monde, Québec, 1971

Nombre en milliers et pourcentage

Groupe d'âge	Total	Selon le nombre d'enfants mis au monde						
		Aucun	1	2	3	4	5	6 ou +
15 - 44	818	152	163	198	130	76	42	57
45 et +	680	97	78	106	93	74	56	177
15 - 19	13	7	5	1	-	-	-	-
20 - 24	130	60	45	19	4	1	-	-
25 - 29	190	42	54	59	23	8	3	2
30 - 34	164	17	25	51	36	18	9	7
35 - 39	161	13	17	38	36	25	14	19
40 - 44	160	13	16	31	30	25	16	29
45 - 49	153	15	16	27	26	21	14	33
50 - 54	128	16	15	22	19	15	11	29
55 - 59	112	17	14	19	16	12	9	25
60 - 64	92	16	12	14	11	9	7	23
65 - 69	73	13	9	10	8	7	5	21
70 et +	122	19	12	14	13	11	9	45
Total	1,497	248	241	304	223	150	98	233

Groupe d'âge	Total	Selon le nombre d'enfants mis au monde						
		Aucun	1	2	3	4	5	6 ou +
15 - 44	100.0	18.5	20.0	24.3	15.9	9.3	5.1	6.9
45 et +	100.0	14.2	11.4	15.6	13.7	10.9	8.2	26.0
15 - 19	100.0	55.5	36.3	6.0	1.0	0.5	0.1	0.7
20 - 24	100.0	46.2	34.9	14.6	3.1	0.8	0.2	0.2
25 - 29	100.0	22.2	28.7	30.9	12.1	4.0	1.4	0.8
30 - 34	100.0	10.2	15.5	31.1	22.2	11.3	5.3	4.6
35 - 39	100.0	7.8	10.7	23.5	22.4	15.2	8.8	11.5
40 - 44	100.0	8.4	10.0	19.4	18.9	15.4	10.1	17.9
45 - 49	100.0	9.9	10.6	17.7	16.9	13.8	9.4	21.8
50 - 54	100.0	12.7	11.6	17.3	14.9	11.9	8.8	22.8
55 - 59	100.0	15.4	12.6	16.8	14.1	10.5	8.1	22.5
60 - 64	100.0	17.7	12.9	15.5	12.3	9.4	7.2	25.0
65 - 69	100.0	18.2	11.9	13.7	11.1	9.3	7.4	28.5
70 et +	100.0	15.3	9.8	11.3	10.4	8.7	7.6	37.0
Total	100.0	16.6	16.1	20.3	14.9	10.0	6.6	15.6

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, Vol. I, partie 2, Bulletin 1.2-6, Catalogue 92-718, octobre 73, tableau 25.

Tableau III.1 - 9

Naissances hors mariage au Québec
et naissances hors mariage en pourcentage
du total des naissances vivantes
au Québec et au Canada, 1950-1973

	Naissances hors mariage		
Année	Nombre au Québec	En pourcentage des naissances vivantes	
		Québec	Canada
1950	3,700	3.1	3.9
1956	4,454	3.3	3.9
1960	4,902	3.6	4.3
1961	4,931	3.6	4.5
1962	5,195	3.8	4.8
1963	5,644	4.2	5.3
1964	5,981	4.6	5.9
1965	6,223	5.2	6.7
1966	6,366	5.8	7.6
1967	6,727	6.6	8.3
1968	7,018	7.3	9.0
1969	7,251	7.6	9.2
1970	7,307	8.0	9.6
1971	7,087	7.9	9.0
1972	6,161	7.4	9.0
1973	6,229	7.4	9.0

Source: STATISTIQUE CANADA, La statistique de l'état civil, 1973, Rapport annuel préliminaire, catalogue 84-201, tableau 9, p. 18.

Tableau III.1 - 10

Répartition de la clientèle scolaire
selon le niveau d'enseignement et le sexe,
et représentation féminine relative
Québec, année 1975-1976

Niveau \ Sexe	Masculin	Féminin	Non spécifié	Total	Représentation féminine relative
	Nombre				Pourcentage
Prématernelle et maternelle	47,519	45,972	-	93,491	49.2
Primaire	307,439	306,215	-	613,654	49.9
Secondaire	325,256	318,668	-	643,924	49.5
Enfance inadaptée	59,428	35,782	-	95,210	37.6
Collégial	60,002	56,815	-	116,817	48.6
Total (P+M+Pr+S+EI +C)	799,644	763,452	-	1,563,096	48.8
Universitaire	-	-	99,563*	99,563*	-

* Nous ne disposons pas des statistiques sur la clientèle universitaire répartie selon le sexe. Le chiffre global pour 1975-1976 est une estimation.

Source: Clientèle universitaire: ST-GERMAIN, C., Estimation de la clientèle scolaire au 30 septembre 1976 selon le réseau d'enseignement - Québec et régions administratives scolaires, Document Démographie scolaire 9-39, Direction générale de la planification, Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec, août 1976, p. 5.

Clientèle des autres niveaux d'enseignement: MINISTERE DE L'EDUCATION, SERVICE DE L'INFORMATIQUE, Clientèle scolaire des organismes d'enseignement, Statistiques de l'enseignement 1975-1976, Gouvernement du Québec, Québec, 1977, p. 138-143 et p. 241.

Tableau III.1 - 11

Répartition de la clientèle scolaire de l'enseignement collégial, selon le type d'enseignement et le sexe, et représentation féminine relative, Québec, 1975-1976

Enseignement \ Sexe	Masculin	Féminin	Total	Représentation féminine relative
	nombre			pourcentage
Général	36,417	27,520	63,937	43.0
Professionnel	23,585	29,295	52,880	55.4
Total	60,002	56,815	116,817	48.6

Source: MINISTERE DE L'EDUCATION, SERVICE DE L'INFORMATIQUE, Clientèle scolaire des organismes d'enseignement, Statistiques de l'enseignement 1975-1976, Gouvernement du Québec, Québec, 1977, p. 241.

Tableau III.1 - 12

Répartition en pourcentage des diplômés masculins et féminins de l'enseignement collégial général selon le programme, et représentation féminine relative, Québec 1974 (Réseau public)

Programme	Répartition selon le programme		Représentation féminine relative
	Hommes	Femmes	
	pourcentage		pourcentage
Sciences de la santé	18.3	23.0	50.2
Sciences pures et appliquées	23.8	6.6	18.1
Sciences humaines	36.4	46.3	50.6
Sciences de l'administration	13.5	3.6	17.5
Arts et lettres	8.1	20.6	67.2
Total*	100.0	100.0	
Nombre	6661	5361	44.6**

* arrondi à 100% ** inconnu selon le sexe: 2

Répartition en pourcentage des diplômés masculins et féminins de l'enseignement collégial professionnel selon le programme, et représentation féminine relative, Québec 1974 (Réseau public)

Programme	Répartition selon le programme		Représentation féminine relative
	Hommes	Femmes	
	pourcentage		pourcentage
Techniques biologiques	14.0	61.4	89.0
Techniques physiques	39.4	2.8	11.5
Techniques humaines	13.9	18.9	71.9
Techniques administratives	31.3	16.4	49.2
Arts	2.2	1.4	54.5
Total*	100.0	100.0	
Nombre	2958	5482	69.9***

* arrondi à 100% *** inconnu selon le sexe: 1

Source: BEDARD HO, F., Diplômés 1974, Document démographique scolaire 9-38, Direction générale de la planification, Min. de l'éducation, Gouvernement du Québec, mai 1976, p. 165 à 1976.

Tableau III.1 - 13

Répartition en pourcentage des diplômés universitaires masculins et féminins des trois cycles selon le grand secteur d'enseignement, et représentation féminine relative, Québec, 1974

Cycle et grand secteur d'enseignement	Répartition selon la spécialité		Représentation féminine relative
	Hommes	Femmes	
	pourcentage		pourcentage
Premier cycle			
Sciences de la santé (médical)	9.2	5.5	27.0
Sciences de la santé (paramédical)	0.2	8.2	96.7
Sciences pures	12.2	7.7	28.1
Sciences appliquées	14.0	1.7	6.9
Sciences humaines	25.3	24.7	37.9
Education	14.0	29.5	56.8
Administration	18.8	3.3	10.0
Arts	1.7	5.5	67.2
Lettres	4.6	14.0	65.4
Total *	100.0	100.0	
Nombre	9037	5635	38.4
Deuxième cycle			
Sciences de la santé (médical)	0.9	2.1	48.4
Sciences de la santé (paramédical)	0.1	2.9	91.3
Sciences pures	13.2	8.9	22.5
Sciences appliquées	15.3	3.3	8.5
Sciences humaines	25.5	29.2	33.0
Education	15.3	21.4	37.5
Administration	23.3	15.8	22.5
Arts	0.7	3.3	68.6
Lettres	5.8	13.2	49.2
Total *	100.0	100.0	
Nombre	1701	729	30.0
Troisième cycle			
Sciences de la santé (médical)	3.8	7.6	25.0
Sciences de la santé (paramédical)	-	1.9	100.0
Sciences pures	42.4	26.4	9.5
Sciences appliquées	19.9	-	0.0
Sciences humaines	24.4	32.1	18.1
Education	2.5	5.7	27.3
Administration	0.3	-	0.0
Arts	-	-	-
Lettres	6.7	26.4	40.0
Total	100.0	100.0	
Nombre	316	53	14.4

Source: BEDARD HO, F., Diplômés 1974, Document Démographie scolaire 9-38, Direction générale de la planification, Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec, ami 1976, tableaux I, II, III, p. 117-119.

* arrondi à 100%

Tableau III.1 - 14

Répartition de la population de 15 ans et plus selon le sexe, le groupe d'âge et la fréquentation scolaire, Québec, 1971
Milliers de personnes et pourcentage

	Fréquentant l'école à plein temps			
	Hommes		Femmes	
Groupe d'âge	milliers	%/Pop M	milliers	%/Pop F
15-19 ans	223.2	70.8	204.3	66.8
20-24 ans	58.4	21.4	32.0	11.6
25-34 ans	15.8	3.7	9.1	2.1
35 ans et plus	8.4	0.8	11.9	1.0
Tous les groupes d'âge	305.8	14.7	257.3	11.9

	Fréquentant l'école à temps partiel			
	Hommes		Femmes	
Groupe d'âge	milliers	%/Pop M	milliers	%/Pop F
15-19 ans	9.6	3.0	8.5	2.8
20-24 ans	25.6	9.4	19.2	7.0
25-34 ans	44.5	10.3	29.0	6.8
35 ans et plus	30.5	2.9	27.2	2.4
Tous les groupes d'âge	110.2	5.3	83.9	3.9

	Ne fréquentant pas l'école			
	Hommes		Femmes	
Groupe d'âge	milliers	%/Pop M	milliers	%/Pop F
15-19 ans	82.6	26.2	93.0	30.4
20-24 ans	188.5	69.2	225.3	81.5
25-34 ans	370.7	86.0	388.5	91.1
35 ans et plus	1026.6	96.3	1109.8	96.6
Tous les groupes d'âge	1668.4	80.0	1816.6	84.2

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, Partie 7, Catalogue 94-772, Bulletin 3.7-2, avril 1975, tableau 1, pages 11 et 12.

%/Pop M: pourcentage de la population masculine appartenant à chacune des catégories définies ci-dessus.

%/Pop F: pourcentage de la population féminine appartenant à chacune des catégories définies ci-dessus.

Tableau III.1 - 15

Taux d'inscription des jeunes aux études à plein temps selon le sexe, l'âge et le revenu familial, Québec et Canada, 1971

Revenu familial	Région	16 et 17 ans		18 ans	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		pourcentage			
Faible revenu (moins de $7,000)	Québec	74	75	54	51
	Canada	78	82	59	62
Revenu moyen (de $7,000 à $11,000)	Québec	84	82	69	60
	Canada	86	87	71	69
Revenu élevé (plus de $11,000)	Québec	89	89	78	74
	Canada	91	91	79	79

Revenu familial	Région	19 ans		20 et 21 ans	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		pourcentage			
Faible revenu (moins de $7,000)	Québec	42	38	28	23
	Canada	44	46	30	30
Revenu moyen (de $7,000 à $11,000)	Québec	52	44	39	30
	Canada	55	51	41	36
Revenu élevé (plus de $11,000)	Québec	69	61	56	46
	Canada	68	66	57	55

Source: COOK, G. C.A., éditeur et al, L'objectif pour les canadiennes: Pouvoir choisir, Statistique Canada en association avec l'Institut de recherches C.D. Howe, Information Canada, Ottawa, 1976, p. 84.

Tableau III.1 - 16

Répartition de la population de 15 ans et plus par sexe, par groupe d'âge et selon le niveau de scolarité atteint, Québec, 1971

Groupe d'âge et sexe / Niveau de scolarité	Milliers de personnes													
	15 et +		15-24		25-34		35-44		45-54		55-64		65 et +	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
N'ayant pas atteint la 9e année	871.9	922.2	102.5	89.2	139.7	146.8	174.5	182.0	174.9	186.5	146.2	154.6	134.0	163.1
9 à 11e année	726.1	811.9	320.8	326.2	160.2	175.1	105.0	119.5	73.3	89.3	41.8	55.7	25.0	46.1
12 et 13e année	223.7	270.0	95.8	116.8	47.4	59.7	31.4	34.5	23.2	24.8	15.1	17.9	10.8	16.4
Université	126.9	96.1	47.9	34.9	34.3	25.8	19.1	14.3	13.5	10.4	7.8	6.4	4.4	4.2
Diplôme universitaire	135.7	57.6	20.8	15.2	49.4	19.2	28.9	10.4	19.3	6.7	10.8	4.0	6.5	2.1
Tous les niveaux de scolarité	2084.4	2157.8	587.9	582.3	431.1	426.6	359.0	360.7	304.1	317.7	221.7	238.6	180.7	231.9
	Pourcentage													
N'ayant pas atteint la 9e année	41.8	42.7	17.4	15.3	32.4	34.4	48.6	50.5	57.5	58.7	65.9	64.8	74.2	70.4
9 à 11e année	34.8	37.6	54.6	56.0	37.2	41.1	29.3	33.1	24.1	28.1	18.9	23.3	13.8	19.9
12 et 13e année	10.7	12.5	16.3	20.1	11.0	14.0	8.8	9.6	7.6	7.8	6.8	7.5	6.0	7.1
Université	6.1	4.5	8.1	6.0	8.0	6.0	5.3	4.0	4.4	3.3	3.5	2.7	2.4	1.8
Diplôme universitaire	6.5	2.7	3.5	2.6	11.5	4.5	8.1	2.9	6.3	2.1	4.9	1.7	3.6	0.9
Tous les niveaux de scolarité*	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	Pourcentage cumulatif													
N'ayant pas atteint la 9e année	41.8	42.7	17.4	15.3	32.4	34.4	48.6	50.5	57.5	58.7	65.9	64.8	74.2	70.4
N'ayant pas atteint la 12e année	76.6	80.3	72.0	71.3	69.6	75.5	77.9	83.6	81.6	86.8	84.8	88.1	88.0	90.3
N'ayant pas atteint l'université	87.3	92.8	88.3	91.4	80.6	89.5	86.7	93.2	89.2	94.6	91.6	95.6	94.0	97.4
N'ayant pas obtenu un diplôme universitaire	93.4	97.3	96.4	97.4	88.6	95.5	92.0	97.2	93.6	97.9	95.1	98.3	96.4	99.2

* Arrondi à 100

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, Partie 7, bulletin 3.7-2, catalogue 94-772, avril 1975, tableau 1, p. 11 et p. 12.

Annexe III.2 — Graphiques portant sur certains indicateurs socio-démographiques au Québec

Graphique III.2-1

Évolution de la population féminine par groupe d'âge, Québec, 1951, 1961 et 1971

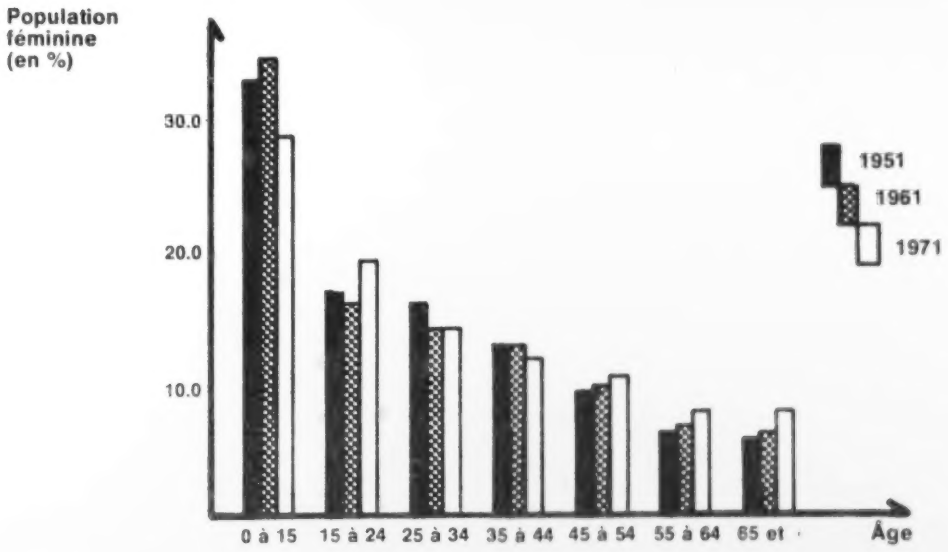

Source : Voir Tableau III.1-1, annexe III.1

Graphique III.2-2

Évolution comparative du taux de divorce, Québec, Ontario et Canada, 1963-1974

Source : STATISTIQUE CANADA, La statistique de l'état civil, 1975, Vol. II, Mariages et divorces, catalogue 84-205 annuel, tableau 11, p. 27

Graphique III.2-3

Pourcentage cumulé des femmes de 15 ans et plus regroupées suivant l'âge qui ont atteint un niveau de scolarité donné, Québec, 1971

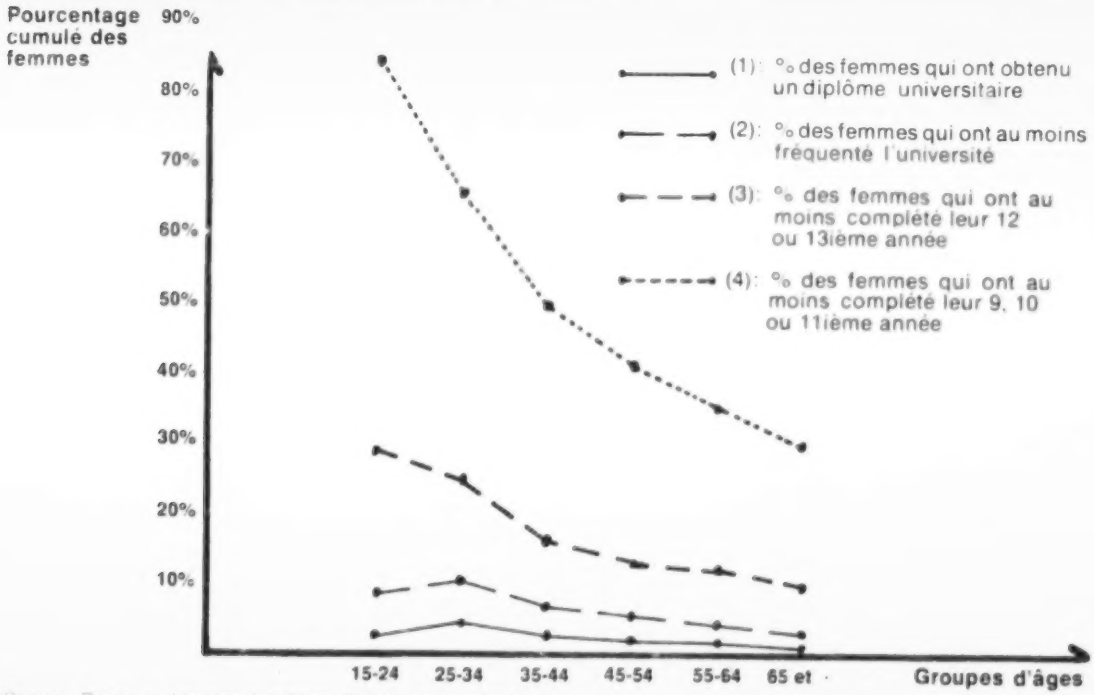

Source : Données dérivées du tableau III.1-16, annexe III.1

CHAPITRE IV - PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION FEMININE DU QUEBEC - Isabel Figueroa en collaboration avec Diane Sicotte

Dans ce chapitre, nous allons tenter d'esquisser le portrait socio-économique des femmes à partir surtout de deux caractéristiques principales, à savoir leur absence ou leur présence sur le marché du travail.

Ce critère de différentiation est important dans la mesure où il met en relief un aspect important de la condition féminine: la dépendance financière.

C'est le cas dans une large mesure du premier groupe de femmes dont nous allons parler: les femmes qui ne participent pas au marché du travail. Bien que ce groupe soit largement composé de ce qu'il est convenu d'appeler "la femme au foyer", on ne peut identifier complètement les deux concepts. Les femmes qui sont hors du marché du travail peuvent être celles qui pourvoient à l'entretien du ménage et à l'éducation des enfants, mais elles peuvent également être des étudiantes, des contestataires, des artistes ou tout autre personne qui s'adonne à des activités non rémunérées, quelles qu'elles soient. Mais nous croyons que les femmes hors du marché du travail sont une bonne approximation des "femmes au foyer".

La caractéristique la plus intéressante de ces femmes, et particulièrement de celles qui ont des enfants, est que leur travail n'est pas récompensé en termes financiers, malgré leur contribution substantielle au produit social. (1)

Le concept de femmes qui sont sur le marché du travail, ce que les textes économiques identifient comme les femmes actives, est plus précis que son complément, les femmes hors du marché du travail.

Toutes celles qui exercent une activité rémunérée font partie de la main-d'oeuvre féminine, c'est-à-dire de ces femmes de plus de 15 ans qui occupent un emploi à temps partiel, à temps plein, temporaire, ou régulier. Le concept de femmes hors du marché du travail n'est que le résidu du total des femmes dont on a déduit la main-d'oeuvre féminine.

On s'intéressera également dans ce chapitre à un phénomène qui touche de plus en plus de femmes, celui des familles monoparentales en parallèle avec la norme des familles biparentales.

Enfin, nous toucherons un mot du problème de la pauvreté qui affecte également beaucoup de femmes.

4.1 Caractéristiques des femmes qui sont hors du marché du travail

Ce groupe de femmes qui se consacrent majoritairement à des activités à l'intérieur de l'unité familiale est probablement le plus méconnu. Pour aller au-delà des clichés, sinon des préjugés, il convient d'établir les caractéristiques de ces femmes sur le plan de l'âge, du statut civil, de la scolarisation, de l'existence d'enfants et du degré de dépendance financière. On verra également quelles sont leurs préférences quant aux politiques gouvernementales qui les touchent.

4.1.1 L'âge des femmes hors du marché du travail

En 1971, près des deux-tiers (65%) des femmes de plus de 15 ans étaient hors du marché du travail. (2) Ceci signifie qu'au début de la présente décennie, environ 1.4 million de femmes de plus de 15 ans s'adonnaient à des activités non-rémunérées possiblement à l'intérieur du foyer.

Dix ans auparavant, soit en 1961, elles n'étaient que 1.2 million, mais représentaient alors près des trois-quarts (72.1%) de la population féminine de plus de 15 ans.

Si donc le nombre de femmes hors du marché du travail a augmenté de plus de 13% en dix ans, il ne faut pas en conclure que ce groupe continue à progresser normalement. En effet, une étude par groupe d'âge des femmes de plus de 15 ans hors du marché du travail nous révèle que la portion de la population féminine entre 25 et 34 ans, et celle entre 35 et 44 ans a légèrement diminué (de 5% et de 6%). Les plus fortes

augmentations de cette population se situent dans les groupes 15 à 19 ans et 65 ans et plus (41%) et peuvent largement s'expliquer d'un côté par la prolongation de la période de scolarisation des filles à partir des années '60 et par des emplois peu nombreux pour cette catégorie de travailleurs, et de l'autre par des retraites plus précoces dues soit à un resserement du marché du travail, soit à de meilleures conditions financières des gens âgées (revenus plus élevés durant leur période active, programmes gouvernementaux de sécurité de la vieillesse etc.).

4.1.2 L'âge et l'état civil des femmes hors du marché du travail

En 1971, parmi la population féminine de plus de 15 ans, moins de la moitié (47.8%) des femmes célibataires, 72% des femmes mariées et 79% des femmes veuves et divorcées étaient hors du marché du travail. (3) Il y a six ans donc, 929,000 femmes mariées, 316,000 femmes célibataires et 158,000 femmes veuves et divorcées de plus de 15 ans s'adonnaient à des activités non rémunérées.

Bien que par rapport à 1961, le nombre de femmes dans chacune de ces catégories a augmenté, il n'y a que dans la catégorie femmes célibataires de plus de 15 ans que le pourcentage de femmes hors du marché du travail a augmenté durant ces 10 ans (42% à 48%). De moins en moins de femmes mariées, (86% en 1961 et 72% en 1971), veuves ou divorcées (82% en 1961 et 79% en 1971) ont des activités non rémunérées.

Chez les femmes célibataires, on remarque une hausse de leur absence du marché du travail chez tous les groupes d'âge et une concentration de cette attitude dans les groupes limites de 15 à 19 ans et 65 ans et plus, où respectivement 68% et 70% des femmes étaient hors du marché du travail en 1971.

Sauf pour le groupe 15 à 19 ans (qui est numériquement peu important), la proportion des femmes hors du marché du travail en 1971 qui sont mariées est toujours plus importante que celle des célibataires, quel que soit l'âge. Ceci est facilement compréhensible étant donné la possibilité de responsabilités maternelles, et la source de revenus que représente le conjoint. Si on fait également exception de ce groupe de femmes mariées

de 15 à 19 ans, on remarque en 1971 que plus les femmes mariées sont âgées, plus elles sont absentes du marché du travail. Le taux d'absentéisme au marché du travail va de 55% pour les 20 à 24 ans, à 95% pour les 65 ans et plus.

Le groupe des femmes de plus de 15 ans veuves et divorcées est en moyenne davantage hors du marché du travail en 1971 (79%) que celui des femmes mariées (72%) ou célibataires (48%), mais si on compare ces proportions groupe d'âge par groupe d'âge, on se rend compte qu'elles sont toujours plus présentes sur le marché du travail que les femmes mariées et moins que les femmes célibataires. Cette apparente contradiction est dû au fait que plus de la moitié des femmes appartenant à cet état civil en 1971 avaient plus de 65 ans et que dans ce groupe d'âge près de 95% des femmes sont hors du marché du travail.

4.1.3 La scolarisation des femmes hors du marché du travail

En 1971, la moitié des 1.4 million de femmes qui n'étaient pas sur le marché du travail, n'avait pas atteint une 9e année de scolarisation, et un peu plus du tiers (36%) avait un diplôme de 9, 10 ou 11e année. (4) Pas même 10% de ces femmes avait une éducation de niveau collégiale (12 ou 13e année), près de 3% avaient commencé des études universitaires et 1% seulement des femmes hors du marché du travail avait un diplôme universitaire.

Si d'autre part, on compare pour chaque niveau de scolarisation, le pourcentage des femmes hors du marché du travail au pourcentage des femmes qui sont sur le marché du travail, on se rend compte que plus les femmes sont scolarisées moins elles s'adonnent à des activités non rémunérées. Ainsi, plus de 77% des femmes qui n'ont pas atteint une 9e année de scolarisation sont hors du marché du travail, alors que pour celles qui ont obtenu un diplôme universitaire, ce pourcentage n'est que de 32%, ce qui signifie quand même qu'une proportion élevée de diplômées universitaires ne vont pas sur le marché du travail.

4.1.4 Les enfants des femmes hors du marché du travail

La population féminine mariée veuve ou divorcée hors du marché du travail pouvait se diviser en 1971 en trois groupes à peu près égaux: femmes sans enfant (381,500), femmes avec enfants de moins de 6 ans (322,200) et femmes avec enfants de 6 ans et plus (383,900). (5)

Parmi le groupe des femmes mariées, veuves ou divorcées, sans enfant, plus de 80% d'entre elles (320,000) étaient âgées de 45 ans et plus.

Par contre c'est entre 20 à 39 ans que se situe la plupart (plus de 80%) des femmes (mariées ou l'ayant été) hors du marché du travail qui ont des enfants de moins de 6 ans.

Pour ce qui est du groupe de celles qui ont des enfants de 6 ans et plus, environ la moitié est âgée de 45 ans et plus, et cette proportion diminue avec l'âge.

Si on considère maintenant, les groupes des femmes mariées veuves ou divorcées, avec ou sans enfant, selon leurs préférences pour des activités rémunérées ou non, on découvre que le pourcentage des femmes hors du marché du travail est en moyenne sensiblement égal, qu'elles aient ou non des enfants. Ce taux varie en effet de 70% pour celles qui n'ont pas d'enfant, à 78% pour celles qui ont des enfants de moins de 6 ans, à 71% pour celles qui ont des enfants de 6 ans et plus.

Cependant, les variations sont beaucoup plus importantes d'un groupe à l'autre si on tient compte de l'âge de ces femmes.

Si on exclue le groupe d'âge 15 à 19 ans qui n'est pas numériquement significatif, le nombre de femmes sans enfant, hors du marché du travail varie du tiers entre 20 et 24 ans à plus de 83% à 45 ans et plus.

Pour les femmes ayant des enfants de moins de 6 ans ce pourcentage ne varie qu'entre 75 et 84%, et pour celles qui ont des enfants de 6 ans et plus, il se situe entre 63 et 75%.

On peut donc conclure que les femmes (mariées ou l'ayant été) qui ont des enfants ont une tendance à peu près égale, quelque soit leur âge (ou celle de leurs enfants), à ne pas aller sur le marché du travail, alors que celles qui n'ont pas d'enfants ont une tendance croissante avec l'âge à s'adonner à des activités non rémunérées.

Il faut ajouter enfin, que l'absence du marché du travail est toujours beaucoup plus forte chez celles qui ont des enfants, et ce jusqu'à l'âge de 45 ans.

4.1.5 Le degré de dépendance financière des femmes hors du marché du marché du travail

Si la femme fait le choix de ne pas aller sur le marché du travail, elle se place dans une situation de dépendance totale ou partielle envers les autres membres de sa famille.

Parmi les raisons que peuvent évoquer les femmes qui ne font pas un travail rémunéré, on peut citer:

a) la valeur qu'elles attachent à leur participation exclusive à la vie familiale

b) les barrières qu'elles appréhendent sur le plan de la demande de travail féminin: éventail et opportunités limités, discrimination etc.

c) leurs contraintes personnelles sur le plan de leur offre de travail, scolarisation, âge, expérience, enfants.

La dépendance financière des femmes est totale quand elles n'ont droit, ni à des transferts de l'Etat, ni à des sources financières privées. Elles doivent alors partager les revenus de leur conjoint, de leur famille ou de d'autres membres de leur famille. Comme il n'existe pas de règle de partage établie, elles ne peuvent compter de façon certaine, sur aucune source stable et continue de revenu. Il devient alors difficile, sinon impossible, d'élaborer des projets d'avenir qui engagent une responsabilité financière.

La dépendance est partielle lorsque les femmes peuvent avoir accès à certaines sources de revenus privés (fonds de placement, héritage, etc.) ou peuvent bénéficier des programmes de transferts de l'Etat.

Ces revenus de transferts peuvent être soit directs, soit indirects. Dans cette première catégorie on peut inclure:

a) les démo-subventions (allocations familiales, pensions de sécurité de la vieillesse)

b) les subventions de soutien de revenu (aide sociale émise au nom de la femme, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, aide financière à la garde des enfants, logements subventionnés, médicaments et autres services en nature qui satisfont des besoins spéciaux, etc.)

c) les transferts fondés sur les cotisations des travailleurs actifs (rente de conjoint survivant, d'invalidité, d'orphelin, etc.)

Les transferts indirects correspondent à des déductions d'impôt. Il existe ainsi une déduction permise d'impôt lorsque l'un des conjoints est sans revenu, mais ce transfert ne contribue pas à réduire la dépendance financière des femmes puisque c'est le pourvoyeur du revenu familial qui en est le bénéficiaire. Les enfants à charge, de même que certaines dépenses qui leur sont associées (frais de garderie entre autres) permettent également de faire certaines déductions.

Selon les données disponibles pour 1971, plus de la moitié des femmes québécoises âgées de plus de 15 ans se retrouvent dans une situation de dépendance financière totale, dans la mesure où elles ne reçoivent aucun revenu. (6) Cette dépendance est particulièrement forte chez les 15-19 ans (69% sont totalement dépendantes) ce qui est facilement compréhensible étant donné la plus grande scolarisation des filles et le chômage qui affecte durement ce groupe d'âge. Entre 20 et 24 ans, une femme sur quatre est totalement dépendante financièrement, mais à partir de 25 ans, cette proportion se rapproche de 50%.

C'est seulement à l'âge de 65 ans que les femmes sont assurées d'un apport de revenu personnel de provenance gouvernementale. En effet, le programme de sécurité de la vieillesse alloue une pension et, s'il y a lieu, un supplément de revenu garanti aux personnes de 65 ans et plus. Une allocation de conjoint peut également être versée aux personnes de 60 à 64 ans dont le conjoint est déjà pensionné, après un examen des ressources.

Par ailleurs les démo-subventions telles que les allocations familiales sont octroyées pour les enfants aux mères, selon le nombre et l'âge de leurs enfants. La très grande importance que cette source de revenu représente pour la population féminine a été bien décelée par l'enquête de J. Henripin et E. Lapierre-Adamcyk. (7)

Cette enquête effectuée en 1971, a soumis à l'évaluation de toutes les femmes mariées, travaillant de façon rémunérée ou non, et âgées de moins de 65 ans, six politiques de l'Etat qui pourraient aider les Québécoises à accomplir leurs responsabilités maternelles. Les résultats ont révélé qu'environ une femme sur quatre (23%) accordait sa préférence aux allocations familiales, et une femme sur cinq (20%) choisissait d'abord les bourses d'études comme mode d'intervention politique de support à la famille. Les autres politiques considérées dans l'enquête étaient les aides familiales, la garde des enfants hors du domicile familial, l'aide au logement et les emplois à temps partiel.

Dans le cadre des programmes de transfert sélectif de l'Etat, l'aide sociale constitue un des piliers de la politique de soutien du revenu au Québec, puisqu'elle vise à assurer un certain niveau de revenu en fonction des besoins minimaux calculés pour l'unité familiale. Ainsi en décembre 1976, 123,930 femmes étaient bénéficiaires de ce programme, à titre de chef de famille (51,167) ou de personnes seules (72,763) ce qui correspond à 54% de l'ensemble des assistés sociaux. (8)

Si on tient compte de l'âge des récipiendaires de l'aide sociale, on constate que 74% des femmes chef de famille étaient âgées de moins de 45 ans. Chez les femmes seules, le phénomène était inverse puisque 58% d'entre elles étaient âgées de 45 ans et plus.

Une classification des femmes bénéficiaires de l'aide sociale selon leur disponibilité à participer au marché du travail nous fait découvrir que 43% d'entre elles étaient à la recherche d'un emploi, 2% travaillaient effectivement pour un revenu très bas, et 55% étaient inaptes au travail rémunéré de façon permanente ou temporaire. Parmi ces dernières, on retrouve un certain nombre de femmes retenues au foyer par la présence de jeunes enfants.

En ce qui concerne les transferts fondés sur des cotisations des travailleurs actifs, on peut noter la rente de conjoint qui en décembre 1976 bénéficiait à 55,507 femmes dont la plupart (88%) étaient âgées de plus de 45 ans.

4.2 Caractéristiques des femmes qui sont sur le marché du travail

Le pourcentage des femmes de plus de 15 ans qui se retrouvent sur le marché du travail, le taux d'activité, est passé de 27% en 1961 à 38% en 1975. (9) Les caractéristiques socio-économiques de ces femmes sont la réciproque de celles des femmes hors du marché du travail, puisque ces deux concepts sont complémentaires.

Nous reverrons donc rapidement l'influence que peut exercer l'âge, la génération, l'état civil, le niveau de scolarité et les enfants sur la femme ayant un travail rémunéré.

Nous toucherons ensuite un mot du travail à temps plein et à temps partiel, et des femmes immigrantes sur le marché du travail rémunéré.

Nous traiterons également des secteurs d'activité et des catégories professionnelles auxquelles s'intéressent les femmes.

Et enfin, nous nous intéresserons aux problèmes du chômage et des disparités salariales, et au phénomène des femmes collaboratrices de leur conjoint dans une entreprise à but lucratif.

4.2.1 Influence de l'âge, de la génération, de l'état civil, du niveau de scolarité et des enfants de la femme sur le marché du travail

Comme on le remarque dans le graphique IV.2-5, au Québec, les femmes âgées de 20 à 24 ans sont celles qui ont le taux d'activité rémunérée le plus élevé, soit 61.6% en 1971. Ce taux diminue cependant très rapidement dans le groupe d'âge suivant pour atteindre 39.8%. Son fléchissement est moins prononcé par la suite puisqu'il atteint 34%, pourcentage qui se maintient de 35 à 54 ans. Comme l'on devait s'y attendre, il y a également une chute de l'activité rémunérée, d'abord très progressive de 55 à 64 ans, puis très rapide à partir de l'âge de 65 ans.

L'évolution du taux d'activité selon le groupe d'âge au cours de la décennie allant de 1961 à 1971 montre un accroissement pour tous les groupes d'âge, exception faite des femmes de 15 à 19 ans pour qui une diminution du taux d'activité a été observée en raision vraisemblablement du prolongement de la période de scolarisation. On note, en outre, que les femmes âgées de 35 à 44 ans ont moins tendance à se retirer du marché du travail, comme cela pouvait être observé en 1961.

L'analyse du taux d'activité rémunérée par génération des femmes au Canada nous permet de constater des modifications importantes au cours des 70 dernières années. C'est ainsi que la génération des femmes qui avaient de 15 à 24 ans en 1921 a présenté une coupure sérieuse avec le passé, car ces femmes sont arrivées sur le marché du travail durant la seconde guerre mondiale alors qu'elles étaient dans la quarantaine. Les générations précédentes avaient, au contraire, tendance à se retirer définitivement du marché lorsqu'elles avaient des enfants. On constate en outre que, dans le cas des générations plus jeunes, la période d'éloignement du marché du travail se raccourcit de plus en plus. (11).

Le profil d'activité rémunérée de la femme avec enfants au Québec a été très bien décrit par J. Henripin et E. Lapierre-Adamcyk, à l'aide d'une enquête réalisée en 1971, soit au même moment que le recensement fédérale. Les résultats qu'ils ont obtenus peuvent se résumer à l'aide du graphique et de la citation suivante:

Graphique IV-1

Pourcentage des femmes actives ayant eu au moins un enfant à diverses périodes de leur vie, selon les générations, Québec, 1971

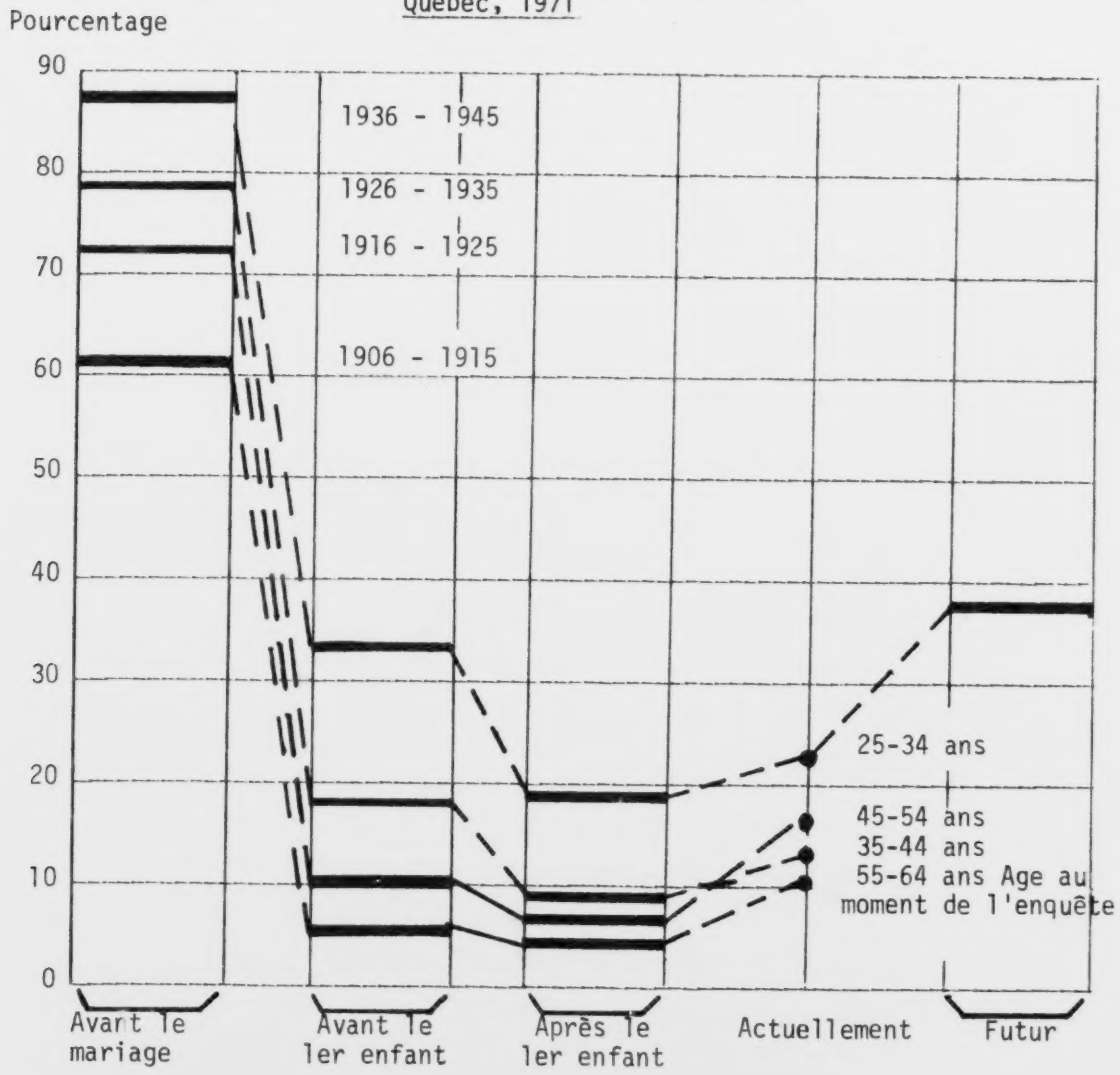

Source: HENRIPIN, J. et LAPIERRE-ADAMCYK, E., La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974, graphique 12, p. 70.

> "La grande majorité des Québécoises travaillent avant leur mariage; dès qu'elles se marient, une majorité d'entre elles restent à la maison; la venue du premier enfant en incite plusieurs autres à quitter le monde du travail, mais une fraction de plus en plus forte y revient ou y reviendra lorsque les obligations familiales seront moins exigeantes."
>
> "Il semble donc que la Québécoise quitte d'une façon majoritaire le marché du travail à l'occasion du mariage; la réduction est d'à peu près 60% pour la cohorte des femmes nées entre 1936 et 1945, alors que la venue du premier enfant réduit la fraction des actives d'un peu moins que la moitié." (12)

La composition, selon l'état civil, de la population féminine sur le marché du travail, a également subi un fort changement au Québec de 1961 à 1971, comme l'indiquent les données suivantes provenant des recensements:

Tableau IV-1

Population féminine sur le marché du travail selon l'état civil, Québec, 1961 et 1971

Etat civil	1961	1971
Célibataires	63.0%	45.7%
Mariées	31.8%	48.7%
Veuves ou divorcées	5.2%	5.6%
	100.0%	100.0%

Il y a proportionnellement moins de femmes célibataires sur le marché du travail et plus de femmes mariées, les veuves et divorcées conservant une proportion constante.

Le taux d'activité des femmes rémunérées a également connu une certaine évolution. (13) Dans le cas des femmes célibataires, on constate que durant la décennie allant de 1961 à 1971, leur

taux d'activité a connu une certaine diminution (passant de 58% en moyenne en 1961 à 52% en 1971). La prolongation des études, dans le cas des jeunes filles, a sans doute joué dans ce sens. Dans le cas des femmes mariées, leur taux d'activité a doublé durant les années 60. Sur 100 femmes mariées en 1961, 14 faisaient partie de la main-d'oeuvre; ce rapport a augmenté en 1971 à 28%. Chez les femmes veuves et divorcées, la participation au marché du travail ne s'est pas sensiblement modifiée entre les années 1961 et 1971 (passant de 18 à 21%).

D'autre part, la relation entre la formation scolaire des femmes et leur intégration au marché du travail est positive et très forte. (14)

Alors que moins d'une femmes sur quatre (23%) qui n'a pas atteint une neuvième année de scolarité fait un travail rémunéré, plus des deux tiers (68%) des femmes qui ont un diplôme universitaire se retrouve sur le marché du travail.

Le taux d'activité des diplômées universitaires est toutefois quelque peu étonnant. On s'attendrait normalement à ce qu'il soit plus important. Il est à son maximum entre 15 et 24 ans (74%) et va en diminuant jusqu'à l'âge de 45 ans et plus (où il atteint 62%).

Enfin, si on relie le taux d'activité au nombre et à l'âge des enfants, on se rend évidemment compte que les femmes mariées veuves ou divorcées sans enfant sont relativement beaucoup plus nombreuses sur le marché du travail, surtout si on regarde les moins de 45 ans. (15) Les femmes mariées ou l'ayant été s'adonnent aussi beaucoup plus à des activités rémunérées lorsque leurs enfants ont 6 ans ou plus.

4.2.2 Le travail rémunéré à temps plein et à temps partiel

De toutes les Québécoises ayant travaillé à temps plein durant l'année 1970, 57% d'entre elles l'ont fait durant toute l'année, ce qui représente un pourcentage inférieur à celui des hommes (qui est de 66%). (16) Cependant le pourcentage de femmes qui ont travaillé à temps plein pour de courtes périodes est toujours supérieur à celui des hommes. Mais comme il y a deux fois plus d'hommes que de femmes qui travaillent à temps plein,

il y a quand même un plus grand nombre d'hommes que de femmes qui travaillent à temps plein pour de courtes ou de longues périodes.

D'autre part, il y a plus de femmes que d'hommes qui travaillent à temps partiel (184,800 contre 161,400), et la majorité d'entre eux le font pour 27 semaines ou plus. Ce travail à temps partiel durant toute l'année intéresse également davantage de femmes que d'hommes (23% contre 19%).

4.2.3 Les femmes immigrantes sur le marché du travail

Les femmes immigrantes ont un comportement vis-à-vis du marché du travail qui diffère nettement de celui de leurs consoeurs nées au Canada. (17) En effet, entre 15 et 65 ans elles ont tendance à s'intégrer beaucoup plus facilement au marché du travail que les Québécoises nées au pays, et cela est d'autant plus vrai qu'elles sont récemment immigrées. Ainsi, leur taux d'activité est de 21% pour les femmes de 15 ans et plus immigrées avant 1946, de 42% pour celles immigrées entre 1946 et 1950, de 46% pour celles immigrées entre 1951 et 1960 et de 51% pour celles immigrées entre 1961 et 1971.

4.2.4 Le chômage chez les femmes

On sait que le taux de chômage est le pourcentage d'individus à la recherche d'un emploi qui n'a pas pu en trouver.

Jusqu'en 1975, on croyait qu'il frappait plus durement les hommes que les femmes, mais la tendance semble maintenant inversée. (18) De 3.7% qu'il était en 1954, le taux de chômage féminin est passé à 9.1% en 1975, contre 7.5% de chômage masculin.

De plus beaucoup d'emplois féminins ont été créés dans le secteur producteur de services qui n'exigent pas, dans la plupart des cas, une forte spécialisation. Cela rend plus facile l'interchangeabilité entre les emplois; la période de quête d'emploi peut ainsi se raccourcir chez les travailleurs

et les travailleuses qui sont engagés dans ce secteur. La représentation des femmes étant majoritaire dans quelques activités du secteur des services, elles ont bénéficié d'un marché du travail connaissant une demande en expansion et des périodes de mise à pied plus courtes durant les années passées.

Il est à remarquer que le taux de chômage chez les femmes, tel que l'Enquête sur la population active l'a relevé en 1971, était nettement inférieur à celui qu'a fourni le recensement. D'après cette enquête en mai 1971 le taux de chômage chez les femmes s'élevait à 5% comparativement à 8.9% d'après le calcul du recensement. "L'enquête mensuelle semble avoir tendance à sous-estimer le chômage féminin, en particulier dans le cas des femmes qui n'ont qu'une activité marginale". (19)

Dans ce sens, il faut noter que les femmes qui ne cherchent pas d'emploi au moment de l'enquête sur la population active ne sont pas comptabilisées comme étant en chômage malgré leur disposition à travailler hors du foyer. Cela correspond, par exemple, à l'attitude des femmes dans les milieux ruraux où les caractéristiques de l'activité économique et la faible création de nouveaux emplois découragent une partie de la population féminine à sortir de chez elles et à chercher un travail rémunéré sur le marché, malgré leur désir de s'intégrer au marché du travail.

Le taux de chômage selon le groupe d'âge révèle pour le Canada en 1974 que chez les personnes âgées de 14 à 24 ans, le taux de chômage était de 8.1% pour les femmes et 10.8% pour les hommes tandis qu'il n'était que de 3.3% chez les femmes et de 4.1% chez les hommes âgés de 25 ans et plus. (20)

> "Les travailleurs plus âgés risquent beaucoup moins d'être en chômage que les jeunes, mais lorsque cela leur arrive, ils font face à une plus longue durée du chômage. Il est intéressant de remarquer que le problème actuel du chômage est en grande partie celui du chômage des jeunes. Beaucoup de travailleurs ayant de 14 à 24 ans sont des travailleurs d'appoint (au sens où ils ne sont pas chefs de famille).

> Le taux de chômage très élevé chez les jeunes peut refléter une instabilité d'emploi volontaire due au manque d'attrait des emplois et à la possibilité de changer d'emploi durant les étapes au cours desquelles les responsabilités familiales sont limitées. Il est important de noter que la contribution relative des jeunes à l'incidence du chômage est demeurée remarquablement stable depuis 1966 bien qu'elle semble avoir fait un pas en avant en 1972." (21)

Le taux de chômage selon l'état civil au Canada en 1974 révèle chez les célibataires, un niveau très élevé qui a été de 7.0% pour les femmes et de 10.8% pour les hommes. Ce taux se réduit sensiblement pour les personnes mariées, soit à 3.7% pour les femmes comme pour les hommes. Dans la catégorie des veuves, des femmes séparées ou divorcées, 4.3% d'entre elles étaient sans emploi comparativement à 7.7% des hommes.

4.2.5 Secteurs d'activité et catégories professionnelles des femmes sur le marché du travail

La répartition sectorielle des femmes sur le marché du travail au Canada s'est peu modifiée de 1964 à 1974. (22)

Le secteur qui occupe le plus de femmes demeure toujours celui des services aux collectivités, aux entreprises et aux personnes (43% des femmes au travail en 1964 et 45% en 1974).

Le deuxième secteur le plus important, celui du commerce, emploie toujours environ 18% de la main-d'oeuvre.

Deux secteurs ont connu des baisses relatives importantes soit celui de l'industrie manufacturière qui employait près de 19% des femmes au travail en 1964, et qui n'en retient maintenant que moins de 16%.

Le secteur de l'agriculture intéresse également de moins en moins de femmes (4% en 1964 et 2% en 1974), qui semblent se tourner davantage vers les secteurs des finances, assurances et affaires immobilières (6% en 1964 et 8% en 1974), et de l'administration publique (4% en 1964 et 6% en 1974).

Si on regarde maintenant la représentation féminine dans chacun des secteurs, on se rend compte que partout, sauf dans le secteur des services, la proportion de femmes a augmenté de 1964 à 1974.

Les secteurs d'activité économique où l'on retrouve le plus de femmes sont respectivement les services (59%), les finances, assurances et affaires immobilières (55%), le commerce (38%) et l'administration publique (29%).

L'analyse des catégories professionnelles au Québec en 1971 (tableau IV-2) peut nous renseigner sur le type d'emplois qu'occupent les femmes sur le marché du travail.

Tableau IV-2

Répartition de la population féminine dans dix catégories professionnelles, Québec, 1971

Sténo et dactylo	12.4%
Enseignement primaire et secondaire	7.2%
Fabrication, montage et réparation d'articles en tissu, en fourrure et en cuir	7.2%
Vente	6.9%
Tenue de livres et comptabilité	6.9%
Préparation des aliments et boissons (y compris les serveuses)	5.2%
Autres emplois administratifs (y compris les employées générales de bureau)	5.2%
Services personnels (y compris: coiffeuses, gardiennes d'enfants et hôtesses)	4.7%
Réception, renseignements, etc.	2.9%
	65.4%

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7, catalogue 94-782, bulletin 3.7-12, juin 1975, tableau 29, p. 56-76.

On constate d'abord que près des deux-tiers (65.4%) des femmes sur le marché du travail se concentrent dans dix catégories professionnelles, dont neuf sur dix se rattachent au secteur des services.

Une femme sur cinq est soit sténo, dactylo, soit professeur au primaire ou au secondaire.

Sauf pour l'enseignement, les emplois où l'on retrouve des femmes demandent peu de scolarisation, ils offrent peu de possibilités de promotion et sont assez mal rémunérés.

4.2.6 Revenus féminins et revenus masculins; les disparités salariales

L'analyse des revenus en 1971 nous montre que la moyenne des revenus des femmes de 15 ans et plus au travail ne représente pas la moitié (47%) de celui des hommes ($2,971 pour les femmes et $6,288 pour les hommes). (23) (24)

Lorsqu'on considère la principale source de revenus, la moyenne des revenus des femmes se rapproche de celle des hommes, si ce revenu provient d'un emploi ou surtout, s'il est constitué de transferts gouvernementaux, mais la moyenne des autres sources de revenus des femmes est considérablement inférieure à celle des hommes.

Les données de 1974 indiquent une constance de ces relations.

Si on tient compte maintenant de l'âge des percepteurs de revenus, on constate que la moyenne des revenus est la même chez les jeunes de moins de 20 ans, homme ou femme, mais qu'une différence apparaît dès l'âge de 20 ans; elle croîtra jusqu'à l'âge de 35-44 ans et diminuera légèrement par la suite, de sorte que même à 65 ans et plus, un homme aura une moyenne de revenu plus de deux fois supérieur à celui d'une femme.

Quand le revenu d'emploi est la principale source de revenus, on peut observer la même tendance d'un groupe d'âge à l'autre, mais avec des moyennes féminines plus près des moyennes masculines.

Quand ce sont les transferts gouvernementaux qui constituent la principale source de revenus, la moyenne de revenus des femmes de 20 ans et plus varie entre 75% et 85% de celle des hommes. Pour les moins de 20 ans, la moyenne des femmes est supérieure à celles des hommes, mais très peu de femmes de ce groupe d'âge ont des transferts gouvernementaux comme principale source de revenus.

Dans les groupes d'âge suivants, les programmes d'allocations familiales, d'aide sociale, d'assurance-chômage et de rentes de conjoint survivant bénéficient à un pourcentage plus important de la population féminine, mais c'est seulement après l'âge de 65 ans qu'un pourcentage majoritaire des femmes ayant un revenu dépendant des transferts comme source de revenu principale. Ces transferts, dans le cadre des programmes publics de sécurité du revenu de la vieillesse, sont: les pensions de vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint (âgé de 60 à 64 ans) d'un pensionné, et les rentes de retraite dispensées par le régime des rentes du Québec.

Les autres sources de revenu telles que les pensions privées de retraite, les intérêts d'obligations, les dividendes et les autres revenus de placements bénéficient à un pourcentage très faible de femmes de tous les groupes d'âge. c'est-à-dire en moyenne à pas plus de 11% de la population féminine. Les montants moyens perçus comme revenu sont très bas par rapport à ceux obtenus par les hommes de 25 à 64 ans. Chez les jeunes, hommes ou femmes, ces sources financières ne représentent pas des apports financiers importants. Les femmes de 65 ans et plus perçoivent en moyenne à peine 75% de ce que les hommes du même âge reçoivent. Cela est dû entre autres à deux raisons. D'une part, le phénomène du veuvage féminin s'est accru à cause de l'écart croissant de l'espérance de vie entre les sexes et a eu comme effet un transfert vers les femmes des titres et des bénéfices privés de placement qui avaient été acquis au nom du conjoint masculin. D'autre part, depuis quelques années, les femmes se préoccupent plus de leur protection privée individuelle ou familiale, face au risque de vieillesse et constituent des fonds d'épargne privée plus importants afin de pouvoir bénéficier de certaines ressources après avoir atteint l'âge de 65 ans.

Ajoutons enfin que la comparaison des revenus moyens et médians constitue un bon indicateur de la répartition des revenus, mais elle ne nous permet pas de faire une évaluation complète si on n'incorpore pas dans l'analyse l'évolution de la distribution et la concentration des revenus. Selon les données disponibles pour 1974 au Québec, nous pouvons dégager les faits suivants (25):

- Chez les femmes ayant un revenu, 83% d'entre elles reçoivent moins de $7,000 par an. A l'autre extrême, seulement 6% des femmes obtiennent plus de $10,000.

- Chez les hommes, la situation est fort différente puisque 44% d'entre eux perçoivent moins de $7,000 tandis que 36% ont un revenu annuel supérieur à $10,000.

Des caractéristiques comparables dans la répartition des salaires ont été observées dans la fonction publique du Québec. C'est ainsi que 76% des femmes et seulement 28% des hommes gagnaient en 1974 moins de $7,000. Par contre, dans le haut de l'échelle ($10,000 et plus annuellement), on ne retrouve que 5% des femmes alors que ce pourcentage est de 43% pour les hommes. (26)

Si on s'intéresse maintenant à la composante salaire des revenus, on peut déceler des disparités entre le salaire des femmes et celui des hommes. Une étude canadienne a ainsi mesuré les écarts de gains (27) dans une perspective historique en tenant compte des professions exercées durant une année complète par les travailleurs des deux sexes au Canada. (28)

Il y est démontré que l'écart relatif des salaires s'est réduit sensiblement de 1967 à 1972 dans des professions telles que celles reliées au domaine de la gestion, les professions libérales et techniques et faiblement dans celles reliées à la vente. Cependant, dans le secteur des services qui emploie beaucoup de femmes, et dans celui des transports et communications, l'écart relatif des gains a augmenté de façon appréciable, et un peu plus faiblement dans les emplois de bureau. Par contre, en termes absolus, les écarts de gains masculins et féminins se sont accentués, ce qui signifie que même si les gains féminins ont connu une croissance plus rapide que les gains masculins durant ces cinq années, cette croissance n'a pas été suffisante pour réduire l'écart absolu.

Si on regarde maintenant les données du taux moyen de salaire hebdomadaire dans différents emplois, on a l'impression que les disparités de salaires hebdomadaires sont moins fortes que celles des rémunérations annuelles d'emploi. (29) Cela peut résulter du fait, entre autres, que les femmes consacrent en moyenne une période moindre de l'année au travail rémunéré sur le marché, et qu'on a comparé des gains à des salaires.

Les disparités salariales hebdomadaires entre les hommes et les femmes en 1973 varient donc entre 72% du salaire masculin pour le commis féminin à l'exécution des commandes dans le commerce de gros, et 93% du salaire masculin pour le commis débutant dans un bureau. Dans le cas des gains annuels, ces taux, en 1972, variaient entre 39% (emplois dans les services) et 64% (emplois dans les bureaux).

Une autre conclusion importante de l'étude retenue sur le rapport des gains entre les sexes porte sur l'influence du nombre relatif des femmes participant à chaque profession et l'écart des gains. Une représentativité féminine majoritaire dans une activité serait reliée à un écart moindre entre les femmes et les hommes, que lorsque ce sont les hommes qui sont majoritairement employés mais il y a toujours peu de femmes qui gagnent davantage que les hommes, quelle que soit leur représentativité dans la profession.

Ces faits ont été relevés dans une étude portant sur 147 professions, où on a comparé le revenu annuel moyen des hommes et des femmes de 25 à 64 ans travaillant à temps plein en 1970.

Les résultats globaux de cette étude sont colligés au tableau IV-3.

Tableau IV-3

Disparités de revenus observées entre différentes professions, Canada, 1970

Nombre de professions observées	Représentativité féminine	Ecart moyen de revenus			
		Revenus masculins plus élevés		Revenus féminins plus élevés	
		Fréquence (%)	Montant de l'écart ($)	Fréquence (%)	Montant de l'écart ($)
33	plus de 50%	92.5	2,403	7.5	1,008
17	entre 40 et 50%	94.7	2,966	5.3	1,560
97	moins de 40%	94.8	3,606	5.2	2,098

Source: MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE, Les femmes dans la population active, Faits et données, 1975, p. 87.89.

Les écarts observés entre les salaires féminins et masculins peuvent s'expliquer par un certain nombre de causes parmi lesquelles on retrouve:

- Les différences quant aux catégories d'emplois accessibles aux hommes et aux femmes. On peut placer cette réalité sur deux plans:

  a) le nombre d'emplois auxquels les femmes peuvent accéder est inférieur à celui des hommes;

  b) le niveau de responsabilité associé à chaque type d'emploi est en général plus faible dans le cas des femmes.

- Les femmes en moyenne connaissent une expérience de travail rémunéré plus discontinue durant leur vie active que les hommes.

- Le travail à temps plein durant seulement une partie de l'année et le travail à temps partiel affectent une proportion plus élevée de femmes que d'hommes parmi ceux et celles qui sont intégrés au marché du travail.

- Il existe chez les employeurs une hésitation à engager et à accorder des promotions aux femmes. Ce comportement est essentiellement fondé sur une image stéréotypée du rôle et de l'efficacité des femmes à l'emploi. (30)

- L'investissement des femmes dans leur propre capital humain est moins élevé que chez les hommes. Cela provient en premier lieu de la différenciation des rôles féminins et masculins qui est introduite dès l'enfance et qui règle le type d'intégration sociale actuel. En second lieu, les anticipations féminines quant à leur perspective de carrière diffèrent de celles des hommes dans la mesure où elles prévoient interrompre leur participation à la population active durant certaines périodes de leur vie. En troisième lieu, les conditions objectives du marché du travail féminin (bas salaires et nombre restreint d'occupations offertes) amènent les femmes à considérer comme peu rentable (principe coûts bénéfices) l'effort à consacrer pour améliorer ou compléter leur formation personnelle. En dernier lieu, le cloisonnement de la demande de travail féminin décourage les femmes d'améliorer leur formation.

- La limitation de la législation régissant la main-d'oeuvre ainsi que les dispositions relatives aux avantages sociaux associés au travail féminin créent dans un important nombre de cas une situation d'infériorité.

- Les contraintes familiales auxquelles les femmes sont souvent sujettes les empêchent d'accomplir des horaires de travail prolongés et de participer aux activités d'ordre professionnel.

- La syndicalisation des femmes est rendue plus difficile du fait qu'elles se retrouvent en très grand nombre dans les petites entreprises de service et de commerce.

4.2.7 Les femmes collaboratrices de leur conjoint dans une entreprise à but lucratif

Ces femmes constituent une catégorie particulière de la population active dans la mesure où leur travail à l'extérieur du foyer n'est pas rémunéré, malgré sa contribution directe au revenu familial et par voie de conséquence au PNB.

Cette situation provient en partie du fait que le statut de ces femmes n'est que très rarement reconnu légalement. Selon l'enquête de l'AFEAS (31), à peine 7% d'entre elles seraient légalement partenaires de l'entreprise familiale par acte juridique.

La femme se retrouve donc dans une situation financière dans laquelle elle ne bénéficie pas d'une autonomie financière directe, n'ayant pas nécessairement droit à un salaire, aux avantages sociaux reliés à l'emploi, et à certains bénéfices de la sécurité sociale comme l'assurance-chômage et le régime des rentes.

En cas de dissolution du mariage, de la mort du conjoint, de vente de l'entreprise ou de faillite de l'entreprise, la femme ne profite d'aucun des avantages sociaux reliés à une cessation d'emploi (assurance-chômage, paie de vacances, cours de recyclage, etc...). En outre, l'expérience de travail que la femme a acquise dans l'entreprise n'est pas formellement reconnue sur le marché du travail.

Deux facteurs ont empêché l'évolution de la situation de dépendance et d'insécurité actuelle de ces femmes: les régimes matrimoniaux qui perpétuent des relations de dépendance pour les femmes et la fiscalité qui, par le biais des impôts, défavorise la fixation d'un salaire aux femmes collaboratrices de l'entreprise familiale.

Le recensement de 1971 nous montre qu'au Québec, environ 42,000 femmes étaient des travailleurs familiaux non rémunérés, ce qui représentait 6% du total de la population active féminine. (32) Pour l'ensemble du Canada, ce pourcentage était légèrement supérieur (7%).

Il y a un large fossé entre les possibilités de travail féminin dans un milieu agricole et celles dans un milieu non-agricole que ce soit en termes de l'organisation des unités productives ou de l'accès à un travail rémunéré.

Parmi les travailleuses non rémunérées, 28% faisaient partie de la population agricole en 1971 et 72% étaient intégrées aux activités non agricoles.

Il est très intéressant de remarquer que seulement 15% des femmes travaillant à l'agriculture étaient des salariées, 5% des travailleurs indépendants et que, les travailleurs familiaux non-rémunérés représentaient 80% du total. On doit aussi tenir compte du fait qu'une importante partie de la population rurale non comptabilisée parmi les travailleurs non rémunérés selon le recensement collaborent quand même aux entreprises familiales.

Réciproquement, des 72% de travailleuses qui oeuvraient dans les secteurs non agricoles, 92% étaient des salariées, 3% des travailleurs autonomes et 4% des travailleurs familiaux non rémunérés. Les chiffres dégagent très clairement que le phénomène des femmes travaillant dans l'entreprise familiale sans être rémunérées est typique du milieu agricole.

4.3 Les familles biparentales et les familles monoparentales

L'évolution du couple, et partant de la famille, que les sociétés occidentales ont connue ces dernières années a mis en relief un aspect important de la condition féminine, celui de son rôle et de ses responsabilités à l'intérieur de la famille.

Le phénomène des familles monoparentales qui touche particulièrement les femmes fera conjointement l'objet de cette section avec l'étude des familles biparentales.

4.3.1 Caractérisation sommaire des familles biparentales et monoparentales

On comptait en 1971, 1,357,400 familles au Québec. (33) De ce nombre, 90% (1,222,200) étaient des familles biparentales, 7.8% (105,400) étaient des familles monoparentales dont le chef

était féminin et 2.2% (29,800) étaient des familles à parent unique masculin. (34)

Le nombre de familles monoparentales a connu une certaine progression de 1961 à 1971 (passant de 95,800 en 1961 à 135,200 en 1971) mais la hausse du nombre de femmes chef de famille a été deux fois plus forte que celle du nombre d'hommes chef de famille monoparentale. Alors qu'en 1961 il y avait 72,700 femmes et 23,100 hommes qui étaient parents uniques, en 1971 le nombre de femmes était passé à 105,400 et celui des hommes à 29,800.

De plus, il y a eu un changement majeur dans l'état civil des femmes chef de famille. Alors qu'auparavant, dans 3 cas sur 4 c'était la mort du conjoint qui forçait les femmes à devenir chef de famille monoparentale, le divorce, le célibat et la séparation sont aujourd'hui des facteurs qui prennent de plus en plus d'importance. En 1971, il y avait donc 57% des femmes chef de famille monoparentales qui étaient veuves (73% en 1961), 30% qui étaient séparées (24% en 1961), 7% qui étaient célibataires (1% en 1961), et 6% qui étaient divorcées (2% en 1961).

Il faut également dire qu'il y a eu une évolution dans les groupes d'âge des femmes qui sont devenues chef de famille. (35) Il y a maintenant beaucoup plus de jeunes femmes qui sont touchées par le phénomène des familles monoparentales. En 1961, moins de 10% des femmes chef de famille monoparentale avaient moins de 35 ans; en 1971 elles représentaient près de 20% du total des chefs de famille féminins.

Les femmes chef de famille monoparentale sont aussi beaucoup plus actives sur le marché du travail en 1971 qu'en 1961 quelque soit leur âge, et leur taux d'activité est évidemment supérieur à celui de leurs consoeurs membres d'une famille biparentale, bien que ces dernières ont tendance à les rattraper. (36)

En ce qui concerne les enfants, on remarque qu'en 1971 le nombre moyen d'enfants par famille était à peu près le même que la famille soit monoparentale ou biparentale (1.8 et 1.9 enfants) alors qu'en 1961 les enfants étaient 50% plus nombreux dans les familles biparentales (2.3 enfants par rapport à 1.5 enfants). (37) (38)

En 1971, 190,900 enfants de moins de 24 ans étaient dans des familles monoparentales dont le chef était une femme, et plus de 40% d'entre eux avaient entre 6 et 14 ans. En proportion du nombre total d'enfants de chaque âge, on se rend compte que près de 7% des enfants de moins de 18 ans et 10% des enfants de 15 à 18 ans étaient dans des familles monoparentales à chef féminin. Si on tient également compte des familles monoparentales à chef masculin, on constate que près de 15% des enfants de 19 à 24 ans, et 9% des enfants de moins de 19 ans ne bénéficiaient pas de deux parents dans leur développement.

4.3.2 Le niveau des revenus familiaux des familles biparentales et monoparentales

Si l'on considère exclusivement les familles à deux conjoints, on remarque que l'apport du salaire féminin au revenu de la famille est faible en moyenne. En effet, la différence entre les revenus moyens familiaux, selon que la femme est active ou non, n'était que de 19% au Québec en 1971. (39)

Cette même relation mesurée à l'aide des données de 1974 pour l'ensemble du Canada nous révèle que la situation est restée inchangée (40) et que le revenu féminin provenant de l'emploi ne constitue en général qu'un appoint qui permet un niveau de bien-être plus grand de leur famille, mais qui ne peut pas remplacer le revenu du conjoint masculin.

Par ailleurs, nous avons pu noter que chez les familles biparentales, le revenu du conjoint masculin est plus élevé en termes moyens quand la femme n'exerce pas une activité rémunérée que lorsqu'elle participe au marché du travail. Ce fait est particulièrement accentué lorsque le conjoint masculin est âgé de 35 à 54 ans.

Cependant, si on compare le niveau des revenus moyens des familles biparentales et celui des familles monoparentales dont le chef est féminin au Québec, on constate qu'il existe une différence appréciable.

En 1971, le revenu moyen des familles monoparentales dont le chef était féminin représentait moins de 60% de celui des familles biparentales.

L'écart des revenus était plus prononcé quand le chef de famille (homme ou femme selon le cas) était âgé de moins de 44 ans. On note une similarité des revenus lorsque le chef de famille dépassait l'âge de 65 ans.

La richesse relative des familles monoparentales dont le chef est une femme s'est fortement détériorée à travers le temps. En 1961, le rapport des revenus moyens de ces familles était d'environ 73% de celui des familles biparentales du Québec. L'insuffisance de revenu est une caractéristique qui s'est très sérieusement accentuée. C'est justement l'augmentation très poussée du risque de pauvreté chez les femmes chefs de famille qui est le phénomène le plus frappant de la dernière décennie et non pas l'accroissement relatif du nombre de ces familles, du moins jusqu'à 1971 car, depuis, le nombre de familles monoparentales, compte tenu de la hausse importante du taux de divorce, s'est vraisemblablement accru.

4.4 Les familles et les personnes seules à faible revenu

Nous allons maintenant étudier l'étendue de la pauvreté touchant la population féminine selon les différentes caractéristiques des ménages dont les femmes font partie.

La définition de la famille au sens économique élargit le concept de famille nucléaire retenu dans le recensement. La famille économique identifie l'unité de dépense et elle comprend donc toutes les personnes qui partagent un même logement lors de l'enquête (41) et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Une personne seule est définie comme une personne qui vit seule ou encore qui occupe une chambre dans un ménage avec lequel elle n'a aucun lien économique ou de parenté. Elle est considérée comme une unité familiale économique indépendante. Le concept de ménage, quant à lui, comprend l'ensemble des familles et des personnes seules. (42)

En ce qui concerne la détermination des seuils de revenus minimum, il existe deux approches fondamentales:

a) L'approche absolue qui se fonde sur le calcul des ressources financières minimales nécessaires pour subsister. Le seuil de pauvreté s'adapte selon la taille de la famille, à partir des besoins essentiels tels que la nourriture, le logement et l'habillement. Ces seuils sont dits absolus parce qu'ils ne tiennent pas compte du niveau de vie des autres familles canadiennes.

b) L'approche relative définit la pauvreté comme une situation inférieure aux normes moyennes de la collectivité. La fixation d'un seuil de pauvreté est reliée non pas au revenu suffisant pour maintenir la vie physique d'une famille, mais plutôt au niveau de vie et des avantages dont jouissent la plupart des familles canadiennes.

Les seuils de pauvreté sont calculés par Statistique Canada depuis 1961. On a établi que si une famille ou un particulier étaient obligés de dépenser plus de 70% de leurs revenus à des besoins essentiels, on pouvait considérer qu'ils vivaient dans des conditions précaires, c'est-à-dire dans un état de pauvreté. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte du fait qu'en 1961, une famille canadienne consacrait en moyenne 50% de son revenu à satisfaire ses besoins en nourriture, habillement et logement.

La série dite "seuils de pauvreté mis à jour ou actualisés" est calculée annuellement. Elle n'est que l'adaptation des seuils de 1961, basés sur le critère de 70% des dépenses. Cette série détermine des seuils s'appliquant à des familles comptant jusqu'à cinq personnes.

Une deuxième série dite "seuils de pauvreté révisés" est calculée par Statistique Canada à partir de 1973 et elle incorpore deux ajustements par rapport aux seuils originaux:

- Elle modifie le niveau d'ensemble des seuils de pauvreté en tenant compte d'un élément de pauvreté relative basé sur les changements survenus dans les revenus et les dépenses depuis 1961. En moyenne, les Canadiens dépensent aujourd'hui un pourcentage plus faible (42% de leur revenu) pour les besoins essentiels. C'est pourquoi Statistique Canada estime maintenant que toute famille ou tout particulier qui dépense plus de 42% de son revenu pour satisfaire ses besoins en nourriture, habillement et logement vit dans la pauvreté.

- Elle fait ressortir aussi le fait qu'il est généralement plus dispendieux de vivre dans les grandes agglomérations métropolitaines que dans les régions rurales. Statistique Canada présente maintenant pour chaque taille de famille, cinq seuils de pauvreté suivant la taille des agglomérations.

Les seuils de pauvreté révisés fournissent maintenant des seuils s'appliquant à des familles comptant jusqu'à sept personnes. On a introduit dans le calcul de ces séries l'approche relative du concept de seuil de pauvreté.

L'étude de l'étendue de la pauvreté au Québec, mesurée de 1971 à 1974, en retenant les seuils de faible revenu actualisés, révèle une réduction du nombre relatif de ménages touchés par l'insuffisance de revenus. (43) Cette situation n'affecte pas de la même façon les familles (composées de deux membres ou plus) que les personnes seules. En 1974, 11.4% des familles vivaient au niveau ou au dessous du seuil de subsistance tandis que chez les personnes seules, ce pourcentage augmentait à 34.8%. Si l'on tient compte de l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des ménages québécois (approche relative de pauvreté) durant la même période, on remarque que la proportion des familles et des personnes seules touchées par l'insuffisance de revenu aurait augmenté. Selon cette méthode, 13.9% des familles et 44.1% des personnes seules vivraient dans des conditions financières non satisfaisantes.

Au Canada en 1974, plus du tiers (selon l'approche absolue) des personnes seules ou des familles dont le chef est féminin vivaient dans la pauvreté. D'après l'approche relative, ces proportions augmenteraient à respectivement 45.1% et 41.0%. (44)

Cela constraste fortement avec le risque de pauvreté connu par les ménages dont le chef est masculin, qui est parfois quatre fois moindre.

Au niveau de la répartition géographique des ménages, on remarque que la fréquence des faibles revenus est beaucoup plus importante dans les milieux agricoles et ce sont toujours les personnes seules qui sont le plus fortement touchées. (45) Au Québec, le pourcentage des ménages qui demeuraient dans les régions agricoles représentait 17.4% du total des ménages en 1971.

La proportion des ménages canadiens faisant partie des faibles revenus selon l'âge du chef en 1974 s'élevait sensiblement dans les deux extrêmes de la pyramide d'âge et particulièrement une fois atteint l'âge de 70 ans. (46) Cette situation était beaucoup plus sérieuse chez les personnes seules que dans le cas des familles. A partir du groupe d'âge de 45-54 ans, une personne seule sur quatre touchait des revenus insuffisants et cette proportion montait à 65% du total dans le cas des personnes seules âgées de 70 ans et plus.

Le niveau de scolarité du chef selon les données de 1974 était très déterminant quant à la probabilité qu'un ménage vive dans la pauvreté. (47) Ainsi, 28.6% des familles et 69.1% des personnes seules ayant complété de 0 à 4 années d'études souffraient d'insuffisance de revenus et, dans le cas des personnes ayant fait des études post-secondaires, cette fréquence se réduisait à 60% des familles et à 24.2% des personnes seules.

Quant à la source principale de revenu des ménages au niveau canadien, on remarque que ceux dont le revenu dépend des paiements de transfert ont peu de chance d'atteindre un seuil de revenu minimal, situation particulièrement marquée chez les personnes seules. (48)

4.5 Sommaire

L'étude socio-économique des femmes au Québec nous a révélé les faits suivants.

D'abord les femmes hors du marché du travail sont de plus en plus nombreuses, particulièrement chez les plus jeunes et les plus âgées, surtout si elles sont célibataires.

C'est chez les femmes mariées qu'on retrouve le plus grand nombre de femmes hors du marché du travail, particulièrement parmi les plus âgées.

La plupart des femmes hors du marché du travail sont très faiblement scolarisées. D'autre part, plus les femmes sont scolarisées, moins elles s'adonnent à des activités non rémunérées.

En moyenne, les femmes ont une préférence à peu près identique pour le marché du travail qu'elles aient ou non des enfants. Lorsqu'elles n'ont pas d'enfants, leur préférence pour des activités non-rémunérées s'accroît avec l'âge. Lorsqu'elles ont des enfants elles s'adonnent beaucoup plus à des activités non-rémunérées, mais cette tendance ne varie pas avec l'âge.

Beaucoup de femmes souffrent d'une dépendance financière totale, particulièrement les plus jeunes. La plupart des cas d'assistance sociale vise des femmes, seules ou chef de famille et la majorité d'entre elles sont inaptes au travail.

Le taux de préférence pour des activités rémunérées s'est accentué depuis les dernières années, mais il diminue avec l'âge.

On remarque aussi que lorsque les femmes s'éloignent du marché du travail, c'est pour une période de moins en moins longue.

Il y a proportionnellement moins de femmes célibataires et plus de femmes mariées qu'auparavant sur le marché du travail. De plus, elles s'intégreront d'autant plus facilement au marché du travail qu'elles auront une forte scolarisation, qu'elles n'auront pas d'enfants ou que leurs enfants auront 6 ans et plus.

Les femmes ont plus tendance que les hommes à travailler à temps partiel ou pour de courtes périodes.

Les immigrantes sont plus attirées par le marché du travail, et particulièrement les nouvellement arrivées.

Contrairement au passé, le chômage frappe plus durement les femmes que les hommes, et davantage les célibataires que les femmes mariées, séparées ou divorcées.

La répartition sectorielle des occupations professionnelles féminines manifeste une grande stabilité dans le temps, et une concentration évidente dans le secteur des services.

Les revenus des femmes sont manifestement inférieurs à ceux des hommes. Les disparités salariales diminuent dans certaines professions mais augmentent dans le secteur des services où il y a beaucoup de femmes. On remarque cependant que plus il y a de femmes dans un domaine, moins les disparités de gains entre les sexes sont importantes.

La particularité des femmes travaillant dans l'entreprise familiale sans être rémunérées est typique du milieu agricole.

Il y a de plus en plus de familles monoparentales à chef féminin, et un pourcentage de plus en plus faible de ces femmes sont des veuves. Les femmes chef de famille sont plus jeunes qu'auparavant elles vont davantage sur le marché du travail et ont la responsabilité de moins d'enfants. Les revenus de ces familles sont cependant proportionnellement beaucoup moindre que ceux des familles biparentales, et ce pourcentage continue à baisser.

Enfin, le phénomène de la pauvreté touche généralement plus les personnes seules (exception faite des femmes chef de famille), les femmes, le milieu agricole, les très jeunes ou les très vieux, les moins scolarisés et les bénéficiaires de paiements de transfert comme source principale de revenus.

Renvois du chapitre IV

(1) Le Produit Social est défini comme étant l'ensemble des biens et services créés par une collectivité au cours d'une période, y compris la portion des biens et services qui ne sont pas échangés sur le marché et qui, par conséquent, n'ont pas de prix et ne comportent pas une rémunération directe des facteurs de production.

(2) Voir en annexe le tableau IV.1-1, IV.1-3, IV.1-4 et le graphique IV.2-1.

(3) Voir en annexe le tableau IV.1-4, IV.1-6 et le graphique IV.2-2.

(4) Voir en annexe le tableau IV.1-7 et le graphique IV.2-3.

(5) Voir en annexe le tableau IV.1-9, IV.1-10 et le graphique IV.2-4.

(6) Voir en annexe le tableau IV.1-15.

(7) HENRIPIN, J. et LAPIERRE-ADAMCYK, E., La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974.

(8) Ces statistiques et toutes celles citées jusqu'au point 4.1.6 proviennent de:
STATISTIQUES DES AFFAIRES SOCIALES, Sécurité du revenu, vol. 4, no. 1, nuillet 1977, Editeur officiel du Québec.

(9) STATISTIQUE CANADA, La population active, catalogue 71-001, annuel, décembre 1975, tableau 38, page 65.

(10) Voir en annexe le tableau IV.1-2, IV.1-4 et IV.1-5 et le graphique IV.2-5.

(11) Voir en annexe le graphique IV.2-6.

(12) HENRIPIN, J. et LAPIERRE-ADAMCYK, E., op. cit., page 71.

(13) Voir en annexe le tableau IV.1-6 et le graphique IV.2-7.

(14) Voir en annexe le tableau IV.1-8 et le graphique IV.2-3.

(15) Voir en annexe le tableau IV.1-9 et IV.1-10.

(16) Voir en annexe le tableau IV.1-11 et le graphique IV.2-9.

(17) Voir en annexe le tableau IV.1-13a), IV.1-13b) et le graphique IV.2-10.

(18) Voir en annexe le tableau IV.1-12 et le graphique IV.2-8.

(19) STATISTIQUE CANADA, Note de recherche sur la population et le logement (PH-EC-4). Etude des données du recensement de 1971 sur la population active.

(20) MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE, Les femmes dans la population active, Faits et données, Edition de 1975, tableau 5, page 10-11.

(21) GREEN, C. et COUSINEAU, J.M., Chômage et programmes d'assurance-chômage, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1976.

(22) Voir en annexe le tableau IV.1-17.

(23) STATISTIQUE CANADA, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, cat. 13-207, annuel, juillet 1976.

(24) Voir en annexe le tableau IV.1-14.

(25) Voir en annexe le tableau IV.1-16.

(26) CHAMPIGNY-ROBILLARD, "La femme au travail et l'esprit nouveau des lois", Discours prononcé devant la Chambre de commerce de Montréal, le mardi 5 novembre 1974.

(27) Les gains ne sont pas strictement assimilables aux salaires puisqu'ils comprennent également les traitements et le revenu net des personnes travaillant à leur propre compte, mais ils rendent compte du concept de revenu d'emploi.

(28) Voir en annexe le tableau IV.1-18, IV.1-19.

(29) Voir en annexe le tableau IV.1-20.

(30) Cette optique est celle de Phelps E. (1972) déjà citée au cours du chapitre II, section 2.3.1.

(31) AFEAS, La femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif, 1975-1976, mars 1976.

(32) STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, volume III, partie 7, bulletin 3.7-7, avril 1975, Population active, antécédents de travail, tableau 13, pages 23-24. Voir également en annexe le tableau IV.1-21.

(33) La définition de famille correspond à celle du Recensement du Canada de 1971. Une famille se compose de deux conjoints avec ou sans enfants célibataires (peu importe leur âge) ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants célibataires vivant dans le même logement. Le chef de famille est défini comme étant le conjoint masculin dans les familles biparentales ou le père ou la mère dans une famille monoparentale.

(34) Voir en annexe le tableau IV.1-22.

(35) Voir en annexe le tableau IV.1-23.

(36) Voir en annexe le tableau IV.1-24.

(37) L'ensemble des familles comprend aussi les couples sans enfants.

(38) Voir en annexe le tableau IV.1-25.

(39) Voir en annexe le tableau IV.1-26.

(40) STATISTIQUE CANADA, Revenus des familles, Familles de recensement 1974, catalogue 13-208.

(41) Enquête annuelle sur les finances des consommateurs. Les résultats sont publiés dans: STATISTIQUE CANADA, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, catalogue 13-207, annuel.

(42) Le chef de famille est définit comme suit:

i) dans les familles se composant d'un couple marié avec ou sans enfants, le chef de famille est l'époux.

ii) dans les familles monoparentales avec des enfants célibataires, le chef de famille est le parent.

iii) dans les familles monoparentales avec des enfants mariés, le chef de famille est le principal soutien de la famille.

iv) dans les familles autres que les familles époux-épouse ou les familles monoparentales, le chef de famille est généralement le membre le plus âgé de la famille.

(43) Voir en annexe le tableau IV.1-27.

(44) Voir en annexe le tableau IV.1-27-a.

(45) Voir en annexe le tableau IV.1-27-b.

(46) Voir en annexe le tableau IV.1-27-c.

(47) Voir en annexe le tableau IV.1-27-e.

(48) Voir en annexe le tableau IV.1-27-f.

Annexe IV.1 - Tableaux statistiques portant sur la situation socio-économique de la population féminine au Québec

Tableau IV.1 - 1

Population féminine hors du marché du travail et taux de croissance selon le groupe d'âge - Québec, 1961 et 1971

Groupe d'âges	Nombre de femmes (milliers)		Taux de croissance
	1961	1971	1971/1961
15 - 19	146	206	41.1
20 - 24	92	106	15.2
25 - 34	271	257	-5.2
35 - 44	253	237	-6.3
45 - 54	188	211	12.2
55 - 64	137	175	27.7
65 et +	150	211	40.7
Total	1,237	1,403	13.4

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, catalogue 94-773, vol. III, partie 7, bulletin 3.7-3, mai 1975, tableau 6.
STATISTIQUE CANADA, Recensement 1961, catalogue 94-533, Vol. III, partie 3, bulletin 3.3-1, juin 1964, tableau 4.

Tableau IV.1 - 2

Population féminine sur le marché du travail et taux de croissance selon le groupe d'âge - Québec, 1961 et 1971

Groupe d'âge	Nombre de femmes (milliers)		Taux de croissance
	1961	1971	1971/1961
15 - 19	85	99	16.5
20 - 24	97	170	75.3
25 - 34	99	171	72.7
35 - 44	83	123	48.2
45 - 54	68	107	57.4
55 - 64	34	64	88.2
65 et +	12	21	75.0
Total	478	755	57.9

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, catalogue 94-773, vol. III, partie 7, bulletin 3.7-3, mai 1975, tableau 6.
STATISTIQUE CANADA, Recensement 1961, catalogue 94-533, vol. III, partie 3, bulletin 3.3-1, juin 1964, tableau 4.

Tableau IV.1 - 3

Répartition en pourcentage de la présence ou de l'absence de la population féminine sur le marché du travail selon le groupe d'âge, Québec, 1961 et 1971

Groupe d'âge	Présence sur le marché du travail*		Absence du marché du travail	
	1961	1971	1961	1971
	%	%	%	%
15 - 19	37.0	32.7	63.0	67.3
20 - 24	51.2	61.6	48.8	38.4
25 - 34	26.7	39.8	73.3	60.2
35 - 44	24.8	34.3	75.2	65.7
45 - 54	26.3	33.6	73.7	66.4
55 - 64	20.3	26.5	79.7	73.5
65 et plus	7.1	9.1	92.9	90.9
Moyenne	27.9	35.0	72.1	65.0

* ou taux d'activité

Tableau IV.1 - 4

Population féminine hors du marché du travail selon le groupe d'âge et l'état civil, Québec, 1961 et 1971

Groupe d'âge	Nombre de femmes (milliers)					
	Célibataires		Mariées		Veuves et divorcées	
	1961	1971	1961	1971	1961	1971
15-19	137	198	9	8	--	--
20-24	19	36	73	70	--	--
25-34	14	17	255	237	2	3
35-44	10	11	238	220	5	6
45-54	11	12	165	184	12	15
55-64	11	16	101	127	25	32
65 et+	16	26	62	83	72	102
TOTAL	218	316	903	929	116	158

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, Catalogue 94-773, Vol. III, partie 7, Bulletin 3.7-3, Mai 1975, tableau 6.
STATISTIQUE CANADA, Recensement 1961, Catalogue 94-546, Vol. III, partie 3, Bulletin 3.3-14, Juin 1964, tableau 40.

Tableau IV.1 - 5

Population féminine sur le marché du travail, et selon le groupe d'âge et l'état civil Québec, 1961 et 1971

Groupe d'âge	Nombre de femmes (milliers)					
	Célibataires		Mariées		Veuves et divorcées	
	1961	1971	1961	1971	1961	1971
15-19	83	95	2	4	--	--
20-24	79	111	18	58	--	--
25-34	56	56	42	111	1	4
35-44	35	28	44	89	4	6
45-54	26	24	33	71	9	12
55-64	15	20	11	31	8	13
65 et +	7	11	2	4	3	6
TOTAL	301	345	152	368	25	42

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, Catalogue 94-773, Vol. III, partie 7, Bulletin 3.7-3, Mai 1975, tableau 6.
STATISTIQUE CANADA, Recensement 1961, Catalogue 94-546, Vol. III, partie 3, Bulletin 3.3-14, Juin 1964, tableau 40.

Tableau IV.1 - 6

Répartition en pourcentage de la présence ou de l'absence de la population féminine sur le marché du travail selon le groupe d'âge et l'état civil
Québec, 1961 et 1971

Groupe d'âge	Célibataires				Mariées				Veuves et divorcées			
	1961		1971		1961		1971		1961		1971	
	A.T*	P.T**	A.T*	P.T**	A.T.	P.T.	A.T.	P.T.	A.T.	P.T.	A.T.	P.T.
15-19	62.3	37.7	67.5	32.5	81.8	18.2	66.7	33.3	--	--	--	--
20-24	19.4	80.6	24.6	75.4	80.2	19.8	54.7	45.3	--	--	--	--
25-34	20.0	80.0	23.3	76.7	85.9	14.1	68.1	31.9	66.7	33.3	42.8	57.2
35-44	22.2	77.8	27.9	72.1	84.4	15.6	71.2	28.8	55.6	44.4	50.0	50.0
45-54	29.7	70.3	33.3	66.7	83.3	16.7	72.2	27.8	57.1	42.9	55.6	44.4
55-64	42.3	57.7	44.4	55.6	90.2	9.8	80.4	19.6	75.8	24.2	71.1	28.9
65 et +	69.6	30.4	70.3	29.7	96.9	3.1	95.4	4.6	96.0	4.0	94.4	5.6
Moyenne	42.0	58.0	47.8	52.2	85.6	14.4	71.6	28.4	82.3	17.7	79.0	21.0

*A.T.: absente du marché du travail
**P.T.: présente sur le marché du travail (taux d'activité)

Tableau IV.1 - 7

Population féminine hors du marché du travail selon le niveau de scolarité; répartition en pourcentage du nombre de femmes hors du marché du travail, et du nombre de femmes total, Québec, 1971

Niveau de scolarité	Nombre de femmes hors du marché du travail (milliers)	Répartition en pourcentage du nombre de femmes hors du marché du travail %	Répartition en pourcentage du nombre de femmes ayant atteint chaque niveau de scolarisation %
N'ayant pas atteint la 9ième année	713.2	50.8	77.3
9ième - 11ième année	500.2	35.7	61.6
12ième - 13ième année	131.5	9.4	48.7
Université	39.6	2.8	41.2
Diplôme universitaire	18.5	1.3	32.0
Tous les niveaux de scolarité	1,403.0	100.0	65.0

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7. Bulletin 3.7-4, catalogue 94.774, Juillet 1975.

Tableau IV.1 - 8

Population féminine sur le marché du travail selon le niveau de scolarité et le groupe d'âge
Québec, 1971

Groupe d'âge	Tous les niveaux de scolarité		N'ayant pas atteint la 9e année		9e - 11e année	
	Population active (milliers)	Taux d'activité %	Population active (milliers)	Taux d'activité %	Population active (milliers)	Taux d'activité %
15-24	269.2	46.2	32.3	36.1	132.9	40.8
25-34	170.3	40.0	38.1	26.0	72.5	41.4
35-44	123.9	34.3	48.3	26.5	45.0	37.7
45 ans et +	191.3	24.3	90.3	17.9	61.3	32.1
TOTAUX	754.7	35.0	209.0	22.7	311.7	38.4

Groupe d'âge	12 et 13e année		Université		Diplôme universitaire	
	Population active (milliers)	Taux d'activité %	Population active (milliers)	Taux d'activité %	Population active (milliers)	Taux d'activité %
15-24	69.4	59.5	23.3	67.0	11.3	74.3
25-34	31.1	52.1	15.4	59.7	13.2	69.0
35-44	15.8	45.8	8.0	55.9	6.8	64.8
45 ans et +	22.1	37.4	9.8	46.2	7.8	61.9
TOTAUX	138.4	51.3	56.5	58.8	39.1	68.0

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7. Bulletin 3.7-4, catalogue 94-774, Juillet 1975.

Tableau IV.1 - 9

Population féminine* hors du marché du travail et sur le marché du travail classée par groupe d'âge et selon la présence et l'âge des enfants
Québec, 1971

Groupe d'âge	Sans enfant			Avec enfants de moins de 6 ans		
	Population totale (milliers)	Population hors du marché du travail (milliers)	Population sur le marché du travail (milliers)	Population totale (milliers)	Population hors du marché du travail (milliers)	Population sur le marché du travail (milliers)
15-19	7.8	4.6	3.2	4.7	3.8	0.9
20-24	61.7	19.9	41.8	67.2	50.2	17.0
25-29	44.0	14.0	30.0	130.0	100.3	30.7
30-34	18.4	7.2	11.2	95.6	75.5	20.1
35-39	14.4	6.7	7.7	62.2	50.5	11.7
40-44	17.2	9.1	8.1	33.9	27.9	6.0
45 ans et +	384.1	320.0	64.1	17.8	15.0	2.8
TOTAL	547.6	381.5	166.1	411.4	322.2	89.2

Groupe d'âge	Avec enfants de 6 ans et plus		
	Population totale (milliers)	Population hors du marché du travail (milliers)	Population sur le marché du travail (milliers
15-19	--	--	--
20-24	0.9	0.6	0.3
25-29	16.0	10.1	5.9
30-34	50.0	33.2	16.8
35-39	84.4	57.1	27.3
40-44	109.1	74.5	34.6
45 ans et +	278.0	208.4	69.6
TOTAL	538.4	383.9	154.5

*Il s'agit uniquement des femmes mariées veuves ou divorcées

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7, bulletin 3.7-4, catalogue 94-774, tableau 8, juillet 1975.

Tableau IV.1 - 10

Pourcentage des femmes* hors du marché du travail, et sur le marché du travail, classées par groupe d'âge et selon la présence des enfants, Québec, 1971

	Sans enfant		Avec enfants de moins de 6 ans		Avec enfants de plus de 6 ans	
Groupe d'âge	Hors du marché du travail %	Sur le marché du travail %	Hors du marché du travail %	Sur le marché du travail %	Hors du marché du travail %	Sur le marché du travail %
15-19	59.0	41.0	80.8	19.2	--	--
20-24	32.3	67.7	74.7	25.3	66.7	33.3
25-29	31.8	68.2	76.4	23.6	63.1	36.9
30-34	39.1	60.9	79.0	21.0	66.4	33.6
35-39	46.5	53.5	81.2	18.8	67.7	32.3
40-44	52.9	47.1	82.3	17.7	68.3	31.7
45 et plus	83.3	16.7	84.3	15.7	75.0	25.0
TOTAL	69.7	30.3	78.3	21.7	71.3	28.7

*Il s'agit uniquement des femmes mariées, veuves ou divorcées.

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7, Bulletin 3.7-4, catalogue 94-774, tableau 8, Juillet 1975.

Tableau IV.1 - 11

Personnes ayant travaillé à temps plein et à temps partiel, selon le sexe et le nombre de semaines, Québec, 1970

Nombre de semaines	Travail à plein temps			
	Milliers de personnes		Pourcentages	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1-13	84.4	61.1	5.8	9.1
14-26	97.9	66.6	6.7	10.0
27-39	119.2	66.0	8.2	9.9
40-48	192.9	96.0	13.2	14.4
49-52	961.9	377.9	66.1	56.6
TOTAL	1456.3	667.6	100.0	100.0

Nombre de semaines	Travail à temps partiel			
	Milliers de personnes		Pourcentages	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1-13	45.1	51.0	27.9	27.6
14-26	35.9	35.6	22.3	19.3
27-39	31.9	28.3	19.8	15.3
40-48	18.4	27.3	11.4	14.8
49-52	30.1	42.6	18.6	23.0
TOTAL	161.4	184.8	100.0	100.0

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, catalogue 94-779, vol. III, partie 7, bulletin 3.7-9, Mai 1975, tableau 20, pages 11 et 12.

Tableau IV.1 - 12

Série temporelle des taux d'activité* et de chômage selon le sexe, Québec, 1953-1975

Année	Femmes		Hommes	
	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage
1953	24.6	--	84.6	4.2
1954	24.1	3.7	84.1	6.6
1955	23.9	3.6	84.0	6.9
1956	22.9	3.1	84.1	5.5
1957	24.1	2.9	83.9	6.9
1958	25.6	4.6	83.0	10.2
1959	25.9	3.9	81.9	9.1
1960	26.5	4.9	81.5	10.5
1961	26.5	4.7	79.9	10.8
1962	26.7	3.5	79.0	8.9
1963	27.8	3.9	78.3	8.8
1964	28.1	3.4	78.0	7.4
1965	29.4	3.4	77.8	6.2
1966	31.5	3.0	77.7	5.4
1967	32.5	3.6	77.8	6.0
1968	32.4	4.0	76.7	7.6
1969	33.2	5.0	76.4	7.8
1970	33.1	5.8	76.0	8.8
1971	34.6	5.9	75.7	9.4
1972	34.6	6.8	75.4	9.0
1973	36.6	6.4	76.5	7.9
1974	36.9	6.2	77.1	7.8
1975	40.0	9.1	77.7	7.5

* Pourcentage d'hommes ou de femmes sur le marché du travail

Source: STATISTIQUE CANADA, La population active, Catalogue 71-001, mensuel.

Tableau IV.1 - 13a)

Population féminine totale, sur le marché du travail, et taux d'activité* selon le groupe d'âge et le lieu de naissance
Québec, 1971

Groupe d'âge	Femmes nées au Canada		
	Population totale	Population active	Taux d'activité
15 ans et plus	1.947.3	668.6	34.3
15-19	293.4	94.3	32.1
20-24	256.0	156.4	61.1
25-34	383.6	147.9	38.5
35-44	321.3	104.7	32.5
45-54	284.9	92.3	32.3
55-64	213.2	55.3	25.9
65 ans et plus	194.9	17.7	9.0

Groupe d'âge	Femmes nées à l'extérieur du Canada		
	Population totale	Population active	Taux d'activité
15 ans et plus	210.5	86.2	40.9
15-19	12.4	5.2	41.7
20-24	20.5	13.3	64.9
25-34	43.0	22.5	52.2
35-44	39.4	19.2	48.8
45-54	32.8	15.1	46.0
55-64	25.4	7.7	30.4
65 ans et plus	37.0	3.2	8.5

* Pourcentage de femmes sur le marché du travail

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7, Bulletin 3.7-6, catalogue 94-776, tableau 11, page 7.

Tableau IV.1 - 13b)

Population féminine totale et taux d'activité* des femmes immigrées selon le groupe d'âge et la période d'immigration
Québec, 1946-1971

Groupe d'âge	Immigrées avant 1946		Immigrées de 1946 à 1950	
	Population totale	Taux d'activité	Population totale	Taux d'activité
15 ans et +	52.9	20.6	14.5	41.7
15-19	-	-	-	-
20-24	-	-	1.3	65.5
25-34	1.2	43.5	1.8	47.1
35-44	3.4	39.9	2.4	44.4
45-54	7.6	40.9	5.5	40.8
55-64	12.6	28.2	2.2	41.5
65 ans et +	28.0	8.2	1.3	10.7

Groupe d'âge	Immigrées de 1951 à 1960		Immigrées de 1961 à 1971	
	Population totale	Taux d'activité	Population totale	Taux d'activité
15 ans et +	70.5	46.0	72.5	50.6
15-19	6.1	41.5	6.3	41.9
20-24	7.2	70.7	12.0	61.4
25-34	12.4	46.8	27.6	53.3
35-44	20.7	47.5	13.0	54.1
45-54	13.4	48.1	6.2	52.1
55-64	6.6	34.8	4.0	24.3
65 ans et +	4.2	11.0	3.4	6.9

* Pourcentage de femmes sur le marché du travail

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7, Bulletin 3.7-6, Catalogue 94-776, tableau 11, page 7.

Tableau IV.1 - 14

Moyenne des revenus des personnes de 15 ans et plus ayant un revenu, et répartition selon la source principale, le sexe et l'âge
Québec, 1971

Groupe d'âge	Revenu total			Principale source de revenu		
				Revenu d'emploi		
	Femmes ($)	Hommes ($)	Rapport F/H %	Femmes ($)	Hommes ($)	Rapport F/H %
15 ans et +	2,971	6,288	47.2	3,632	6,821	53.2
15-19	1,464	1,437	101.9	1,510	1,470	102.7
20-24	3,142	3,779	83.1	3,263	3,874	84.2
25-34	3,684	6,872	53.6	4,084	7,048	57.9
35-44	3,471	8,284	41.9	4,054	8,570	47.3
45-54	3,394	8,011	42.4	4,144	8,416	49.2
55-64	3,035	6,795	44.7	4,275	7,463	57.3
65 ans et +	2,043	3,961	51.6	4,994	7,495	66.6

Groupe d'âge	Principale source de revenu					
	Transferts gouvernementaux			Autres revenus		
	Femmes ($)	Hommes ($)	Rapport F/H %	Femmes ($)	Hommes ($)	Rapport F/H %
15 ans et +	1,322	1,619	81.7	2,482	6,310	39.3
15-19	927	791	117.2	809	956	94.5
20-24	978	1,141	85.7	1,907	2,563	74.4
25-34	1,199	1,564	76.7	1,434	7,644	18.8
35-44	1,475	1,817	81.2	1,614	11,128	14.5
45-54	1,409	1,817	77.5	2,027	9,597	21.1
55-64	1,182	1,568	75.4	2,263	6,720	33.7
65 ans et +	1,353	1,626	83.2	4,460	5,903	75.6

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 6, Bulletin 3.6-2, Catalogue 94-760, tableau 1, Juin 1975.

Tableau IV.1 - 15

Répartition de la population de 15 ans et plus selon l'existence d'un revenu, le sexe et l'âge
Québec, 1971

Groupe d'âge / Sexe	15 ans et plus	15-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus
Femmes								
15 ans et plus (milliers)	2,158	306	276	426	361	318	239	232
Ayant un revenu (%)	55.6	31.2	74.6	52.5	46.2	49.5	53.0	96.8
N'ayant pas de revenu (%)	44.4	68.8	25.4	47.5	53.8	50.5	47.0	3.2
Hommes								
15 ans et plus (milliers)	2,084	315	272	431	359	304	222	181
Ayant un revenu (%)	87.3	35.9	88.8	97.5	98.4	98.0	96.4	99.1
N'ayant pas de revenu (%)	12.7	65.1	11.2	2.5	1.6	2.0	3.6	0.9

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 6, Bulletin 3.6-2, Catalogue 94-760, tableau 5, Juin 1975.

Tableau IV.1 - 16

Répartition en pourcentage des particuliers selon la tranche de revenus et le sexe; revenu moyen et médian selon le sexe et rapport femmes-hommes, Québec, 1974

Tranches de revenu	Hommes	Femmes	Rapport Femmes/Hommes
moins de $ 500	2.7	7.4	2.74
$ 500 - $ 999	2.2	6.3	2.86
1,000 - 1,499	3.7	9.0	2.43
1,500 - 1,999	3.0	6.3	2.10
2,000 - 2,999	8.0	19.2	2.40
3,000 - 3,999	6.1	10.4	1.70
4,000 - 4,999	6.0	9.6	1.60
5,000 - 5,999	6.2	8.1	1.31
6,000 - 6,999	6.3	6.8	1.08
7,000 - 7,999	6.2	5.1	0.82
8,000 - 8,999	6.3	3.1	0.49
9,000 - 9,999	7.4	2.3	0.31
10,000 - 11,999	12.3	3.5	0.29
12,000 - 14,999	11.2	1.6	0.14
15,000 et plus	12.4	1.3	0.10
TOTAL	100.0	100.0	
Revenu moyen	8,841	4,175	0.472
Revenu médian	7,933	3,175	0.400

Source: STATISTIQUE CANADA, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1974, page 62. Catalogue 12-207 annuel.

Tableau IV.1 - 17

Répartition en pourcentage de la population féminine sur le marché du travail selon le secteur économique, et représentation féminine dans ces secteurs en pourcentage Canada, 1964 et 1974

Secteur économique	Répartition sectorielle %		Représentation féminine dans chaque secteur %	
	1964	1974	1964	1974
1. Agriculture	3.6	2.4	11.0	16.1
2. Industrie manufacturière	18.6	15.5	21.5	24.2
3. Construction	0.8	1.0	3.7	5.4
4. Transports, communications et autres services d'utilité publique	4.3	4.3	14.0	17.1
5. Commerce	18.4	18.6	31.9	37.5
6. Finances, assurances, affaires immobilières	6.2	7.7	44.7	54.5
7. Services aux collectivités, aux entreprises et aux personnes	43.4	44.5	59.9	59.0
8. Administration publique	4.4	5.6	22.3	28.9
9. Autres	0.3	0.4	--	5.2
Tous les secteurs économiques	100.0	100.0	28.9	34.6
Nombre total des femmes actives (milliers)	1,911	3,161		

Source: MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE, Les femmes dans la population active. Faits et données. Edition 1975, tableau 23, page 47.

Tableau IV.1 - 18

Gains moyens des travailleurs des deux sexes ayant travaillé l'année complète selon la profession
Canada, 1967 et 1972

Professions	1967		1972	
	Femmes ($)	Hommes ($)	Femmes ($)	Hommes ($)
1. Gestion	3,732	8,784	6,908	12,384
2. Professions libérales et techniques	4,928	9,222	7,220	12,405
3. Bureaux	3,623	5,548	4,962	7,769
4. Vente	2,292	6,096	3,771	9,567
5. Services	2,147	4,741	2,926	7,507
6. Transports et communications	3,495	5,575	4,662	8,695

Source: MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE, "Les femmes dans la population active. Faits et données", Edition de 1975, tableau 6, page 74.

Tableau IV.1 - 19

Ecarts des gains moyens entre hommes et femmes selon la profession - Canada, 1967 et 1972

Professions	Ecart relatif Rapports des gains F/H		Ecart absolu Différence des gains entre H et F	
	1967	1972	1967	1972
	%	%	$	$
1. Gestion	42.5	51.6	5,052	6,476
2. Professions libérales et techniques	53.4	58.2	4,294	5,185
3. Bureaux	65.3	63.9	1,925	2,807
4. Vente	37.6	39.4	3,804	5,796
5. Services	45.3	39.0	2,594	4,581
6. Transports et communications	62.7	53.6	2,080	4,033

Source: MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE, Les femmes dans la population active. Faits et données, Edition de 1975, tableau 6, page 74.

Tableau IV.1 - 20

Taux moyens de salaire hebdomadaire selon le sexe pour des emplois portant le même titre dans toutes les industries - Montréal, 1er octobre 1973

Classification des emplois	1 Femmes $	2 Hommes $	3 Rapport 3 = 1/2 %
I - Emplois de bureau			
Commis débutant de comptabilité	102	122	83.6
Commis principal de comptabilité	132	160	82.5
Aide-comptable principal	142	170	83.5
Commis débutant	93	100	93.0
Commis intermédiaire	118	132	89.4
Commis principal	141	167	84.4
Opérateur de matérial périphérique d'ordinateur	112	146	76.7
Commis aux prix de revient	129	153	84.3
Commis aux commandes	124	144	86.1
Commis à la comptabilité des stocks	106	141	75.2
II - Autres postes d'emploi			
Commerce de gros:			
Commis à l'exécution	88	122	72.1
Magasin d'alimentation au détail:			
Commis de magasin	134	149	89.9
Autres commerces de détail:			
Commis-vendeur			
Classe A	89	103	86.4
Classe B	91	105	86.7
Classe C	89	122	73.0
Restaurants:			
Serveur au comptoir, cafétéria	71	93	76.3
Cuisinier de casse-croûte	86	112	76.8

Source: MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE. Les femmes dans la population active. Faits et données. Editions 1975, tableaux 2 et 3, pages 63 et 66.

Tableau IV.1 - 21

Travailleurs féminins non rémunérés dans les secteurs agricole et non-agricole
Québec, 1971

	Travailleurs non-agricoles		Travailleurs agricoles		Total	
	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Salariés	655.9	92.8	2.3	15.4	658.2	91.2
Travailleurs indépendants	19.8	2.8	0.7	4.7	20.5	2.8
Travailleurs familiaux non rémunérés	31.1	4.4	11.9	79.9	43.0	6.0
Total*	706.8	100.0	14.9	100.0	721.7	100.0
En % du total		65		35		100

*Ce total représente l'ensemble de la population active expérimentée (Québec, 1971).

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. III, partie 7, Bulletin 3.7-7, tableau 13 (p. 23 et 24), avril 1975.

Tableau IV.1 - 22

Composition des familles biparentales et monoparentales selon l'état matrimonial du chef
Québec, 1961 et 1971

Caractéristiques des familles	Nombre de familles (en milliers)		Répartition des familles en pourcentage		Répartition des états matrimoniaux en pourcentage	
	1961	1971	1961	1971	1961	1971
Ensemble des familles	1,103.8	1,357.4	100.0	100.0		
1.- Familles à deux conjoints	1,008.0	1,222.2	91.3	90.0		
2.- Familles monoparentales dont le chef est féminin	72.7	105.4	6.6	7.8	100.0	100.0
- Célibataires	1.0	7.7			1.4	7.3
- Séparées	17.4	32.0			23.9	30.4
- Divorcées	1.2	5.9			1.7	5.6
- Veuves	53.1	59.8			73.0	56.7
3.- Familles monoparentales dont le chef est masculin	23.1	29.8	2.1	2.2	100.0	100.0
- Célibataires	0.7	4.4			3.0	14.8
- Séparées	7.7	11.2			33.3	37.6
- Divorcées	0.2	1.8			0.9	6.0
- Veuves	14.5	12.4			62.8	41.6

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. II, partie 2, Bulletin 22-6, Catalogue 93-718, tableau 51, Recensement 1961, Vol. II, partie 7, Bulletin 2.1-7, Catalogue 93-516, tableau 73.

Tableau IV.1 - 23

Evolution du nombre de familles monoparentales dont le chef est une femme selon le groupe d'âge
Québec, 1961, 1966, 1971

Groupe d'âge	Nombre de familles (milliers)			Répartition selon le groupe d'âge %		
	1961	1966	1971	1961	1966	1971
Tous les groupes d'âge	72.7	83.1	105.4	100.0	100.0	100.0
Moins de 25 ans	1.2	1.5	4.0	1.6	1.8	3.8
25 - 34	5.7	7.2	15.6	7.8	8.7	14.8
35 - 44	12.4	15.0	21.2	17.1	18.0	20.1
45 - 54	16.7	19.7	24.9	23.0	23.7	23.6
55 - 64	15.4	17.2	19.6	21.2	20.7	18.6
65 ans et plus	21.3	22.5	20.1	29.3	27.1	19.1

Source: cf. Tableau IV.1 - 20

Tableau IV.1 - 24

Comparaison du taux d'activité* des femmes faisant partie des familles monoparentales et biparentales du Québec
Québec, 1961 et 1971

Groupe d'âge	Familles monoparentales			Familles biparentales		
	1961 %	1971 %	Croissance (%)	1961 %	1971 %	Croissance (%)
Tous les groupes d'âge	24.9	37.1	49.0	14.4	28.4	97.2
Moins de 25 ans	33.3	47.5	42.6	19.6	44.3	126.0
25 - 34	38.6	50.0	29.5	14.1	31.9	126.2
35 - 44	43.5	49.1	12.9	15.6	28.8	84.6
45 - 54	38.3	45.4	18.5	16.7	27.8	66.5
55 - 64	19.5	31.6	62.0	9.8	19.6	100.0
65 ans et plus	3.3	7.5	127.3	3.1	4.6	48.4

* Pourcentage des femmes de 15 ans et plus sur le marché du travail par rapport à la population féminine totale de 15 ans et plus.

Source: cf. tableau IV.1 - 20.

Tableau IV.1 - 25

Nombre moyen d'enfants dans les familles biparentales et monoparentales à chef féminin classées selon l'âge du chef de famille, et nombre total d'enfants de différents âges, Québec, 1961 et 1971

	Nombre moyen d'enfants par famille		Enfants de moins de 6 ans
	1961	1971	1971 (milliers)
Familles biparentales			
Tous les groupes d'âge	2.3	1.9	553.1
Chef de famille de moins de 25 ans	0.8	0.5	34.5
25 - 34	2.0	1.6	309.7
35 - 44	3.2	2.9	164.5
45 - 54	3.0	2.7	38.5
55 - 64	1.4	1.3	4.9
65 ans et plus	0.3	0.3	1.0
Familles monoparentales dont le chef est féminin			
Tous les groupes d'âge	1.5	1.8	24.0
Chef de famille de moins de 25 ans	1.6	1.5	4.7
25 - 34	2.3	2.1	11.4
35 - 44	2.8	2.8	5.4
45 - 54	2.3	2.3	1.5
55 - 64	1.1	1.2	0.7
65 ans et plus	0.1	0.3	0.3

Source: cf, tableau IV.1 - 20.

Tableau IV.1 - 25 (SUITE)

Nombre moyen d'enfants dans les familles biparentales et monoparentales à chef féminin classées selon l'âge du chef de famille, et nombre total d'enfants de différents âges, Québec, 1961 et 1971

	Enfants de 6 à 14 ans	Enfants de 15 à 18 ans	Enfants de 19 à 24 ans
	1971 (milliers)		
Familles biparentales			
Tous les groupes d'âge	1,063.9	414.8	301.2
Chef de famille de moins de 25 ans	1.0	0.2	0.1
25 - 34	174.9	2.1	0.5
35 - 44	545.4	131.5	27.8
45 - 54	282.0	202.8	163.2
55 - 64	55.5	70.4	93.5
65 ans et plus	5.1	7.8	16.1
Familles monoparentales dont le chef est féminin			
Tous les groupes d'âge	77.5	45.1	44.3
Chef de famille de moins de 25 ans	1.1	0.3	0.2
25 - 34	22.0	0.6	0.1
35 - 44	32.8	16.7	6.4
45 - 54	17.9	19.5	20.8
55 - 64	2.7	7.2	14.9
65 ans et plus	1.0	0.8	1.9

Source: cf., tableau IV.1 - 20.

Tableau IV.1 - 26

Revenus moyens des familles biparentales
Québec, 1971

A. - Comparaison des revenus moyens de l'unité familiale quand la femme participe ou non au marché du travail

	1 Femme sur le marché	2 Femme hors marché	3 Rapport 3=1/2
Revenu moyen de la famille	$10,913	$9,197	1.19

B. - Revenu moyen du conjoint masculin, quand la femme est sur le marché du travail et lorsqu'elle est hors du marché du travail selon l'âge du conjoint masculin - Québec, 1971

Revenu moyen du conjoint masculin	1 Femme sur le marché	2 Femme hors marché	3 Rapport 2/1
âge: moins de 25 ans	5,009	5,051	1.01
25 - 34	6,759	7,372	1.09
35 - 44	7,693	8,574	1.11
45 - 54	7,533	8,338	1.11
55 - 64	6,578	7,196	1.09
65 ans et plus	4,933	5,272	1.07
Tous les groupes d'âge	6,917	7,699	1.11

Source: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1971, vol. II, partie 2, bulletin 2.2-11, catalogue 93.723, tableau 73.

Tableau IV.1 - 27

Revenu moyen des familles biparentales et monoparentales selon l'âge du chef de famille et comparaison pour ces deux groupes
Québec, 1961 et 1971

Age du chef de famille	1961		
	1	2	3
	Familles biparentales ($)	Familles monoparentales ($)	Rapport 2/1 %
Tous les groupes d'âge	4,720	3,407	72.2
Moins de 25 ans	3,534	1,821	51.5
25 - 34	4,148	2,259	54.5
35 - 44	4,701	2,986	63.5
45 - 54	5,519	3,913	70.9
55 - 64	5,518	4,402	79.8
65 ans et plus	4,397	3,919	89.1

Age du chef de famille	1971		
	4	5	6
	Familles biparentales ($)	Familles monoparentales ($)	Rapport 5/4 %
Tous les groupes d'âge	9,624	5,711	59.3
Moins de 25 ans	6,932	2,784	40.2
25 - 34	8,428	3,643	43.2
35 - 44	9,439	4,849	51.4
45 - 54	11,053	6,978	63.1
55 - 64	10,644	7,907	74.3
65 ans et plus	7,998	7,445	93.1

Source: cf., tableau IV.1 - 20.

Tableau IV.1 - 28

Répartition des familles et des personnes seules à faible revenu selon certaines caractéristiques

A - Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu, Québec, 1971 à 1974

Année	Seuil du faible revenu actualisé		Seuil du faible revenu révisé	
	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
1971	17.7	39.6	--	--
1972	15.4	35.5	--	--
1973	12.3	33.5	15.4	40.8
1974	11.4	34.8	13.9	44.1

B - Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon le sexe du chef, Canada, 1971 à 1974

Année	Seuil du faible revenu actualisé				Seuil du faible revenu révisé			
	Familles		Personnes seules		Familles		Personnes seules	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1971	13.7	43.7	31.9	43.1	--	--	--	--
1972	10.7	45.5	27.9	40.3	--	--	--	--
1973	9.1	36.5	26.2	37.6	10.8	41.6	31.9	47.2
1974	7.3	35.8	21.8	34.8	8.5	41.0	28.5	45.1

Tableau IV.1 - 28 (SUITE)

Répartition des familles et des personnes seules à faible revenu selon certaines caractéristiques

C - Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon le lieu de résidence, Canada 1971 à 1974.

Année	Seuil du faible revenu actualisé				Seuil du faible revenu révisé			
	Familles		Personnes seules		Familles		Personnes seules	
	non-agricoles	agricoles	non-agricoles	agricoles	non-agricoles	agricoles	non-agricoles	agricoles
1971	14.1	37.3	36.8	56.7	--	--	--	--
1972	12.1	34.3	34.2	49.8	--	--	--	--
1973	10.5	24.0	31.7	51.9	12.8	21.8	39.7	53.9
1974	9.0	20.3	28.6	n.d.	10.9	17.6	37.4	n.d.

D - Proportion des familles et personnes seules à faible revenu selon l'âge du chef, Canada, 1974

Age du chef de ménage	Seuil de faible revenu révisé	
	Familles	Personnes seules
24 ans et moins	15.5	38.2
25 - 34	10.0	15.0
35 - 44	9.0	15.0
45 - 54	8.6	24.2
55 - 64	11.9	42.9
65 - 69	14.4	50.8
70 ans et plus	23.3	65.3

Tableau IV.1 - 28 (SUITE)

Répartition des familles et des personnes seules à faible revenu selon certaines caractéristiques

E - Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon le niveau de scolarité du chef, Canada, 1974

Niveau de scolarité du chef de ménage	Seuil de faible revenu révisé	
	Familles	Personnes seules
0 - 4 ans d'études	28.6	69.1
5 - 8 années d'études	15.5	55.1
Cours secondaires non terminés	12.1	41.0
Cours secondaires terminés	6.4	25.9
Etudes post-secondaires non terminés	6.0	24.2
Diplôme universitaire	3.3	16.3

F - Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon la source principale de revenu, Canada, 1974

Source principale du revenu	Seuil de faible revenu révisé	
	Familles	Personnes seules
Salaires et traitements	4.2	16.0
Revenu d'emploi autonome	16.4	
Paiements de transfert	56.0	84.1
Autre revenu monétaire	14.9	23.2

Source: STATISTIQUE CANADA, "Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu", Catalogue 13-207 annuel, 1974.

Annexe IV.2 Graphiques portant sur la situation socio-économique de la population féminine au Québec

Graphique IV.2-1 Femmes hors du marché du travail selon l'âge, Québec, 1961, 1971

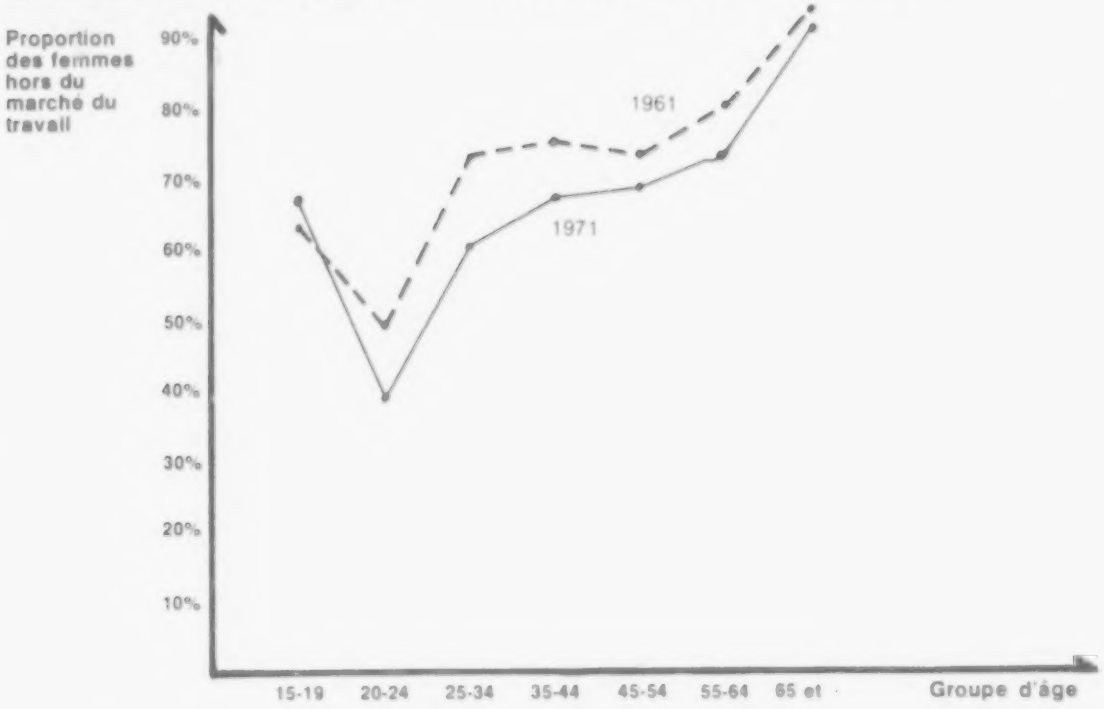

Graphique IV.2-2
Femmes hors du marché du travail selon l'âge et l'état civil, Québec, 1971

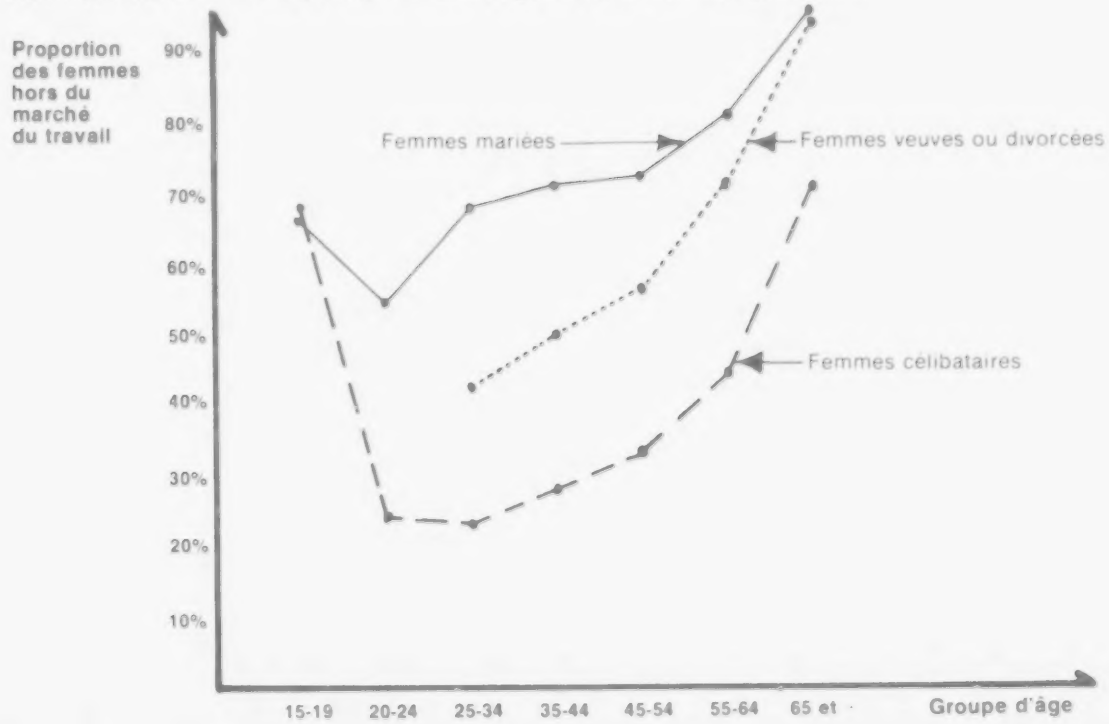

Graphique IV.2-3
Femmes hors du marché du travail et intégrées au marché du travail selon le niveau de scolarité, Québec, 1971

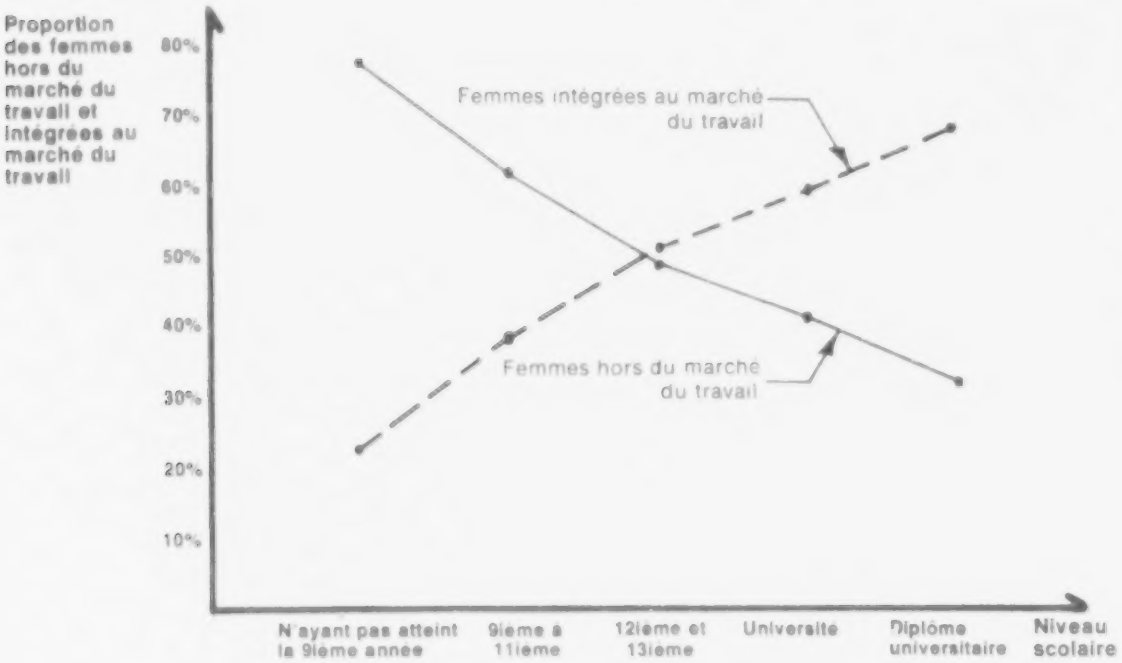

Graphique IV.2-4
Femmes hors du marché du travail selon la présence et l'âge des enfants, Québec, 1971

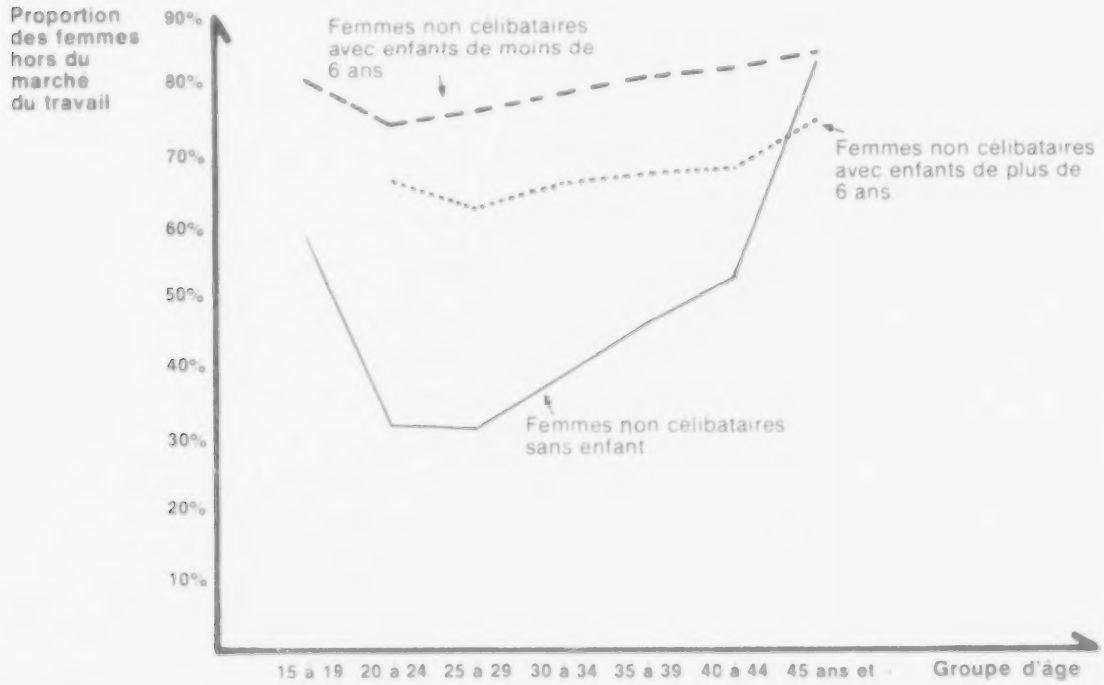

Graphique IV.2-5
Femmes intégrées au marché du travail selon l'âge, Québec, 1971

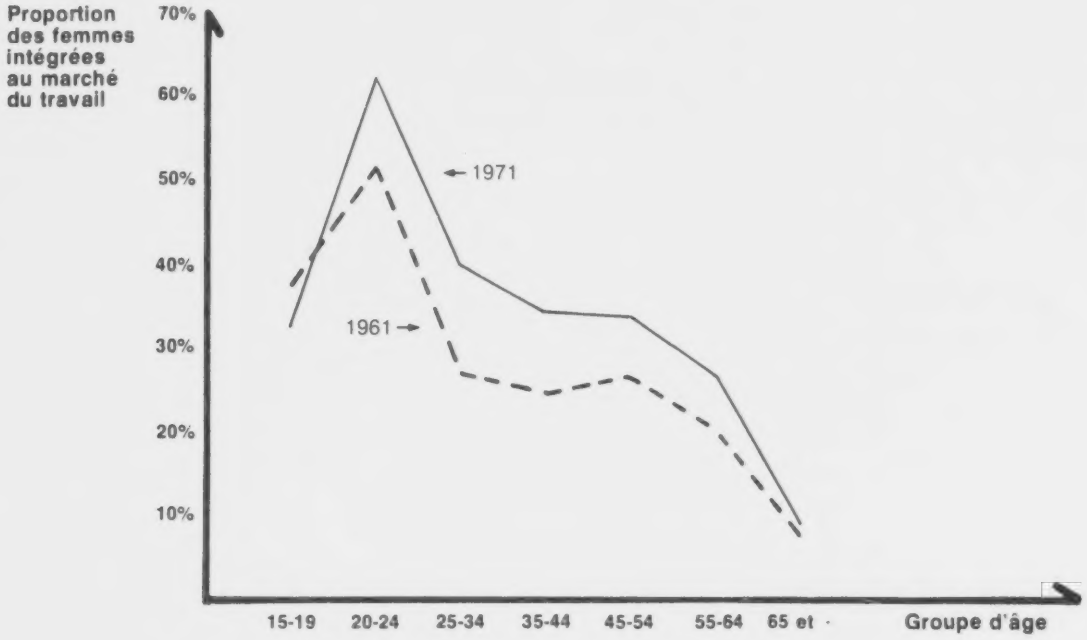

Graphique IV.2-6
Profils d'activité des femmes appartenant à différentes générations, Canada, 1901 à 1971

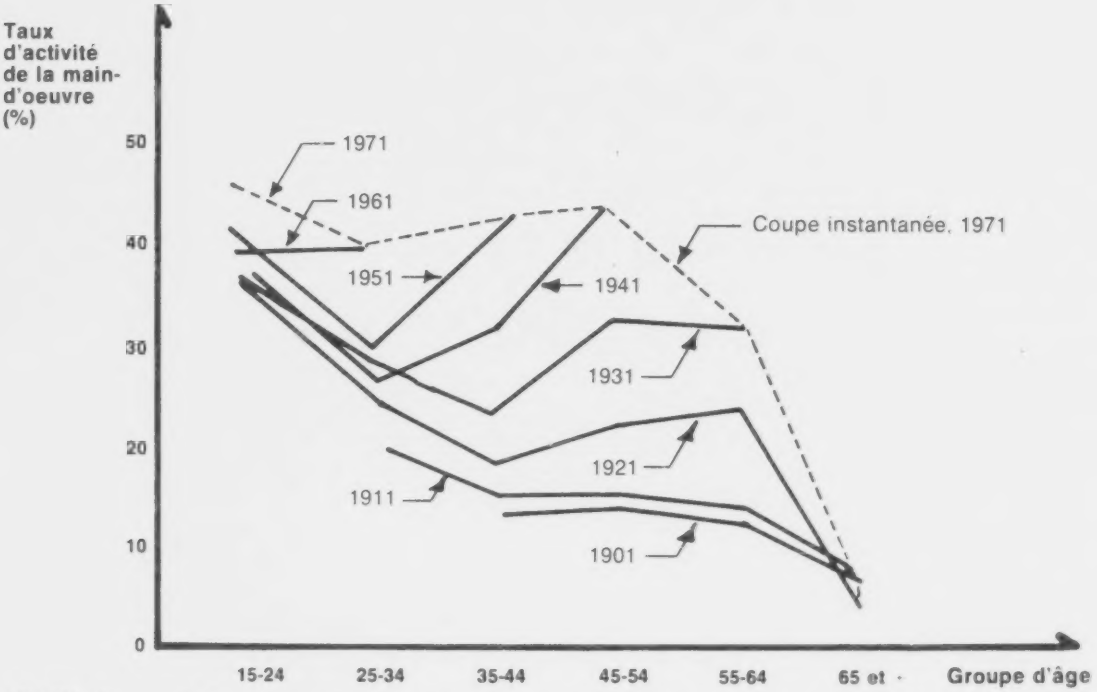

SOURCE Spencer B. G. Featherstone D.C. « Married Women in Canada Labor Force » tire de Marriage, Family and Society edite par S. Parvez Wakel. Toronto, Butterworth & Co., 1975. p. 345

Graphique IV.2-7
Femmes intégrées au marché du travail selon l'âge et l'état civil, Québec, 1971

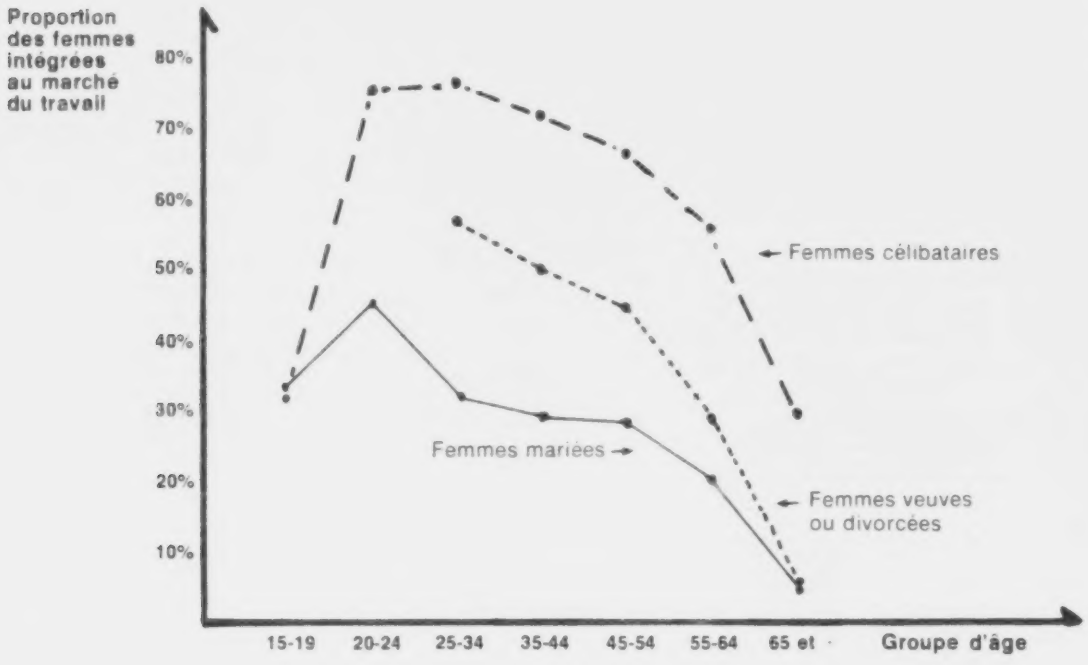

Graphique IV.2-8
Évolution du taux d'activité des femmes selon l'âge et l'état civil, Québec, 1961, 1971

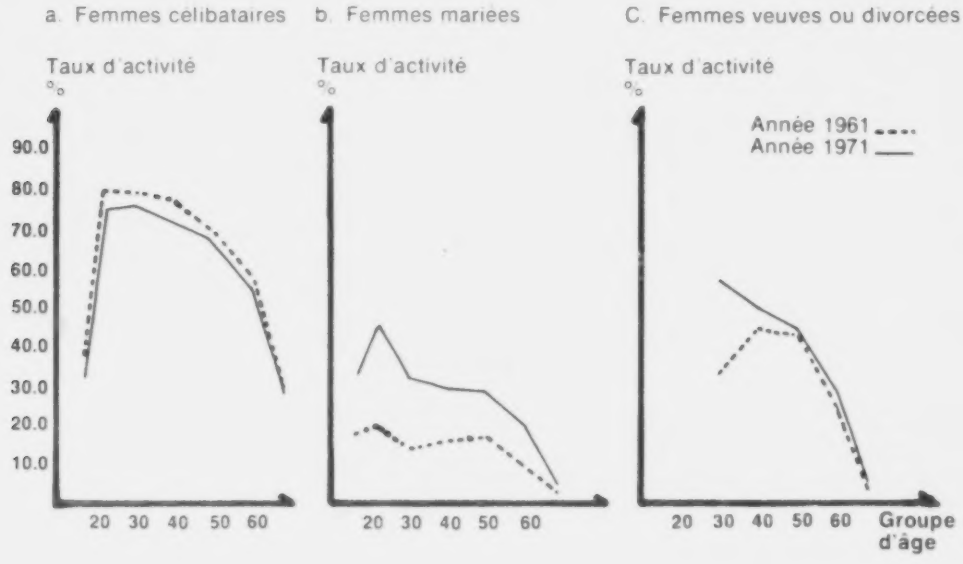

Graphique IV.2-9
Emplois à temps plein et à temps partiel selon le sexe, Québec, 1970

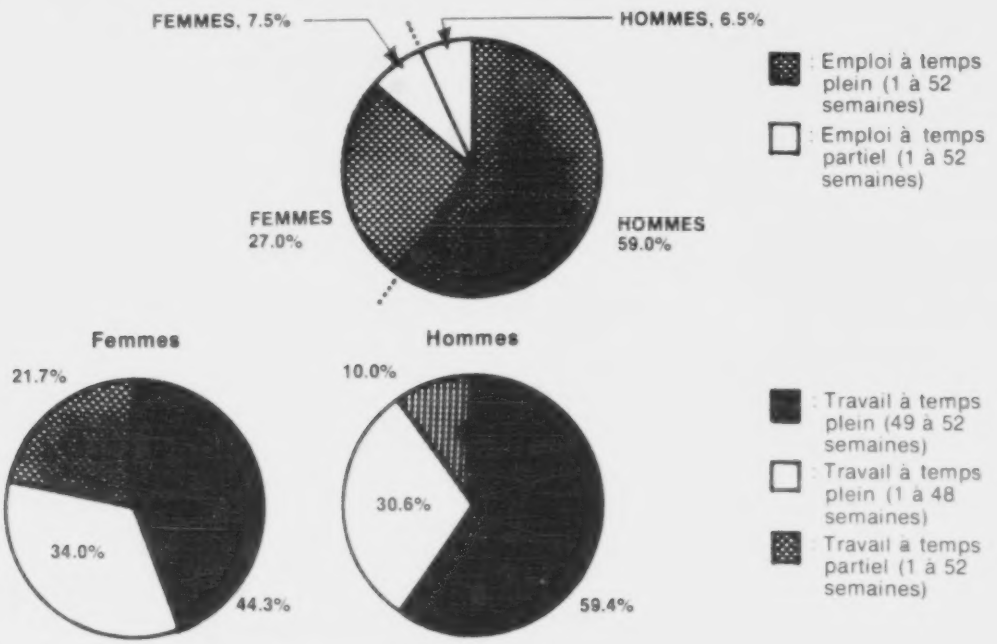

Graphique IV.2-10
Femmes intégrées au marché du travail selon la période d'immigration, Québec, 1971

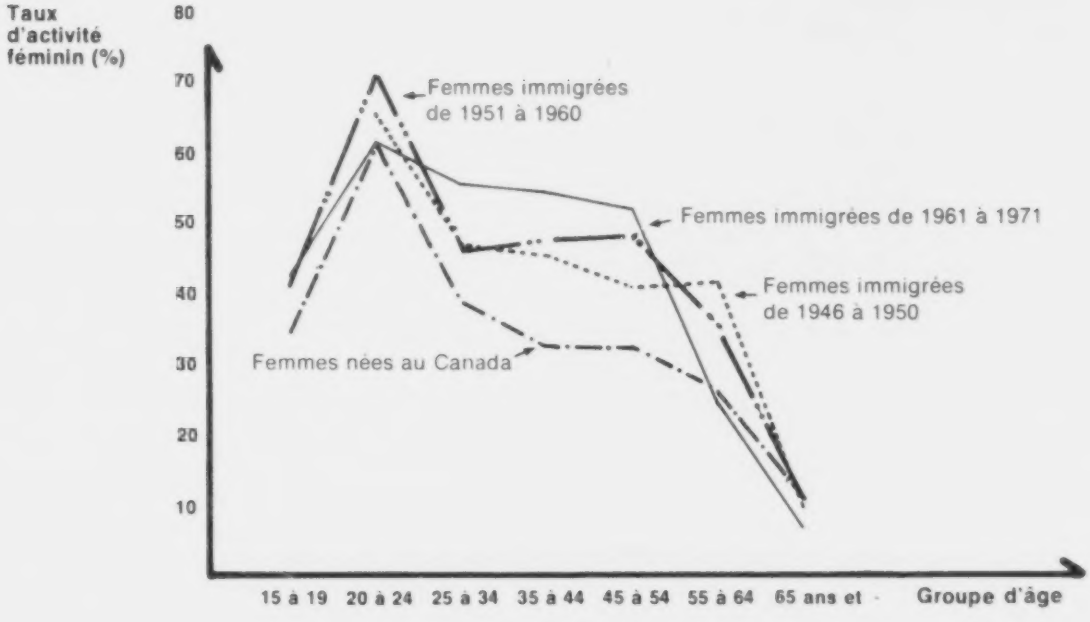

CHAPITRE V - OBJECTIF ET STRATEGIE D'ACTION POUR LA POPULATION FEMININE - Francine Lepage

Ce chapitre sert de conclusion à la première partie de l'étude qui a présenté les diverses facettes de la situation économique des femmes au Québec. Nous ferons un rappel du problème de dépendance et d'infériorité économiques qui marque généralement la population féminine. Puis, en supposant que notre société est disposée à s'attaquer à ce problème, nous suggérerons un objectif global à atteindre pour les femmes. Nous examinerons ensuite le contexte humain, social, politique et économique afin de voir comment cet objectif peut se traduire, avec un certain réalisme, dans une stratégie d'action présentant certaines lignes directrices explicites et opérationnelles.

Le présent chapitre servira de point de départ à la deuxième partie de l'étude qui présente une évaluation de certaines des interventions de l'Etat influençant la condition économique des femmes au Québec et qui tente de dégager des avenues de solution pour le futur.

5.1 Rappel du problème et suggestion d'un objectif global

5.1.1 Le problème

L'exposé de la problématique, le relevé de certaines contributions de la littérature économique et l'analyse plus factuelle de la situation au Québec nous ont permis d'exposer la question sous des angles différents, mais convergents.

Nous avons constaté qu'il existe un coût en main-d'oeuvre associé à l'enfant et que les personnes qui encourent ce coût n'en sont pas intégralement compensées, ni à l'intérieur de l'unité familiale, ni par le secteur de la production, ni par la collectivité. Nous avons vu que cette absence de compensation complète se traduit souvent par une dépendance financière pour le conjoint au foyer, parfois par un difficile cumul des responsabilités familiales et professionnelles et, également, par la pauvreté chez les familles détenant des revenus insuffisants pour subvenir à leurs charges.

La division du travail selon le sexe et l'affectation privilégiée des femmes aux activités d'entretien de la main-d'oeuvre et de renouvellement démographique, à l'intérieur de l'unité familiale et dans la population active, reportent surtout sur la population féminine ce manque à gagner, soit sous la forme déjà notée d'une dépendance financière, soit sous celle d'une infériorité économique sur le marché de l'emploi.

Les conditions de travail généralement moins avantageuses accordées à la main-d'oeuvre féminine résultent en partie des facteurs objectifs tels que ceux-ci: carrière professionnelle plus courte ou interrompue, faible attachement à l'emploi, disponibilité et mobilité moindres, formation professionnelle faible ou inadéquate, taux de syndicalisation peu élevé, etc... Mais elles dépendent aussi, dans plusieurs cas, des pratiques discriminatoires ou ségrégationnistes exercées.

Les femmes se voient enfermées dans un cercle vicieux, leur affectation privilégiée aux tâches familiales au foyer entraînant d'abord cette infériorité économique sur le marché du travail et la pénurie des substituts adéquats et, ensuite, la faible rentabilité d'un emploi pour elles, compte tenu de la difficulté et du coût du remplacement auprès des enfants, justifiant et renforçant la division du travail et confirmant l'homme dans le rôle de principal travailleur rémunéré de la famille.

Ces différents facteurs limitent généralement l'étendue des choix réels offerts aux femmes, particulièrement en ce qui a trait à l'affectation de leur temps entre le foyer et l'emploi (1) et à la décision de former, de maintenir ou de dissoudre une union (2). Ils restreignent l'expression de leurs préférences et la part qu'elles peuvent prendre à la décision politique, sociale aussi bien que familiale. Ils les emprisonnent, en définitive, plus que les hommes, dans un certain déterminisme en faisant dépendre en maintes occasions leur situation de bien-être des autres (mari, parents, amis, services d'aide gouvernementaux, etc...) (3).

De ce constat, il découle que, dans notre société:

a) Le droit à la maternité semble plus contraignant que le droit à la paternité puisque son exercice diminue de diverses façons les alternatives d'activités de la femme sur le marché du travail.

b) Le coût monétaire attaché à la maternité s'avère plus élevé que celui attaché à la paternité, règle générale, puisque la femme ne reçoit habituellement pas de rémunération stricte de son conjoint libéré pour l'emploi, pour le travail qu'elle exécute à l'intérieur de l'unité familiale.

c) S'il y a reconnaissance économique partielle, par la collectivité, de la contribution au bien-être collectif des parents qui assurent la reproduction démographique, cette compensation des coûts impliqués par l'enfant ne s'étend pas au coût en main-d'oeuvre supporté par la mère au foyer.

Le problème de dépendance et d'infériorité économiques qui en découle généralement pour la population féminine peut-il être réglé dans notre société et, si oui, de quelles façons?

5.1.2 Un objectif global

Nous suggérons que notre société choisisse l'objectif global d'accorder un statut d'équité à la population féminine au sens que R.H. Tawney (4) donne à ce mot. L'équité, pour lui, implique:

> "... une dimension importante d'égalité économique, non pas nécessairement dans le sens d'un même niveau de ressources pécuniaires, mais dans celui d'une égalité dans l'environnement, dans l'accès à l'éducation et aux moyens de culture, dans la sécurité et l'indépendance et dans la considération sociale, celle-ci résultant habituellement de l'égalité dans les autres domaines." (5)

5.2 Ce que l'égalité économique implique

Nous savons que les hommes et les femmes ont tenu des rôles généralement distincts face aux impératifs sociaux de consommation, de reproduction et de production.

L'objectif d'égalité économique peut-il être atteint si les hommes et les femmes adoptent des rôles différents? Sa réalisation exigerait-elle plutôt une implication sociale et économique plus similaire de la part des individus des deux sexes? Quelle importance revêtent les préférences et les possibilités individuelles à ce propos?

Nous amorcerons dans les sections suivantes une réflexion sommaire sur les rôles sociaux en s'interrogeant sur les potentialités comparatives des hommes et des femmes, sur la répartition du pouvoir dans l'unité familiale et sur la place qu'occupe actuellement l'institution familiale dans la société.

Cette réflexion se continuera de façon plus approfondie sur les solutions qui s'offrent théoriquement au problème des femmes dans le contexte de la division actuelle du travail selon le sexe, et ce, au niveau du secteur de la production sur le marché, au niveau de l'unité familiale et à celui de la collectivité. Nous exposerons ensuite les limites de ces solutions.

Dans la section suivante, nous tirerons de cette réflexion une dizaine de considérations, parfois simples opinions, parfois remarques, observations ou jugements plus sentis, nous permettant de nous orienter vers ce qu'il apparaît fécond et réaliste d'envisager comme principales lignes directrices d'une stratégie d'action destinée à favoriser l'obtention de l'égalité économique pour la population féminine.

5.2.1 Les rôles sociaux

5.2.1.1 Les potentialités comparatives des hommes et des femmes

Jusqu'à quel point les hommes et les femmes possèdent-ils, en vertu de leur sexe même, des dispositions innées leur donnant des avantages comparatifs dans la réalisation d'activités particulières et des handicaps dans la réalisation d'autres activités?

En dehors des fonctions de gestation, d'accouchement et d'allaitement naturel, nous croyons que ce qui distingue les deux parents, quant à la qualité de l'attention qu'ils peuvent prodiguer au jeune enfant, relève plus des attitudes transmises, des connaissances acquises et des talents propres à l'individu que des caractéristiques biologiques liées au sexe.

De nouveaux courants dans la littératuve psychologique ou sociologique ont fait leur apparition et apportent un éclairage utile à ce sujet. Certaines études font ressortir que l'importance de la figure masculine (du père ou d'un substitut)

dans le processus de socialisation des enfants des deux sexes a parfois été sous-estimée dans le passé, d'autres que les pères peuvent se révéler aussi compétents et bons éducateurs que les mères quand ils s'occupent des jeunes enfants, alors que quelques-unes s'attachent à démontrer que les différences de comportements observées chez les personnes des deux sexes, si certaines semblent avoir des assises biologiques, résultent pour une bonne part de facteurs d'ordre social et culturel (6).

En vertu du développement technique et de la réduction de l'importance accordée à la force musculaire dans la plupart des emplois, nous croyons que peu de chose distingue le rendement potentiel de l'homme et de la femme sur le marché du travail qui ne soit le résultat de comportements transmis, de la formation et de l'expérience acquises et de la disponibilité manifestée au travail.

Toutefois, nous sommes bien conscients que les femmes au Québec ne forment pas un groupe homogène quant à leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques (âge, formation, expérience de travail, nuptialité, fécondité, richesse, possibilités d'emploi et de revenus), ni quant à leurs valeurs et à leurs préférences (état civil désiré, composition et taille de la famille souhaitées, préférences quant à l'attectation du temps entre le loisir, le travail dans l'unité familiale et le travail sur le marché, préférences quant aux biens et services consommés, etc...) Elles font partie d'unités familiales qui ne sont pas, non plus, homogènes.

De plus, ces femmes sont nées à des époques différentes et ont vécu dans une société qui, avec ses traditions, sa culture, ses connaissances et ses institutions, a concouru à la formation de leurs valeurs et de leurs préférences ainsi qu'à la détermination des alternatives qui leur ont été et qui leur sont présentement offertes.

La majeure partie d'entre elles ont acquis une spécialisation dans l'exercice des activités à l'intérieur de l'unité familiale qui leur rend souvent impossible une intégration sur le marché du travail aussi complète que celle dont les hommes bénéficient au même âge; l'inverse est vrai dans le cas de ceux-ci en ce qui concerne les activités exercées à l'intérieur du foyer. Par ailleurs, à la suite des modifications intervenues au niveau de la conception et de la réalisation des rôles sociaux, un certain

nombre de femmes, plus nombreuses parmi les plus jeunes, possèdent des alternatives professionnelles plus larges qu'elles souhaitent mettre à profit.

Les femmes du Québec ne forment donc pas un groupe homogène quant à leurs préférences et quant à leurs possibilités.

5.2.1.2 La distribution du pouvoir dans l'unité familiale

Contrairement à la représentation que se fait la théorie économique néo-classique de l'unité familiale (7), celle-ci n'est pas une entité composée de membres manifestant les mêmes préférences, mais elle est plutôt formée d'individus non parfaitement identiques quant à leurs goûts et quant à leurs besoins pressentis.

Dans le contexte social actuel, il appert que le détenteur des moyens financiers (généralement le mari) a la plupart du temps été investi de l'autorité en tant que chef de famille et a souvent déterminé, à ce titre, les grands choix touchant le mode de vie de l'unité familiale, laissant à son conjoint (à la femme) le soin d'administrer la consommation et d'opérer la distribution parmi les membres.

5.2.1.3 La place de l'institution familiale dans la société

A la suite des changements sociaux survenus, l'unité familiale n'est plus le lieu le plus important de l'organisation du mode de vie et de l'orientation de la production et le rôle qu'elle joue dans la transmission des valeurs s'est atténué.

Par exemple, les questions du "quoi produire, qui produira, pour qui, comment, quand et où" ne sont plus de son ressort mais sont plutôt déterminées à l'extérieur. Les seules décisions portant sur la consommation et la distribution internes lui ont été laissées et, même, ces secteurs sont devenus graduellement plus déterminés de l'extérieur par les valeurs véhiculées et les décisions prises à d'autres niveaux de la société. La femme dont la contribution sociale s'effectue uniquement à l'intérieur du foyer a donc vu diminuer sa sphère d'influence.

5.2.2 Des solutions dans le contexte de la division actuelle du travail selon le sexe

Dans le contexte de la division du travail selon le sexe qui prévaut actuellement, nous envisagerons maintenant des solutions théoriques qui s'offrent au problème vécu par la population féminine, et ce, au niveau des trois principaux champs d'intervention, c'est-à-dire au niveau du secteur de la production, de l'unité familiale et de la collectivité.

Si certaines des solutions évoquées peuvent paraître peu vraisemblables, nous les avons explorées dans le but de polariser les alternatives, de juger de leur fécondité et de leur réalisme et de faire ressortir le caractère limité de toutes solutions envisagées dans une société où se maintient une spécialisation des tâches selon le sexe.

5.2.2.1 Le secteur de production sur le marché

Une première solution théorique à la situation économique des femmes serait d'amener le secteur de la production à rémunérer le travail sur le marché, non pas à sa productivité, mais en fonction des besoins de l'unité familiale, solution qui pourrait faire disparaître la pauvreté chez les familles, ou en fonction de la production totale réalisée par les membres de l'unité familiale à l'intérieur et à l'extérieur du foyer, solution qui pourrait entraîner une compensation directe pour le travail réalisé auprès des enfants et du conjoint.

Sans parler du fait que le salaire escompté est habituellement perçu comme une motivation importante à l'effort, on se rend vite compte que cette solution n'est pas applicable à l'intérieur de notre mode actuel d'organisation économique dans lequel l'entreprise recherche la minimisation de ses coûts. En effet, toute mesure qui viserait à faire supporter uniquement par l'entreprise le fardeau des responsabilités familiales, par exemple en instituant une rémunération variable selon les responsabilités familiales, le maintien du salaire en cas d'absences motivées par des raisons familiales, un congé de maternité substantiel ou une subvention de recyclage pour le parent se réincorporant à la main-d'oeuvre, risquerait d'encourager les pratiques sélectives d'embauche et les comportements discriminatoires et ségrégationnistes envers les groupes concernés.

D'ailleurs, de tels comportements de la part des entreprises existent déjà envers certaines catégories de travailleurs quand il s'agit de combler des postes impliquant des coûts salariaux ou des coûts de remplacement élevés (par exemple, quand elles rémunèrent les jours non travaillés, quand elles encourent des coûts de formation ou quand le départ d'un travailleur particulier implique une perte importante de productivité). Aussi, les travailleurs dont on préjuge de la stabilité (les personnes âgées, les jeunes et les femmes) sont souvent exclus des emplois où les salaires, les avantages sociaux ou les coûts de remplacement sont élevés et sont plutôt affectés aux postes secondaires.

Dans la société actuelle, les interventions qui reporteraient uniquement sur les entreprises le coût des responsabilités familiales risqueraient donc d'entraîner des pratiques discriminatoires envers les travailleurs et les travailleuses ayant charge de famille et se révèleraient donc peu satisfaisantes.

5.2.2.2 L'unité familiale

Une deuxième solution serait d'instituer, au niveau de l'unité familiale, un transfert de ressources obligatoire entre conjoints, de celui qui consacre plus de temps au travail sur le marché vers celui qui s'occupe davantage des activités productives au foyer.

Transfert à la dissolution du mariage - Si ce transfert touchait les actifs financiers, mobiliers et immobiliers acquis durant le mariage, mais ne prenait effet qu'à la dissolution de l'union (décès du conjoint, divorce, etc...), la situation monétaire de la femme durant l'existence du mariage ne serait pas améliorée. Celle-ci pourrait cependant bénéficier d'une sécurité financière accrue à la dissolution de l'union.

Transfert limité aux actifs mobiliers et immobiliers durant le mariage - Si ce transfert de ressources portait sur la propriété, à titre personnel ou commun, d'actifs mobiliers et immobiliers durant l'existence même du mariage, la femme acquerrait un droit d'administrer ou de participer à l'administration des biens en question, pourrait bénéficier éventuellement du produit de leurs ventes ou s'en servir comme garantie lors de la réalisation de transactions financières (achat à crédit, emprunt, départ en affaires, etc...). Mais sa situation monétaire immédiate n'aurait pas changé en elle-même.

Transfert monétaire effectué durant le mariage - Envisageons maintenant l'hypothèse d'un transfert monétaire de type salarial entre conjoints. En faisant abstraction du fait que l'institutionnalisation d'un tel transfert risquerait d'être taxée d'atteinte à la liberté d'entente et qu'elle pourrait être difficile à réaliser et à faire respecter, on doit admettre que ses effets dépendraient de sa formulation.

S'il était variable en fonction du revenu du conjoint, le montant octroyé différerait d'une femme à l'autre et ne pourrait être relié très étroitement au volume et à la qualité du travail accompli (par exemple, au nombre d'enfants soignés). Il serait très faible pour les femmes appartenant à des unités familiales à bas revenu, atténuant peu chez elles l'insuffisance financière.

Si la compensation versée était plutôt reliée au volume des activités exécutées au foyer, certains conjoints peu fortunés se verraient incapables de défrayer le coût en main-d'oeuvre associé à l'enfant.

Quel comportement adopterait alors l'unité familiale pour qui la procréation était possible auparavant parce qu'assurée par le travail de la femme au foyer au seul coût de sa subsistance? Cette situation serait-elle jugée préférable à celle qui prévaut actuellement dans laquelle la femme choisit de privilégier son droit à la reproduction aux dépens de son droit au travail rémunéré? Les droits effectifs à la procréation et à l'exercice d'un emploi appartiendraient-ils seulement aux familles possédant un revenu suffisant pour supporter le coût en main-d'oeuvre associé à l'enfant, soit au foyer, soit sur le marché, comme c'est le cas actuellement?

Ce transfert pourrait aussi dépendre du revenu d'emploi que la femme sacrifie en consacrant son temps productif aux activités familiales. A ce moment, il ne ferait que confirmer la sécurité économique relative dont jouissent actuellement les femmes les plus scolarisées. Un transfert tenant compte à la fois des trois facteurs mentionnés, c'est-à-dire de la tâche effectuée, du revenu du conjoint et de la rémunération sacrifiée, serait également possible, avec des effets différents selon le ou les facteurs privilégiés.

On peut se demander quelles seraient les autres implications de tels transferts. Une reconnaissance économique des activités associées à l'enfant, réalisées à l'intérieur de l'unité familiale, entraînerait-elle une revalorisation de ces services quand

ils sont produits sur le marché et contribuerait-elle par le fait même à en accroître l'offre? L'hypothèse sous-jacente à ce raisonnement est que la réalisation de ces tâches au foyer par la femme au seul coût de subsistance exercerait, à l'heure actuelle, une pression à la baisse sur la rémunération des services concurrents offerts sur le marché, ce qui entraînerait leur pénurie.

En modifiant pour le père le coût en main-d'oeuvre associé à l'enfant et en altérant pour la mère la rentabilité nette relative du travail exercé à la maison ou sur le marché, on peut penser qu'un transfert privé légalement institué entre conjoints, quel que soit son type, serait susceptible d'entraîner un réaménagement du comportement marital et démographique des individus, une redéfinition des rôles et une réaffectation du temps total de l'unité familiale entre les activités hors marché et sur le marché. De façon consécutive, il pourrait aussi y avoir modification de la demande des substituts familiaux, de leur prix et de leur offre.

En résumé - Il existe diverses façons, plus ou moins efficaces et immédiates, de s'attaquer au problème de dépendance financière de la femme dans l'unité familiale au moyen d'un transfert obligatoire entre mari et femme: transfert d'actifs prenant seulement effet à la dissolution de l'union, transfert touchant les actifs mobiliers et immobiliers durant l'existence même de l'union, transfert monétaire régulier durant le mariage.

Toutefois, sans parler de sa difficulté d'application, même une compensation monétaire obligatoire ne saurait régler le problème des femmes appartenant à des unités familiales à faibles revenus. De plus, ce serait manquer de réalisme que de croire que, règle générale, le niveau de richesse privée des unités familiales serait assez élevé pour procurer à la majorité des femmes au foyer, durant la majeure partie de leur vie active, un revenu dont le niveau se comparerait avantageusement à celui d'un revenu d'emploi, sans qu'elles aient à participer au marché du travail. L'autonomie financière ainsi acquise par les femmes au foyer serait donc toute relative.

De plus, ce transfert privé, quelle que soit sa nature, n'atténuerait pas les difficultés que les femmes éprouvent quand elles exercent simultanément des activités professionnelles et familiales dans le contexte actuel de spécialisation des rôles et de pénurie des substituts adéquats et accessibles.

Tout en compensant en partie le sacrifice de rémunération fait par les mères se consacrant au foyer aux activités familiales, ce transfert privé ne pourrait faire disparaître le manque à gagner résultant de l'infériorité économique subie sur le marché du travail par les femmes en emploi.

5.2.2.3 La collectivité

Une troisième solution pourrait être de socialiser les coûts en main-d'oeuvre associés aux soins des enfants (et éventuellement aux travaux domestiques). Cette socialisation impliquerait le versement par la collectivité d'une compensation à la femme qui consacre du temps productif à ces activités.

Dans ce cas, le mode de financement choisi serait de première importance. En effet, la redistribution du revenu opérée entre les individus ou entre les unités familiales est susceptible de varier avec la nature du prélèvement choisi (impôt sur le revenu, cotisation, taxe de vente, etc...), selon son incidence sur les différentes tranches de revenu (taux progressifs, proportionnels ou dégressifs) et selon son impact sur les finances publiques (introducteur d'un nouveau prélèvement fiscal ou compression budgétaire dans un autre secteur).

Egalement, les effets sur la distribution du revenu, sur le travail et sur la natalité peuvent être différents selon les conditions d'éligibilité à la compensation qui seraient adoptées (8).

Compensation à la femme au foyer - Selon une première formule, seule la femme au foyer pourrait être bénéficiaire de cette compensation octroyée par la collectivité. La présence de jeunes enfants pourrait être une condition essentielle à son octroi et le montant versé pourrait, par exemple, varier en fonction de leur nombre et de leur âge. Ou bien, la compensation pourrait être allouée également à la femme qui ne réalise que des travaux domestiques. Dans ce cas, il serait possible de prévoir des clauses limitatives d'attribution relatives à l'âge ou à la participation antérieure au marché du travail ou à l'éducation d'enfant(s) au foyer.

Le niveau de cette compensation pourrait décroître avec celui du revenu familial (ou celui de la femme) ou en être indépendant. La compensation versée pourrait adopter la forme d'une allocation-salaire ou celle plus restrictive d'une rente pour la vieillesse

ou d'une assurance-revenu durant les périodes d'inactivité causées par un accident, une maladie ou une maternité.

L'autonomie financière octroyée par cette compensation dépendrait de ses modalités d'attribution et de l'importance des sommes versées. Par ailleurs, comme elle ne serait disponible qu'à la femme au foyer, elle risquerait de désinciter les femmes à prendre un emploi et d'amener certaines à quitter le leur pour devenir éligibles. Dans ce cas, cette compensation changerait peu le niveau de vie des femmes concernées, mais pourrait leur permettre de ne pas accepter ou de laisser un emploi qu'elles jugent non satisfaisant, et cela, sans perdre toute autonomie financière. Mais, en éloignant certaines femmes du marché de l'emploi et en les empêchant d'acquérir une expérience de travail, l'introduction d'un tel transfert pourrait accroître leur dépendance future en réduisant leurs capacités de gains à long terme; ce problème se poserait peu si le transfert n'est pas très considérable et si, de l'autre côté, les salaires féminins sont assez élevés et les conditions de travail adéquates.

Si la compensation variait négativement avec le revenu de l'unité familiale, elle serait peut-être susceptible d'inciter le conjoint à réduire son temps de travail ou à choisir, dans certains cas, un emploi plus intéressant, mais moins lucratif. Tout cela dépendrait du niveau de la compensation et de son taux de réduction en fonction des revenus familiaux.

Sur le seul plan de la rentabilité économique, on peut s'interroger, toutefois, sur l'efficacité d'une mesure qui aurait pour effet d'amener certaines femmes très productives à quitter le marché de l'emploi et certains conjoints à réduire leur temps de travail si de telles réactions étaient observées; bien entendu, cela risquerait de se produire seulement si la compensation versée était particulièrement élevée.

Si elle était liée à la présence d'enfant(s) et variait en fonction de leur nombre et de leur âge, elle serait peut-être susceptible d'exercer certaines incitations à la natalité, tout dépendant encore là de son importance.

En faisant abstraction du mode de financement adopté, on peut dire qu'une compensation de ce genre entraînerait un transfert de revenu des célibataires et des couples dans lesquels les deux conjoints détiennent un emploi vers les femmes au foyer ou, si l'on veut, vers les unités familiales comportant une femme au foyer.

Compensation à la femme en emploi - Cette compensation de la collectivité pourrait, par contre, s'adresser uniquement à la femme en emploi et la compenser des coûts de travail qu'elle encourt en vertu de ses responsabilités familiales (coûts uniquement reliés aux enfants ou coûts reliés également aux activités domestiques). Selon le cas, la compensation pourrait adopter des formes diverses: allocation de frais de garde, subvention directe aux garderies, allocation couvrant les frais d'entretien ménagers, etc...

Cette compensation pourrait être liée à la présence d'enfants et varier avec leur nombre et leur âge. Elle pourrait être indépendante du revenu familial (ou de celui de la femme) ou décroître avec lui. Elle pourrait aussi être plus englobante et venir dédommager la femme pour les pertes de revenu subies lors de maternité. Les interventions de ce type peuvent être diverses: congé de maternité payé, garantie de réemploi, maintien des assurances sociales et des avantages sociaux liés à l'emploi, éligibilité à des subventions spéciales de recyclage lors de la réinsertion à l'emploi, etc...

Une compensation de ce type entraînerait une redistribution du revenu vers les unités familiales dans lesquelles les femmes sont en emploi. Elle pourrait inciter les femmes à prendre un emploi ou simplement le permettre à celles qui le désirent en enlevant les barrières monétaires ou organisationnelles (présence de substituts, rigidité des modes de participation au travail rémunéré) qui les en empêchent.

Selon la forme de la compensation versée et son importance, les femmes en emploi pourraient voir disparaître certains obstacles actuels à la maternité et certaines d'entre elles pourraient être incitées à accroître la taille de leur famille.

On pourrait également concevoir une compensation dont le niveau décroît avec le revenu de l'unité familiale (ou seulement avec celui de la femme) afin de rendre cette mesure plus redistributive. Dans ce cas, certains conjoints pourraient être incités à réduire leurs heures de travail ou à choisir des postes plus intéressants, mais moins lucratifs. Toutefois, on peut se demander encore là, en s'appuyant uniquement sur un critère de rentabilité économique, si une mesure qui aurait pour effet d'inciter seulement les femmes les moins productives (à faible salaire) à entrer sur le marché du travail peut être considérée comme un intervention efficace.

Compensation à la femme au foyer et à la femme en emploi - Actuellement, les femmes supportent la plupart du temps le coût en main-d'oeuvre associé à l'enfant, qu'elles soient au foyer ou en emploi, et elles subissent, à ce titre, des pressions ambivalentes face à l'alternative d'une activité rémunérée. Dépendantes financières au foyer, l'emploi est la seule façon pour elles d'acquérir une certaine autonomie financière. Mais, quand elles y songent, le soin des enfants et les travaux domestiques, qu'elles assumaient auparavant souvent gratuitement contre subsistance, prennent figure de coûts prohibitifs ou de fardeau de travail supplémentaire pour plusieurs d'entre elles.

Dans ce contexte, l'introduction d'une compensation versée uniquement aux femmes au foyer équivaudrait à faire rétribuer, par les personnes seules et les couples en emploi, le travail que les premières effectuent alors que ceux-là devraient se charger eux-mêmes ou confier à d'autres, moyennant rémunération, leurs propres travaux domestiques et la garde de leurs enfants.

Par contre, l'instauration d'une compensation allant seulement aux femmes en emploi reviendrait à faire porter le fardeau financier des responsabilités familiales de celles-ci aux contribuables sans enfant et aux familles dans lesquelles la femme se charge elle-même des tâches ménagères et éducatives, et ce, au prix d'un manque à gagner pour cette dernière.

L'une ou l'autre de ces formules appliquée de façon exclusive privilégierait un modèle de comportement aux dépens d'un autre et interférerait dans le choix du lieu d'activité principal de la femme.

Une compensation instituée à la fois pour la femme au foyer et pour celle en emploi serait donc à cet égard plus neutre. En enlevant les contraintes financières pour la femme au foyer, d'une part, et les barrières à l'emploi que constitue souvent la question des substituts familiaux adéquats et accessibles monétairement et physiquement pour la travailleuse, d'autre part, une telle compensation serait susceptible d'accroître les possibilités réelles de choix qui s'offrent à la population féminine.

Toutefois, une compensation décroissante avec les ressources de l'unité familiale serait orientée davantage vers les familles monoparentales, vers les couples dans lesquels un seul des conjoints travaille et vers ceux dans lesquels les deux conjoints occupent des emplois irréguliers, peu rémunérateurs ou à temps partiel. La neutralité du transfert, par rapport à l'activité de la femme principalement, serait alors atténuée, surtout si le taux de réduction de la compensation en fonction du revenu familial est assez élevé. La même remarque vaut si le transfert est fortement décroissant avec le seul revenu de la femme.

Dans l'hypothèse de l'introduction d'une compensation accessible à la femme au foyer et à celle en emploi, l'importance du transfert de revenu opéré globalement vers les femmes au foyer et vers les femmes en emploi dépendrait donc, à ce moment, des modalités d'octroi et de la façon dont se distribuent les enfants et les revenus entre ces deux types d'unités familiales.

Le niveau de richesse collective et les possibilités de redistribution - Il semble douteux de croire que, dans un proche avenir, la collectivité en vienne à considérer la tâche de soigner et d'éduquer les deux ou trois enfants que comprendra la famille moyenne comme une profession devant monopoliser la totalité des forces productives de la mère durant les quarante années et plus que dure sa vie active.

Aussi, dans l'hypothèse de l'instauration d'une compensation de type collectif, il nous apparaît illusoire de penser que le niveau actuel de richesse, de même que la volonté populaire puissent permettre le versement d'une compensation aux mères au foyer, à la fois si prolongé qu'il serait effectué durant l'entièreté de leur vie active et à la fois si élevé que celles-ci ne retireraient pas des avantages, au moins pécuniaires, de la participation au marché du travail à un moment ou à un autre (9).

Dans le même ordre d'idée, il est plausible de penser que les travaux d'ordre domestique effectués dans l'unité familiale seront toujours considérés davantage comme des services privés rendus aux membres de la famille que comme une participation à l'entretien de la main-d'oeuvre se devant de recevoir à ce titre une reconnaissance économique collective.

Des limites similaires s'appliquent à la compensation des coûts de travail supplémentaires rencontrés par les femmes en emploi et à la mise sur pied par la collectivité de substituts familiaux gratuits de tout genre.

Dans notre société, la famille est vue comme une unité économique qui doit généralement satisfaire seule à la plupart de ses besoins généraux, grâce aux activités de production internes et externes de ses membres et au partage des ressources opéré à l'intérieur.

Même si la collectivité s'accordait à reconnaître économiquement, plus qu'elle ne le fait maintenant, les externalités positives produites par les parents qui assurent la reproduction démographique, on peut penser que les activités réalisées sur le marché du travail recevront toujours une compensation supérieure à celle allant aux activités effectuées au foyer.

Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que les conceptions actuelles existant sur la famille et sur le travail en viennent à se transformer radicalement ou bien que, dans une conjoncture tout à fait nouvelle, l'Etat se voit obligé de rémunérer les adultes pour qu'ils acceptent d'assurer la reproduction démographique jugée nécessaire à la croissance optimale de la population, situation tout à fait lointaine à l'heure actuelle.

Dans la plupart des économies, sinon dans toutes, la production pour les autres, c'est-à-dire celle qui n'est pas dirigée vers son unité familiale, reçoit la plus grande valorisation extérieure en termes d'accès aux ressources globales de l'économie. Par contre, à cause de l'interdépendance plus forte existant entre les membres d'une même unité familiale, on considère généralement que le temps consacré à son foyer procure du loisir ou permet d'épargner, d'accroître son capital ou sa consommation et qu'il tire sa principale gratification de l'accroissement de son bien-être ou de celui des siens.

En résumé - Si les mesures choisies amènent les femmes à se cantonner davantage dans les activités au foyer, elles ne pourront pas, étant donné le niveau de la compensation allouée, leur procurer un statut financier comparable à celui des femmes en emploi, à plus forte raison à celui des hommes, ni contribuer à la valorisation des emplois qu'elles exercent généralement, ni leur faciliter une plus grande participation sociale.

Si les mesures choisies amènent plutôt une participation accrue des femmes au marché du travail, il est possible, à ce moment, qu'elles soient disposées à investir davantage dans leur préparation à l'emploi, qu'elles se montrent plus disponibles et plus attachées à leur activité professionnelle et qu'elles voient alors leurs possibilités et leurs conditions d'emploi s'améliorer.

Toutefois, dans l'hypothèse du maintien de la division actuelle du travail selon le sexe, l'on ne peut affirmer que ces mesures permettraient aux femmes d'atteindre une égalité économique et une insertion sociale intégrales en tant que groupe. Les femmes continueraient généralement à partager leur temps et leurs préoccupations entre des responsabilités familiales importantes, mais non ou peu récompensées, et des responsabilités professionnelles et sociales moins soutenues et souvent identifiées de façon étroite comme étant à spécificité féminine.

5.2.3 Les limites de la division actuelle du travail selon le sexe

Toutes les mesures avancées précédemment, compensation des activités familiales par le secteur de production, par le conjoint ou par la collectivité, si elles peuvent atténuer la dépendance et l'infériorité économiques de la population féminine, ne peuvent solutionner le problème de façon complète.

D'abord, l'emploi est une réalité sociale pour la plupart des femmes à un moment ou à l'autre de leur vie et l'on ne peut entrevoir que cette réalité disparaisse dans un avenir prochain si les tendances actuelles de participation se maintiennent. L'égalité économique pour les femmes doit donc s'obtenir pour une bonne part sur le marché du travail.

Mais tant que, en vertu de la division du travail selon le sexe prévalant, les femmes seront affectées de façon privilégiée aux activités familiales, elles seront justifiées d'acquérir en majorité une formation professionnelle inférieure parce qu'elle est moins susceptible d'être rentabilisée sur le marché du travail. Elles seront également justifiées de démontrer une participation moindre à la main-d'oeuvre sur le plan quantitatif ou qualitatif: carrière interrompue, roulement plus élevé à l'emploi, durée de travail plus courte, disponibilité plus faible, moindre combativité mise à la défense de leurs intérêts de travailleuses, etc...

De leur côté, les employeurs seront justifiés de chercher en elles des compétences spécifiquement féminines, de les considérer en tant que main-d'oeuvre transitoire et de les rémunérer à titre de célibataire sans dépendant ou de travailleuse d'appoint de l'unité familiale. Il leur sera facile de perpétuer leurs comportements proprement discriminatoires et ségrégationnistes. Les femmes continueront d'être affectées aux postes secondaires, faiblement rémunérés et comportant peu d'avantages sociaux et de sécurité d'emploi, et cela, peut-être plus ouvertement qu'auparavant si elles reçoivent de leur conjoint ou de la collectivité une certaine compensation pour leurs activités familiales.

Même si les congés de maternité, les subventions de recyclage ou le coût du maintien du salaire lors des absences pour raisons familiales ne sont pas à charge de l'entreprise mais sont plutôt supportés collectivement, les entreprises seront justifiées, dans certains cas, de maintenir une certaine discrimination à l'emploi envers les femmes susceptibles de manifester un attachement plus faible au travail. Cela risque de se produire pour les postes exigeant une grande disponibilité, une connaissance approfondie de l'entreprise et du personnel et ceux pour lesquels le départ du titulaire cause des pertes importantes pour l'entreprise, pertes qui ne sont pas toujours facilement compensables.

Certes, une offre de substituts familiaux adéquats est susceptible d'améliorer la continuité et la qualité de la participation de la femme à la main-d'oeuvre. Toutefois, seule la disparition des emplois à spécificités féminines et masculines sur le marché et, pour cela, la disparition des rôles féminins et masculins au foyer et un égal partage des responsabilités familiales entre conjoints seraient de nature à entraîner une plus grande égalité économique entre les hommes et les femmes.

Dans ce sens, Steven H. Sandell écrit:

> "... si les femmes en venaient à se libérer des lits d'enfant et de la cuisine et si les hommes et les femmes partageaient plus également les travaux de la maison, ou si des services de garde pour les enfants devenaient facilement disponibles et socialement acceptables, nous devrions nous attendre à ce que le modèle de participation au marché du travail des hommes et des femmes devienne similaire. Avec une durée

> attendue de participation à la main-d'oeuvre semblable et, ainsi, des incitations égales à investir en capital humain, les structures de salaire et d'occupation des hommes et des femmes devraient montrer une plus grande similarité. Si les rôles à l'intérieur du foyer sont partagés également, un marché du travail opérant de façon efficace, non seulement permettra, mais produira des incitations à l'égalité des sexes dans le monde occupationnel. Le plus grand pas que les femmes peuvent faire vers l'atteinte de l'égalité des chances sur le marché du travail est peut-être de réaliser une égalité réelle au foyer." (10)

Dans ce cas, le manque à gagner associé à l'enfant et aux travaux domestiques ne serait pas ressenti par les personnes d'un seul sexe durant toute la vie, mais serait partagé entre les parents. Les conséquences (discrimination, ségrégation, perte et disparité de gains) se concentreraient pour les deux conjoints à une période de la vie (principalement durant le jeune âge des enfants) et seraient moins importantes pour chacun.

Au lieu d'être limités dans leur mode d'action au modèle traditionnel "père - principal pourvoyeur" et "mère - principale responsable des activités familiales" et d'être restreints dans l'expression de leurs préférences et dans la réalisation de leur autonomie, la femme et l'homme verraient accroître le champ des alternatives offertes et seraient susceptibles de se réaliser davantage selon leurs talents et leurs affinités. Il n'est pas certain que la société, globalement, n'y gagnerait pas à avoir des hommes plus conscients des valeurs familiales et des femmes plus proches de l'effort collectif de production.

5.3 Les lignes directrices d'une stratégie d'action

L'objectif global choisi est donc que la population féminine soit traitée en toute équité, c'est-à-dire qu'elle tende "vers l'égalité économique, non pas nécessairement au niveau des ressources pécuniaires, mais par l'égalité dans l'environnement, dans l'accès à l'éducation et aux moyens de culture, dans la sécurité et l'indépendance ainsi que dans la considération sociale".

Pour arriver à poser les lignes directrices d'une stratégie d'action dans ce sens, nous avons fait, au cours des pages précédentes, une réflexion (11) sur le contexte humain, social, économique et politique que nous résumons dans les considérations suivantes.

5.3.1 Considérations sur les rôles sociaux

1) Mise à part la mise au monde des enfants, nous croyons que les femmes ne possèdent pas, dans leur nature même, des dispositions innées leur donnant des avantages comparatifs importants sur les hommes pour le soin des enfants et la réalisation des travaux domestiques dans le contexte de la société actuelle. Par contre, nous reconnaissons l'influence exercée par les valeurs culturelles à ce propos.

2) Avec l'évolution technique et la diminution de l'importance accordée à la force physique qui s'en est suivie, nous pensons que les femmes ne possèdent pas, au niveau de leurs potentialités mêmes, de désavantages comparatifs marqués sur les hommes dans la réalisation de la plupart des activités exercées sur le marché du travail. Encore là, pourtant, nous reconnaissons la portée de l'acquis au niveau des connaissances et de l'expérience.

3) La culture, les traditions, les institutions sociales et les connaissances scientifiques et techniques d'une société contribuent à la formation des valeurs et des préférences et à la détermination des attitudes et des comportements des individus. Etant donné les changements survenus, les femmes ne forment pas un groupe homogène quant à leurs préférences et à leurs possibilités.

   Si la plupart ont développé, dans notre société, une spécialisation plus grande pour les activités de type familial par opposition à celles de type professionnel, certaines sont placées devant des alternatives d'activités plus larges qu'elles sont disposées à assumer.

4) L'unité familiale n'est pas composée de membres parfaitement identiques quant à leurs valeurs, à leurs goûts et à leurs besoins pressentis. Au niveau de la prise de décision, elle ne constitue pas toujours une association de partenaires égaux parce que l'apport financier de chacun des conjoints joue souvent un rôle prédominant dans la détermination du pouvoir que chacun détiendra et des préférences individuelles qui prévaudront.

5) L'institution familiale est devenue surtout un lieu de consommation et de distribution. Une bonne partie des décisions importantes touchant le mode d'existence des individus est prise à d'autres niveaux de l'organisation sociale, d'où diminution de l'importance du rôle tenu par la femme dont les activités se concentrent uniquement à l'intérieur du foyer.

5.3.2 Considérations sur les solutions au problème de dépendance et d'infériorité économiques des femmes dans le contexte de la division actuelle du travail selon le sexe

6) Dans notre mode d'organisation économique, les interventions qui reporteraient uniquement sur les entreprises les charges familiales des travailleurs risqueraient d'être néfastes pour ceux ou celles qui ont des responsabilités familiales. A cause des coûts salariaux plus élevés que l'emploi de ceux-ci entraînerait pour les entreprises qui recherchent la minimisation de leurs coûts, ces dernières pourraient être incitées à exercer à leur égard une discrimination au niveau de l'embauche, des mises à pied et des autres conditions de travail et à leur préférer les travailleurs sans dépendant.

7) En dépit des difficultés d'application qu'il pourrait comporter, un transfert obligatoire des maris vers les femmes réalisant des activités familiales pourrait concourir à atténuer le problème de dépendance et d'infériorité économiques vécu par la majorité d'entre elles. Toutefois, il ne serait pas susceptible de régler le problème d'insuffisance financière rencontré par les femmes appartenant à des unités familiales à bas revenus. Il ne pourrait pas

non plus lever pour les mères les obstacles à l'exercice d'un emploi rémunéré, ni compenser pleinement ou corriger les conditions inférieures d'emploi obtenues par la majorité des travailleuses.

8) Selon la forme adoptée, une compensation par la collectivité des coûts en main-d'oeuvre associés à l'enfant (et éventuellement aux travaux domestiques) encourus par les femmes serait de nature à entraîner une redistribution du revenu vers la population féminine ou, du moins, vers certains groupes féminins. Elle pourrait aussi exercer une influence sur le choix de leur lieu de travail: foyer ou marché du travail.

Toutefois, étant donné le niveau de la richesse collective, l'organisation sociale et la division du travail selon le sexe prévalant, cette compensation ne serait pas en mesure de faire disparaître totalement leur statut d'infériorité économique, et cela, au foyer comme sur le marché du travail.

D'abord, il semble que les activités réalisées pour soi et pour les membres de son unité familiale recevront toujours une valorisation économique extérieure (en termes d'accès aux ressources de la collectivité) inférieure à celle récompensant le travail exécuté pour les autres sur le marché.

Ensuite, en vertu des lois régissant le fonctionnement du marché du travail, une participation à l'emploi moins soutenue, du point de vue qualitatif ou quantitatif, de la part des femmes assumant aussi la responsabilité de la plupart des tâches familiales, entraînera habituellement toujours une rémunération inférieure à celle allant à leurs conjoints dégagés entièrement pour l'emploi.

5.3.3 Considérations sur les limites de la division actuelle du travail selon le sexe

9) La participation au marché du travail correspond à une réalité sociale pour la grande majorité des femmes à un moment ou à un autre de leur vie active et l'on ne peut entrevoir

la disparition de cette réalité dans un proche avenir pour elles, si l'on en croit les tendances actuelles. L'atteinte de l'égalité économique pour les femmes semble donc passer, pour une bonne part, par l'atteinte de l'égalité économique sur le marché de l'emploi.

10) Si, au niveau social, une implication plus grande des hommes dans les activités familiales et des femmes dans les activités professionnelles est, selon nous, susceptible de produire des effets nets positifs, elle apparaît essentielle, au niveau économique, à la disparition des emplois spécifiquement masculins et spécifiquement féminins et à la réalisation de l'égalité des chances pour les femmes sur le marché du travail.

5.3.4 Enoncé des lignes directrices

Ces dix considérations, alliées à l'analyse déjà élaborée dans la problématique au chapitre I concernant la contribution des femmes au bien-être de l'unité familiale et des parents à celui de la collectivité, nous amènent à formuler quatre lignes directrices pour une stratégie d'action.

Première ligne directrice - Parce que c'est une condition essentielle à l'atteinte de l'égalité économique entre les populations féminine et masculine, la collectivité devrait, au niveau de ses structures et de ses institutions, tendre à accorder aux hommes et aux femmes les mêmes privilèges et les mêmes droits et les amener à exercer des responsabilités similaires, particulièrement en ce qui a trait à la vie familiale, à l'éducation, au travail et à la participation sociale et politique. Ceci devrait se réaliser, sinon au niveau de chacune des unités familiales, du moins dans l'ensemble de la population.

Cette première ligne directrice apparaît aussi un préalable à l'édification d'une société dans laquelle tous les citoyens, sans égard à leur sexe, se sentent concernés par les décisions sociales, économiques et politiques et où ceux qui prennent les décisions à ces niveaux sont conscients des valeurs familiales.

Deuxième ligne directrice - Tant qu'il existera, dans la majorité des unités familiales, une complémentarité dans l'apport économique des deux conjoints et non pas une symétrie et que, en conséquence, l'un sera davantage affecté aux activités de production interne du foyer et retirera pour cela de son travail des avantages monétaires et sociaux inférieurs à ceux allant à l'autre conjoint, la collectivité devrait imposer des règles minimales obligatoires touchant le partage des ressources entre les conjoints au cours de l'union.

Aussi, elle reconnaîtrait dans les faits:

- que l'unité familiale regroupe encore souvent des personnes dont l'affectation du temps productif se fait de façon complémentaire;

- que chacun des conjoints contribue par son travail au bien-être de l'unité familiale;

- et que chacun, en conséquence, a le droit de participer à la propriété et à la gestion des signes tangibles de ce bien-être.

Cette ligne directrice tire sa justification de la réalité historique et d'une préoccupation d'équité dans une société caractérisée par l'importance de la détention d'un pouvoir d'achat, par la fragilité des unions et par la difficulté d'une intégration complète au marché du travail après une participation peu soutenue ou un temps d'absence.

La proposition d'un partage accru des ressources entre conjoints revient à accorder, dans les faits, une valeur économique plus rapprochée du temps de travail de chacun des conjoints dans une famille donnée. Elles nous apparaît justifiée dans la mesure où, dans la plupart des unités familiales, l'affectation du temps de travail de chacun se fait ordinairement sur la base de l'assentiment des deux conjoints, et non seulement à partir d'une décision unilatérale de la part de la femme, dans un contexte culturel et social où cette dernière n'est souvent pas entièrement libre de décider de son lieu d'activité personnel et ne doit donc pas avoir à supporter seule les effets qu'exerce cette affectation de son temps productif sur ses potentialités de gains actuelles et futures et sur celles de la population féminine en général.

Par ailleurs, cette deuxième ligne directrice peut aller dans le sens de la première si elle entraîne une meilleure affectation du temps productif de chacun des conjoints. En effet, parce que le temps de travail au foyer de la femme a eu tendance à être bon marché, on a pu être porté à en faire un usage abondant, sans compter également les effets pervers que cette affectation a été susceptible d'exercer sur le prix de la main-d'oeuvre féminine employée à produire des substituts familiaux ou à remplir des fonctions étiquetées à spécificité féminine.

En reconnaissant la valeur économique d'un travail productif qui était, selon nous, auparavant sous-estimé (le travail du conjoint dans une unité familiale donnée), les membres de chaque unité pourront être amenés à réaliser une affectation plus optimale du temps de travail de chacun et il pourra aussi en découler une meilleure affectation, ainsi qu'une plus juste compensation de la main-d'oeuvre féminine sur le marché du travail.

Quand l'unité familiale sera devenue une association de personnes individuellement autonomes au niveau de leurs activités et de leurs moyens financiers, la nécessité des interventions de ce type sera de beaucoup réduite. L'on pourra, à ce moment, privilégier la liberté des ententes entre les individus sans qu'elle ne crée de préjudices aux personnes d'un sexe donné.

Troisième ligne directrice - Afin que soit maximisé, pour les individus et pour la collectivité, le bien-être retiré de la reproduction démographique, la collectivité devrait intervenir principalement à trois niveaux.

D'abord, elle devrait opérer un transfert uniforme et individualisé visant à compenser une partie du coût en main-d'oeuvre encouru par le parent qui, à cause d'enfant(s) en bas âge, se voit limité dans l'exercice d'un travail rémunéré ou doit supporter des coûts de travail supplémentaires sous forme de frais de garde.

Pour préserver son caractère de neutralité, cette compensation devrait être versée au parent qui remplit les conditions d'éligibilité, et cela, sans égard à son sexe, à son lieu d'activité (maison ou marché du travail), à son revenu et à celui de son conjoint. Ce transfert pourrait faire partie ou non du revenu

imposable de la personne bénéficiaire. Les deux parents qui se partageraient le coût en main-d'oeuvre de leur(s) jeune(s) enfant(s) (soit sous forme de temps soustrait à l'activité rémunérée, soit sous forme de frais de garde) pourraient se diviser la valeur de la compensation allouée. (12)

Ensuite, la collectivité devrait faciliter aux parents, sans égard à leur sexe, l'exercice conjoint de la procréation et d'un travail rémunéré ou les aider à se réintégrer à l'emploi en faisant la promotion de modes de participation souples au marché du travail, en s'assurant que des substituts familiaux adéquats sont accessibles et en prenant à son compte le coût de la garantie d'emploi, du maintien de la rémunération et de la protection sociale ou celui du recyclage du parent qui, en certaines circonstances, doit interrompre son activité professionnelle afin de remplir certaines obligations parentales.

Troisièmement, la collectivité devrait compenser, de façon décroissante avec le revenu de chacun des parents, les coûts généraux en ressources que représentent les enfants de façon à ce que les besoins reconnus essentiels dans notre société soient satisfaits dans toutes les familles (13).

Cette ligne directrice vient de la reconnaissance que la reproduction démographique est une fonction essentielle à la survie de la collectivité. Tout comme la production, elle contribue dans notre collectivité au bien-être global; tout comme elle, elle est utilisatrice de temps, d'effort et de ressources mais, contrairement à elle, elle ne reçoit pas ou peu de compensation économique actuellement.

Comme tout adulte, pour être autonome, doit pouvoir assurer sa propre subsistance et que la procréation peut exercer des effets négatifs sur son intégration au marché du travail et aux autres niveaux de la société, la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures permettant au parent de concilier son rôle de producteur et de reproducteur ; celles-ci doivent être neutres par rapport à son sexe et à son lieu d'activité.

Une redistribution verticale des ressources vers les familles à revenu faible, conçue de façon à limiter les effets d'incitation négatifs, est également nécessaire pour briser le cycle de la dépendance et de la pauvreté qui se réproduit souvent de génération en génération et pour limiter les coûts sociaux associés à la pauvreté.

Les interventions de ce type, variables selon l'époque, seront probablement toujours utiles pour que les individus adoptent un comportement démographique qui se rapproche de celui qui est jugé optimal par la collectivité et qu'ils puissent également bénéficier de ressources physiques et monétaires suffisantes pour pouvoir remplir cette fonction de façon jugée adéquate par la collectivité. Tant que subsistera, au niveau de la collectivité, une certaine interdépendance entre les individus, c'est-à-dire un certain souci de la situation de bien-être des autres, un intérêt concernant la répartition relative des richesses et des connaissances, etc..., il risquera d'exister un certain lien entre l'accroissement relatif souhaité des ressources et de la population. En ce sens, les activités de reproduction des uns produiront toujours des externalités chez les autres.

Quatrième ligne directrice - L'introduction de l'égalité des chances ne conduit pas nécessairement à l'égalité des situations quand on part d'une position qui se caractérise, à des degrés divers, par l'inégalité des conditions effectivement vécues et des possibilités offertes, telle que celle qui est détenue par les femmes.

Pour que s'instaure, entre les hommes et les femmes et, également, à l'intérieur de la population féminine, une égalité au niveau des conditions de vie, de développement humain et de participation à la société, la collectivité devrait, d'une part, imaginer et mettre en oeuvre toute une gamme de mesures multi-directionnelles orientées vers des buts et des groupes féminins plus circonscrits et, d'autre part, effectuer certaines remises en question plus globales qui transcendent les simples différences de traitements accordés aux hommes et aux femmes pour rejoindre le problème des inégalités qui subsistent entre les différentes classes socio-économiques.

Comme les femmes sont actuellement surreprésentées au bas de la pyramide sociale, il y a fort à parier que les seules interventions dirigées vers l'octroi d'une égalité théorique des droits et des responsabilités resteraient d'un effet limité si elles n'étaient appuyées par des efforts délibérés et réitérés visant à amener leur réalisation effective.

On associe parfois l'égalité des chances à la réalisation du critère "pouvoir choisir". Selon Gail C.A. Cook (14), cette situation prévaudrait:

> "... si chacun, quel que soit son sexe, pouvait, en faisant un choix donné, en tirer les mêmes avantages, en subir les mêmes inconvénients ou en payer les mêmes couts."

Cette proposition, selon nous, a des implications sociales très larges. Pour qu'il y ait égale possibilité de choix en ce qui a trait au choix du lieu d'activité, il faudrait que les hommes et les femmes puissent, au niveau de chacun des couples, retirer d'un emploi une rémunération à peu près identique, qu'ils sacrifient les mêmes avantages en restant au foyer et qu'ils encourent les mêmes inconvénients, par exemple, dans l'exercice d'un travail à l'extérieur.

Présentement, cette situation est exclue puisque les hommes reçoivent une reconnaissance économique généralement supérieure de leur travail (rémunération, alternatives d'emploi, possibilités d'avancement). Ceux-ci sacrifieraient donc plus que les femmes en ayant une participation moins soutenue au marché du travail. Etant donné la conception des rôles sociaux qui prévaut, les femmes encourent plus d'inconvénients à exercer une activité rémunérée que les hommes car elles doivent ordinairement consacrer plus de temps que leur conjoint aux travaux à l'intérieur du foyer.

Désirer que les hommes et les femmes reçoivent mêmes avantages, mêmes coûts et mêmes inconvénients de leurs choix particuliers quand on pense à la vie familiale, à l'éducation et au marché du travail, c'est réclamer, du moins au niveau de chacun des couples, une équivalence de rémunération pour l'homme et pour la femme et, pour cela, une équivalence des rôles sociaux au foyer et une équivalence des activités sur le marché, si cette dernière est essentielle à l'équivalence des rémunérations. Il nous apparaît douteux que des simples interventions au niveau de l'égalité théorique des chances réussiraient à transformer ces situations.

Mais, si par des interventions fructueuses, on ne faisait que passer d'une société hiérarchisée et stratifiée, où les hommes sont surreprésentés en haut de la pyramide sociale et les femmes sous-représentées, à une société aussi hiérarchisée, mais où les hommes et les femmes sont également représentés à chaque strate, il risquerait de subsister une très grande inégalité dans les possibilités offertes à l'intérieur même de la population féminine. De plus, la possibilité d'exercer des choix étendus et de s'auto-déterminer serait alors principalement l'apanage des hommes et des femmes les plus favorisés.

Un accès plus grand au bien-être pour l'ensemble de la population féminine ne paraît donc pas pouvoir se réaliser sans une répartition plus marquée du bien-être pour tous et sans, alors, des changements d'ordre sociétal impliquant un meilleur partage du pouvoir, du savoir et de l'avoir entre les individus.

Renvois du chapitre V

(1) Les choix offerts aux hommes sont, par là même, restreints également, ceux-ci se devant d'être d'abord les pourvoyeurs extérieurs de l'unité familiale et n'ayant, qu'au prix de fortes sanctions, la possibilité effective de partager leur temps productif entre les activités au foyer et les activités sur le marché du travail.

(2) Le coût de dissolution d'une union peut être élevé pour une femme mère de plusieurs enfant, sans expérience d'emploi et qui a passé plusieurs années au foyer.

(3) Cas particulièrement patent dans certaines situations de rupture ou d'abandon.

(4) TAWNEY, R.H., "The Religion of Inequality", Wealth, Income and Inequality, A.B. Atkinson, Suffolk, The Chaucer Press, 1973, p. 22, (traduction libre).

(5) Nous aurions pu choisir un autre objectif. Gail C.A. Cook, éditeur et co-auteur d'un livre qui constitue une contribution remarquable à l'analyse du rôle de la femme dans l'économie canadienne, choisit pour sa part l'objectif "Pouvoir choisir pour les Canadiens et les Canadiennes". Cet objectif qu'elle définit de façon précise sert de critère d'évaluation de la situation de la femme en ce qui a trait principalement à la vie familiale, à l'éducation et au travail. Nous lui avons préféré un objectif plus final "L'égalité économique pour la population féminine" que nous assortissons plus loin d'une stratégie d'action dont les lignes directrices se veulent des critères d'évaluation et des guides pour l'action explicites et opérationnelles. Voir: COOK, G.C.A., éditeur et al., L'objectif pour les canadiennes: Pouvoir choisir. Statistique Canada en association avec l'Institut de Recherches C.D. Howe, Ottawa, Information Canada, 1976.

(6) BILLER, H.B., Paternal Deprivation, Lexington Books, D.C. Health & Co., 1974.

FREDRIKSSON, I., "The Future Role of Women", Futures, décembre 1969.

HETHERINGTON, M.E., et PARKE, R.D., Child Psychology: a Contemporary Viewpoint, McGraw-Hill, 1975.

LLOYD, B. et ARCHER, J. (eds.), Exploring Sex Differences, Academic Press, 1976.

LYNN, D.B., The Father: his Role in Child Development, Brooks-Cole, 1974.

MAUCO, G., La paternité, Paris, Editions universitaires, 1971.

MEAD, M. et NEWTON, N., "Fatherhood", Reading in Child Development and Relationships. SMART, R.C. et SMART, M.S. (eds), The Macmillan Co., 1972, p. 9-13.

MICHEL, A., Activité professionnelle de la femme et vie conjugale, C.N.R.S., 1974.

PARKE, R.D. et O'LEARY, S., "Father-Mother-Infant Interaction in the Newborn Period: Some Findings, Some Observations, and Some Unresolved Issues", The Developing Individual in a Changing World, (vol. 2), Social and Environmental Issues, K. Riegel et J. Meacham (eds.), La Haie, Mouton, 1975.

THIBAUT, O., "La différenciation sexuelle: phénomène naturel?", Vivre au féminin, Cahiers français, mi-août 1975, no. 171, pp. 45-51.

(7) GALBRAITH, J.K., La science économique et l'intérêt général, Gallimard, 1974.

(8) A ce sujet, consulter G.C.A. Cook et M. Eberts qui ont établi des estimations portant sur l'impact au Canada d'un programme de salaire à la maîtresse de maison financé par l'impôt sur la participation des femmes au marché du travail: COOK, G.C.A., éditeur et al, op. cit., p. 165-170.

(9) Il faut noter cependant que l'Etat, par le truchement de transferts divers (aide sociale, assurance-chômage, rente de survivant, pension à la veuve d'un accidenté du travail, etc.) permet déjà le versement d'une compensation de façon sporadique ou continue à un bon nombre de femmes demeurant pour la plupart au foyer. Les sommes ainsi allouées, dont la répartition est inégale, sont importantes et elles constituent souvent une reconnaissance implicite des activités réalisées au foyer.

(10) SANDELL, S.H., extrait d'un commentaire portant sur un article de C.D. Phelps intitulé: "Is the Household Obsolete?", American Economic Review, vol. 62, no. 2, mai 1962, p. 176, (traduction libre).

(11) Cette réflexion a été guidée par des considérations de nature économique avant tout; elle peut donc, à l'occasion, paraître appauvrir le contenu humain ou social sous-jacent.

(12) On discutera, au chapitre VII, des modalités d'application de cette mesure de même que de ses possibilités de financement, non pas nécessairement par le biais de nouveaux impôts, mais largement par une meilleure affectation des aides déjà consenties à la famille par l'intermédiaire de la fiscalité et d'autres programmes.

(13) Le contenu de la note précédente (12) s'applique.

(14) COOK, G.C.A., éditeur et al, op. cit., p. 2.

Autres ouvrages consultés

BAKER MILLER, J., Toward a New Psychology of Women, Beacon, 1976.

CENTRE DE RECHERCHE SUR LA FEMME, Analyse socio-économique de la femme québécoise, Montréal, juin 1972.

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LA SITUATION DE LA FEMME AU CANADA, Rapport sur la situation de la femme au Canada, Ottawa, Information Canada, 1970.

DE BEAUVOIR, S., Le deuxième sexe, Gallimard, 1949.

DOCUMENTATION FRANCAISE (LA), Vivre au féminin, Cahiers français, no. 171, Paris, mai-août 1975.

EICHLER, M., "The Equalitarian Family in Canada?", Mariage, Family and Society: Canadian Perspectives, S. Parvez Wakil (ed.), Toronto, Butterworth Co. (Canada) Ltd., 1975, p. 223-237.

FRONTIERS: a Journal of Women Studies, "Women and Work", University of Colorado, Boulder (Col.), vol. 1, no. 1, automne 1975, p. 1-80.

MAUDUIT, J., La révolte des femmes, Fayard, 1971.

Review of Radical Political Economics (The), "Women and the Economy", Rutgers University, New Brunswick (New Jersey), vol. 8, no. 1, printemps 1976, p. 1-58 et p. 73-97.

ROBERTS, J.I. (éd.), Beyond Intellectual Sexism: a New Woman, a New Reality, McKay, 1976.

SULLEROT, E., La femme dans le monde moderne, Hachette, 1970.

SULLEROT, E., Les françaises au travail, Coll. Les Grands Rapports, Hachette, 1976.

LISTE DES TABLEAUX DU PREMIER TOME

II-1 Budget temps quotidien des hommes et des femmes en emploi selon des données se rapportant à quatre pays..... 31

III-1 Espérance de vie à la naissance au Québec..... 63

III-2 Répartition en pourcentage des femmes mariées, veuves et divorcées regroupées suivant l'âge, selon le nombre d'enfants mis au monde, Québec, 1971..... 68

III.1 - 1 Population féminine et rapport de masculinité par groupe d'âge, Québec, 1951, 1961 et 1971..... 81

III.1 - 2 Taux de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel, Québec, 1941-1974..... 82

III.1 - 3 Taux de nuptialité, Québec, 1941-1974..... 83

Age moyen et médian au mariage des célibataires (n'ayant jamais été mariés), Québec, 1941-1974.....

III.1 - 4 Répartition en pourcentage de la population féminine de 15 ans et plus regroupée suivant l'âge, selon l'état matrimonial, Québec, 1951, 1961 et 1971..... 84

III.1 - 5 Divorces et taux de divorces, Québec, 1941-1975..... 85

Age moyen et médian au moment du divorce, Québec, 1969-1974..... 85

III.1 - 6 Taux global de fécondité générale et indice synthétique de fécondité, Québec, 1931-1974, et estimation de la descendance finale des générations nées de 1905 à 1944 au Québec..... 86

III.1 - 7 Répartition des naissances selon l'âge de la mère, Québec, 1963-1974 (Nombre)..... 87

Répartition des naissances selon l'âge de la mère, Québec, 1963-1974 (pourcentage)..... 88

III.1 - 8 Répartition des femmes mariées, veuves et divorcées regroupées suivant l'âge, selon le nombre d'enfants mis au monde, Québec, 1971..... 89

III.1 - 9 Naissances hors mariage au Québec et naissances hors mariage en pourcentage du total des naissances vivantes au Québec et au Canada, 1950-1973..... 90

III.1 - 10 Répartition de la clientèle scolaire selon le niveau d'enseignement et le sexe, et représentation féminine relative, Québec, année 1975-1976.... 91

III.1 - 11 Répartition de la clientèle scolaire de l'enseignement collégial selon le type d'enseignement et le sexe, et représentation féminine relative, Québec, 1975-1976..... 92

III.1 - 12 Répartition en pourcentage des diplômés masculins et féminins de l'enseignement collégial général selon le programme, et représentation féminine relative, Québec, 1974 (Réseau public)..... 93

Répartition en pourcentage des diplômés masculins et féminins de l'enseignement collégial professionnel selon le programme, et représentation féminine relative, Québec, 1974 (Réseau public)..... 93

III.1 - 13 Répartition en pourcentage des diplômés universitaires masculins et féminins des trois cycles selon le grand secteur d'enseignement, et représentation féminine relative, Québec, 1974..... 94

III.1 - 14 Répartition de la population de 15 ans et plus selon le sexe, le groupe d'âge et la fréquentation scolaire, Québec, 1971 (Milliers de personnes et pourcentage)..... 95

III.1 - 15 Taux d'inscription des jeunes aux études à plein temps selon le sexe, l'âge et le revenu familial, Québec et Canada, 1971..... 96

III.1 - 16 Répartition de la population de 15 ans et plus par sexe, par groupe d'âge et selon le niveau de scolarité atteint, Québec, 1971..... 97

IV-1 Population féminine sur le marché du travail selon l'état civil, Québec, 1961 et 1971..... 112

IV-2 Répartition de la population féminine dans dix catégories professionnelles, Québec, 1974..... 117

IV-3 Disparités de revenus observées entre différentes professions, Canada, 1970..... 122

IV.1 - 1 Population féminine hors du marché du travail et taux de croissance selon le groupe d'âge - Québec, 1961 et 1971..... 138

IV.1 - 2 Population féminine sur le marché du travail et taux de croissance selon le groupe d'âge - Québec, 1961 et 1971..... 139

IV.1 - 3 Répartition en pourcentage de la présence ou de l'absence de la population féminine sur le marché du travail selon le groupe d'âge, Québec, 1961 et 1971..... 140

IV.1 - 4 Population féminine hors du marché du travail selon le groupe d'âge et l'état civil, Québec, 1961 et 1971..... 141

IV.1 - 5 Population féminine sur le marché du travail, et selon le groupe d'âge et l'état civil, Québec, 1961 et 1971..... 142

IV.1 - 6 Répartition en pourcentage de la présence ou de l'absence de la population féminine sur le marché du travail selon le groupe d'âge et l'état civil, Québec, 1961 et 1971..... 143

IV.1 - 7 Population féminine hors du marché du travail selon le niveau de scolarité; répartition en pourcentage du nombre de femmes hors du marché du travail, et du nombre de femmes total, Québec, 1971..... 144

IV.1 - 8 Population féminine sur le marché du travail selon le niveau de scolarité et le groupe d'âge, Québec, 1971..... 145

IV.1 - 9 Population féminine* hors du marché du travail et sur le marché du travail classée par groupe d'âge et selon la présence et l'âge des enfants, Québec, 1971..... 146

IV.1 - 10 Pourcentage des femmes* hors du marché du travail, et sur le marché du travail, classées par groupe d'âge et selon la présence des enfants, Québec, 1971..... 147

IV.1 - 11 Personnes ayant travaillé à temps plein et à temps partiel, selon le sexe et le nombre de semaines, Québec, 1970..... 148

IV.1 - 12 Série temporelle des taux d'activité* et de chômage selon le sexe, Québec, 1953-1975..... 149

IV.1 - 13a) Population féminine totale, sur le marché du travail, et taux d'activité* selon le groupe d'âge et le lieu de naissance, Québec, 1971..... 150

IV.1 - 13b) Population féminine totale et taux d'activité* des femmes immigrées selon le groupe d'âge et la période d'immigration, Québec, 1946-1971..... 151

IV.1 - 14 Moyenne des revenus des personnes de 15 ans et plus ayant un revenu, et répartition selon la source principale, le sexe et l'âge, Québec, 1971..... 152

IV.1 - 15 Répartition de la population de 15 ans et plus selon l'existence d'un revenu, le sexe et l'âge, Québec, 1971..... 153

IV.1 - 16 Répartition en pourcentage des particuliers selon la tranche de revenus et le sexe; revenu moyen et médian selon le sexe et rapport femmes-hommes, Québec, 1974..... 154

IV.1 - 17 Répartition en pourcentage de la population féminine sur le marché du travail selon le secteur économique, et représentation féminine dans ces secteurs en pourcentage, Canada, 1964 et 1974..... 155

IV.1 - 18 Gains moyens des travailleurs des deux sexes ayant travaillé l'année complète selon la profession, Canada, 1967 et 1972..... 156

IV.1 - 19 Ecarts des gains moyens entre hommes et femmes selon la profession - Canada, 1967 et 1972..... 157

IV.1 - 20 Taux moyens de salaire hebdomadaire selon le sexe pour des emplois portant le même titre dans toutes les industries - Montréal, 1er octobre 1973.. 158

IV.1 - 21 Travailleurs féminins non rémunérés dans les secteurs agricole et non-agricole, Québec, 1971..... 159

IV.1 - 22 Composition des familles biparentales et monoparentales selon l'état matrimonial du chef, Québec, 1961 et 1971..... 160

IV.1 - 23 Evolution du nombre de familles monoparentales dont le chef est une femme selon le groupe d'âge, Québec, 1961, 1966 et 1971..... 161

IV.1 - 24 Comparaison du taux d'activité des femmes faisant partie des familles monoparentales et biparentales du Québec, Québec, 1961 et 1971..... 162

IV.1 - 25 Nombre moyen d'enfants dans les familles biparentales et monoparentales à chef féminin classées selon l'âge du chef de famille, et nombre total d'enfants de différents âges dans ces familles, Québec, 1961 et 1971..... 163-164

IV.1 - 26a) Revenus moyens des familles biparentales, Québec, 1971 - Comparaison des revenus moyens de l'unité familiale quand la femme participe ou non au marché du travail..... 165

IV.1 - 26b) Revenu moyen du conjoint masculin, quand la femme est sur le marché du travail et lorsqu'elle est hors du marché du travail selon l'âge du conjoint masculin, Québec, 1971..... 165

IV.1 - 27 Revenu moyen des familles biparentales et monoparentales selon l'âge du chef de famille et comparaison pour ces deux groupes, Québec, 1961 et 1971..... 166

IV.1 - 28 Répartition des familles et des personnes seules à faible revenu selon certaines caractéristiques.... 167

IV.1 - 28a) Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu, Québec, 1971 à 1974..... 167

IV.1 - 28b) Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon le sexe du chef, Canada, 1971 à 1974..... 167

IV.1 - 28c) Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon le lieu de résidence, Canada, 1971 à 1974..... 168

IV.1 - 28d) Proportion des familles et personnes seules à faible revenu selon l'âge du chef, Canada, 1974... 168

IV.1 - 28e) Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon le niveau de scolarité du chef, Canada, 1974..... 169

IV.1 - 28f) Proportion des familles et des personnes seules à faible revenu selon la source principale de revenu, Canada, 1974..... 169

LISTE DES GRAPHIQUES DU PREMIER TOME

II-1 Comportement de l'offre de travail individuelle..... 33

II-2 Evolution selon le sexe du taux d'activité sur le marché du travail au cours de la vie active..... 44

II-3 Marché du travail féminin..... 51

III.2 - 1 Evolution de la population féminine par groupe d'âge, Québec, 1951, 1961 et 1971..... 98

III.2 - 2 Evolution comparative du taux de divorce, Québec, Ontario et Canada, 1963-1974..... 99

III.2 - 3 Pourcentage cumulé des femmes de 15 ans et plus regroupées suivant l'âge qui ont atteint un niveau de scolarité donné, Québec, 1971..... 100

IV-1 Pourcentage des femmes actives ayant eu au moins un enfant à diverses périodes de leur vie, selon les générations, Québec, 1971..... 111

IV.2 - 1 Femmes hors du marché du travail selon l'âge, Québec, 1961, 1971..... 170

IV.2 - 2 Femmes hors du marché du travail selon l'âge et l'état civil, Québec, 1971..... 171

IV.2 - 3 Femmes hors du marché du travail et intégrées au marché du travail selon le niveau de scolarité, Québec, 1971..... 172

IV.2 - 4 Femmes hors du marché du travail selon la présence et l'âge des enfants, Québec, 1971..... 173

IV.2 - 5 Femmes intégrées au marché du travail selon l'âge, Québec, 1971..... 174

IV.2 - 6 Profils d'activité des femmes appartenant à différentes générations, Canada, 1901 à 1971..... 175

IV.2 - 7 Femmes intégrées au marché du travail selon l'âge et l'état civil, Québec, 1971..... 176

IV.2 - 8 Evolution du taux d'activité des femmes selon l'âge et l'état civil, Québec, 1961, 1971..... 177

IV.2 - 9 Emplois à temps plein et à temps partiel selon le sexe, Québec, 1970..... 178

IV.2 - 10 Femmes intégrées au marché du travail selon la période d'immigration, Québec, 1971..... 179

LISTE DES ANNEXES DU PREMIER TOME

III.1 Tableaux statistiques relatifs aux indicateurs démographiques et à la scolarisation au Québec..... 81

III.2 Graphiques portant sur certains indicateurs sociodémographiques au Québec..... 98

IV.1 Tableaux statistiques portant sur la situation socio-économique de la population féminine au Québec..... 138

IV.2 Graphiques portant sur la situation socio-économique de la population féminine au Québec..... 170

TABLE DES MATIERES DU SECOND VOLUME

DEUXIEME TOME - L'EVALUATION DE LA REPONSE APPORTEE PAR L'ETAT

CHAPITRE VI - L'ETAT, SON ROLE ET SON INFLUENCE SUR LA CONDITION FEMININE - Francine Lepage..... 1

6.1 Les objectifs de l'Etat vus dans une perspective économique..... 1

6.2 L'efficacité et l'équité..... 3

6.2.1 Au niveau de l'ensemble de la collectivité. 3

6.2.2 Au niveau de la population féminine..... 5

6.3 Une grille de critères pour l'évaluation des politiques de l'Etat..... 10

6.4 Les politiques directes de redistribution..... 11

6.4.1 Les assurances sociales..... 11

6.4.2 Les transferts universels en nature et en espèces..... 13

6.4.3 Les transferts en nature et espèces de type sélectif..... 15

6.4.4 Les prélèvements fiscaux..... 18

CHAPITRE VII - LES POLITIQUES DE SOUTIEN DU REVENU FAMILIAL DURANT LA PERIODE DE VIE ACTIVE - Francine Lepage..... 21

7.1 Présentation..... 21

7.2 Les domaines non couverts..... 24

7.3 La protection de la maternité..... 27

7.3.1 Efficacité de la couverture de la population..... 28

7.3.2 Efficacité de la couverture des besoins..... 31
7.3.3 Equité horizontale..... 36
7.3.4 Equité verticale..... 37
7.3.5 Souveraineté de la femme en tant que personne..... 38
7.3.6 Une politique plus appropriée..... 39

7.4 La couverture des coûts généraux des enfants..... 43
7.4.1 Efficacité de la couverture de la population..... 44
7.4.2 Efficacité de la couverture du coût d'entretien des enfants..... 45
7.4.3 Efficacité de la couverture des besoins.... 62
7.4.4 Equité horizontale..... 65
7.4.5 Equité verticale..... 66
7.4.6 Souveraineté de la femme en tant que personne..... 68
7.4.7 Une politique plus appropriée..... 68

7.5 La couverture du coût en ressources humaines des jeunes enfants..... 72
7.5.1 Quelques aspects de la question..... 72
7.5.2 Efficacité de la couverture de la population..... 80
7.5.3 Efficacité de la couverture du coût impliqué par la garde des enfants..... 101
7.5.4 Efficacité de la couverture des besoins.... 110
7.5.5 Equité horizontale..... 113
7.5.6 Equité verticale..... 116
7.5.7 Souveraineté de la femme en tant que personne..... 117
7.5.8 Une politique plus appropriée..... 118

7.6 Sommaire..... 123

Annexe VII.1 Seuils mensuels de faible revenu et coût minimum d'entretien d'une personne au Canada en mars 1976..... 143

Annexe VII.2 Seuils annuels de faible revenu et coût minimum d'entretien d'une personne au Canada en 1976..... 146

Annexe VII.3 Tableaux statistiques sur les allocations familiales versées au Québec en 1976..... 149

Annexe VII.4 Tableaux statistiques sur le revenu des familles canadiennes en 1975..... 151

Annexe VII.5 Les enfants pauvres au Canada en 1974.... 154

Annexe VII.6 Tableaux statistiques concernant le programme d'aide financière aux parents au Québec en 1977..... 157

CHAPITRE VIII - LES POLITIQUES DE SECURITE DU REVENU A L'AGE DE LA RETRAITE ET EN CAS D'INVALIDITE OU DE DECES - Francine Lepage..... 161

8.1 Présentation..... 161

8.2 La continuité du revenu en cas d'incapacité ou de décès et à la retraite..... 162

8.2.1 Efficacité de la couverture de la population..... 162

8.2.2 Efficacité du maintien du niveau de vie relatif..... 167

8.2.3 Efficacité de la couverture des besoins.... 174

8.2.4 Equité horizontale..... 178

8.2.5 Equité verticale..... 181

8.2.6 La souveraineté de la femme en tant que personne..... 182

8.2.7 Une politique plus appropriée..... 185

8.3 La garantie de revenu pour les personnes âgées.... 189

8.3.1 Efficacité de la couverture de la population..... 190

8.3.2 Efficacité du maintien du niveau de vie relatif..... 191

8.3.3 Efficacité de la couverture des besoins.... 198

8.3.4 Equité horizontale..... 201

8.3.5 Equité verticale..... 202

8.3.6 La souveraineté de la femme en tant que personne..... 203

8.3.7 Une politique plus appropriée..... 204

8.4 Sommaire..... 208

Annexe VIII.1 Situation financière de personnes bénéficiaires du régime des rentes du Québec en mars 1976..... 217

Annexe VIII.2 Prestations versées en mars 1976 au Québec par le programme de sécurité de la vieillesse: certains cas-types... 229

CHAPITRE IX - LA CONSTITUTION DE L'UNITE FAMILIALE ET LA LEGISLATION - Monique des Rivières..... 237

9.1 Présentation..... 237

9.2 Durant l'existence du couple..... 237

9.2.1 Droits et devoirs respectifs des époux..... 238

9.2.2 Droits et devoirs des parents envers leurs enfants..... 239

9.2.3 Droits et devoirs des époux découlant des régimes matrimoniaux..... 241
9.2.4 Participation à une entreprise familiale... 244
9.2.5 En l'absence de mariage..... 246

9.3 A la dissolution du couple..... 249
9.3.1 Dissolution par séparation légale ou divorce..... 250
9.3.2 Dissolution par décès..... 255

9.4 Sommaire..... 261

CHAPITRE X - LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHE DU TRAVAIL ET LA LEGISLATION - Jacinthe Bherer..... 267

10.1 L'exercice du travail et la rémunération..... 267
10.1.1 Rappel historique..... 268
10.1.2 Législation concernant particulièrement les femmes..... 270
10.1.3 Législation concernant les conditions minimales de travail..... 275

10.2 Les avantages sociaux..... 279
10.2.1 Etat de la situation..... 279
10.2.2 Interventions de l'Etat..... 282

10.3 L'organisation syndicale..... 285
10.3.1 Syndicalisation des femmes..... 285
10.3.2 Les femmes dans les directions de syndicats..... 286
10.3.3 Participation des femmes à la vie syndicale..... 287
10.3.4 Les syndicats et les revendications des femmes..... 288

10.4 Sommaire..... 289

CONCLUSION - Francine Lepage..... 297

LISTE DES TABLEAUX DU DEUXIEME TOME..... 311

LISTE DES ANNEXES DU DEUXIEME TOME..... 316

TABLE DES MATIERES DU PREMIER VOLUME..... XI

Collection Etudes et Dossiers

Hors série
Déjà parus:

Les Québécoises, 1976
Répertoire analytique des publications gouvernementales, 1976
Information/ Décision/ Action, 1977
Le budget de programmes, 1977
Répertoire analytique des publications gouvernementales du Québec - Volume 2, 1978

Série Etudes régionales
Déjà parus:

Le Saguenay - Lac-Saint-Jean, 1977
L'Abitibi-Témiscamingue, 1978

A paraître:

Mauricie/ Bois-Francs
Le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
Le Nouveau-Québec

Achevé d'imprimer aux ateliers du Service
de la reprographie de l'Editeur officiel
du Québec, à Québec, en février 1978.

Les problèmes de la condition féminine se sont imposés à l'attention de l'opinion publique des pays occidentaux au cours des dernières années.

Au Québec même, on a étudié ces problèmes sous bon nombre d'aspects, mais en oubliant l'un des plus importants, l'économique.

C'est cette lacune qu'a voulu combler le Conseil du statut de la femme en demandant au Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu de l'université du Québec à Montréal de mener une étude sur la «condition économique des femmes au Québec».

Le résultat: ce document clair, précis, essentiel que la Documentation québécoise met à la disposition de tous ceux qui désirent vraiment connaître ce qu'est la situation de la Québécoise.

Imprimé au Québec